



Les sciences humaines et sociales françaises
Cartographie générale 2025

Sarah Streliski
Alliance Athéna



Alliance Athéna, décembre 2025.
23 rue Louis-le-Grand
75002 Paris
Mél. delegation-generale@alliance-athena.fr
www.alliance-athena.fr

Vaste ensemble de disciplines couvrant des champs du savoir très divers, les sciences humaines et sociales (SHS) constituent un des trois grands domaines de recherche publique identifiés dans les nomenclatures internationales, au côté du domaine des sciences physiques et ingénierie et de celui des sciences de la vie et santé. Au sein des politiques de recherche, tandis que l'effort tend à être porté, pour les deux autres domaines, sur telle ou telle discipline, on observe que les SHS sont généralement abordées dans leur globalité, ce qui suppose a minima que cet ensemble soit connu dans la totalité qu'il forme et par les spécificités qui s'y développent. En France, les SHS se sont notablement transformées au cours des dernières décennies et il nous paraît opportun aujourd'hui de réunir dans un document un ensemble de données clés¹ pour dessiner une cartographie générale de ce grand domaine de la recherche publique française et des principaux dispositifs qui lui sont dédiés.

Sommaire

Institutions, disciplines, effectifs.....	5
Les institutions.....	5
Les disciplines de SHS.....	6
Les effectifs.....	7
L'insertion professionnelle des docteurs en SHS	10
Les unités de recherche et les unités de soutien à la recherche	13
Les unités de recherche en sciences humaines et sociales.....	13
Les unités d'appui et de recherche en SHS (UAR).....	19
Dispositifs de collaboration, fondations, alliances	20
Les réseaux de recherche.....	20
Les associations.....	23
Les fondations	24
Les alliances de recherche en sciences humaines et sociales.....	25
Les alliances d'universités européennes.....	26
Les instruments pour la recherche.....	27
Les bibliothèques.....	27
Les équipements fédérés de laboratoires.....	29
Les infrastructures nationales et européennes de recherche en SHS.....	30
Les infrastructures de recherche en information scientifique.....	35
La recherche sur projet en SHS.....	38
Les SHS à l'Agence nationale de la recherche	38
Les SHS dans le programme Horizon-Europe.....	41
Les SHS dans les programmes d'investissements d'avenir.....	43
La publication scientifique en SHS	50
La structuration de l'édition scientifique française en SHS	50
Les indicateurs bibliométriques	54
Le développement de la science ouverte.....	57
La valorisation de la recherche en SHS	63
Une politique de l'innovation axée sur les sciences expérimentales.....	63
Les CIFRE et COFRA : leviers de valorisation des savoirs SHS	67
Les SHS dans les structures de valorisation des établissements publics : SATT, PUI.	69
L'ouverture aux SHS des LabCom et Chaires industrielles.....	71
Adoption de l'échelle <i>Societal Readyness Level</i> par l'ANR	74
Les SHS dans le dialogue sciences, recherche, société	75

Les institutions

Du fait de la structuration spécifique de l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) français, la recherche publique française en sciences humaines et sociales est prise en charge par une diversité d'acteurs institutionnels :

Universités et assimilés

En 2025, l'État dénombre 71 « Universités et assimilés »² (45 universités, 17 établissements publics expérimentaux, 7 grands établissements³ et 2 instituts extérieurs), parmi lesquels 12 sont spécifiquement dédiés aux SHS :

- 8 universités tertiaires lettres et sciences humaines (U. Bordeaux-Montaigne, U. Toulouse J. Jaurès, U. Lumière Lyon 2, U. Montpellier P. Valéry, U. Paris 8 Vincennes, U. Sorbonne Nouvelle, U. Paris Nanterre, U. Rennes 2)
- 4 universités tertiaires droit et économie (U. Paris 1 Panthéon-Sorbonne, U. Lyon 3, U. Toulouse Capitole, U. Paris Panthéon Assas)
- Outre les laboratoires de ces 12 établissements, les forces de recherche universitaire en sciences humaines et sociales sont réparties au sein des universités pluridisciplinaires avec ou sans santé.

Organismes Nationaux de recherche (ONR)

Parmi les 20 organismes publics de recherche, le plus représenté dans la recherche en SHS est le CNRS à travers son institut « CNRS sciences humaines & sociales ».

L'INED et l'IRD sont les seuls organismes nationaux français proprement dédiés à des champs disciplinaires du secteur SHS.

Nombres d'autres organismes impliquent les sciences humaines et sociales dans des recherches interdisciplinaires : INSERM, INRAE, INRIA, CEA, CNES, CIRAD, IFREMER, ADEME, etc.

Grands établissements

Hormis les 7 grands établissements répertoriés parmi les « universités et assimilés »⁴, on dénombre 38 autres grands établissements : parmi ceux-ci 8 relèvent en propre du domaine des SHS (EHESS, EPHE, INALCO, IEP Paris, INHA, ENSSIB, École des Chartes, GENES), une petite dizaine sont pluridisciplinaires incluant des SHS (Collège de France, le MNHM, U. Gustave Eiffel, U. Paris Dauphine, le CNAM, etc.), les autres sont à dominante sciences de la matière ou sciences de la vie.

Grandes Écoles

Parmi les 245 membres de la Conférence des Grandes Écoles, qui compte de nombreuses écoles d'ingénieurs (157), une activité de recherche en SHS est localisée notamment au sein des 42 écoles d'économie et de management, des écoles normales supérieures, ou d'autres écoles : architecture, sciences politiques, création & design, journalisme, agronomie et agriculture, vétérinaire et santé, etc.

Ces institutions peuvent revêtir quatre formes juridiques :

- **EPSCP** : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel : universités, écoles et instituts, grands établissements ;
- **EPST** : Établissement public à caractère scientifique et technologique : grands organismes de recherche : CNRS, INED, IRD, INSERM, INRAE, INRIA ;
- **EPIC** : Établissement public à caractère industriel et commercial : certains organismes de recherche comme le CEA, l'IFREMER, etc. ;
- **EPA** : Établissement public à caractère administratif : certains instituts et écoles ou autres parmi lesquels l'Établissement public Campus Condorcet, qui a depuis 2017 le statut d'Établissement public national de coopération à caractère administratif (EPNCA)⁵.

Les disciplines de SHS

Le Conseil européen de la Recherche (*European Research Council [ERC]*) répartit l'ensemble des disciplines scientifiques sous trois catégories définissant trois grands ensembles : sciences physiques et ingénierie, sciences de la vie, sciences humaines et sociales.

À l'échelle mondiale, les disciplines des sciences humaines et sociales sont classifiées selon des typologies diverses. Cette situation conduit à faire fluctuer le périmètre du domaine « SHS », ce qui peut rendre certaines pratiques bibliométriques ou de nombreux grands classements internationaux⁶ peu pertinents.

En France, les disciplines des sciences humaines et sociales rassemblent 31 des 55 sections du Conseil National des universités (CNU)⁷ et 11 des 41 sections du CNRS⁸.



Fig. 1. Les 3 domaines scientifiques selon l'ERC

Afin de faciliter le dialogue institutionnel sans renoncer aux ancrages des disciplines, l'alliance Athéna adopte depuis 2010 la nomenclature par panels élaborée par l'ERC. Depuis mars 2024, celle-ci distribue les disciplines des SHS en 8 grands sous-domaines⁹, auxquels il convient d'ajouter les STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives).

Les 8 panels SHS, nomenclature ERC 2024

- **SH1 Individus, marchés et organisations** : Economie, finance, gestion
- **SH2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques** : Sciences politiques, relations internationales, droit
- **SH3 Le monde social et ses interactions** : Sociologie, psychologie sociale, sciences de l'éducation, études de communication
- **SH4 L'esprit humain et sa complexité** : Sciences cognitives, psychologie, linguistique
- **SH5 Textes et concepts** : Études littéraires, littérature, philosophie
- **SH6 L'étude du passé humain** : Archéologie et histoire
- **SH7 Mobilité humaine, environnement et espace** : Géographie humaine, démographie, santé, sciences du développement durable, aménagement du territoire, analyse spatiale
- **SH8 Études des Cultures et des Arts** : Anthropologie sociale, études des cultures, études des arts

NB. La typologie des panels de l'ERC évolue d'un programme-cadre à l'autre : en SHS notamment, le panel SH7 a été ajouté en 2021, puis le panel SH8 en 2024. Depuis 2022, L'Agence nationale de la recherche a mis en place, pour les soumissions à son appel à projets générique, 7 des axes dédiés aux sciences humaines et sociales (voir *infra la recherche sur projet*, p. 38) calqués sur la structuration des panels ERC de 2021. Elle conserve actuellement cette structuration.

Disciplines rares

Le concept de « *disciplines rares* » désigne des « disciplines à faibles effectifs mais à fort enjeu scientifique, culturel ou patrimonial », réunissant peu de chercheurs, enseignants-chercheurs et étudiants – soit par essence, soit parce qu'elles sont menacées, soit parce qu'elles sont émergentes – et qui à ce titre exigent une attention particulière des politiques d'enseignement supérieur et de recherche. Parmi les 20 disciplines labellisées « rares » par le MESR en 2021, 15 appartiennent aux SHS¹.

Les effectifs

■ Les étudiants¹⁰

Pour l'année 2022-2023 : 1 597 555 étudiants sont inscrits dans les universités françaises, dont 1 001 051 en SHS, soit **63%**. C'est donc le domaine de formation le plus important des universités françaises



Fig. 2. Part des étudiants inscrits en SHS, universités année 2022-2023

Doctorants et docteurs

Pour l'année universitaire 2022-2023, les SHS représentent :

- 44% des effectifs des doctorants (30 281 inscrits en SHS)¹¹
- 28.5% des doctorats délivrés (4342 docteurs 2023 en SHS)

Les 30 000 doctorants en SHS constituent une ressource considérable pour la recherche

⇒ 51% des thèses en SHS ont un financement en 2022-2023 : chiffre en hausse depuis 20 ans (25% de thèses SHS financées en 2001), mais encore très inférieur à la proportion de thèses financées en sciences physiques et ingénierie (97%) et en sciences du vivant (86.3%)¹².

⇒ La durée d'une thèse en SHS est plus longue que dans les autres sciences : en 2022, 69 % des doctorats obtenus en SHS ont duré plus de 52 mois (contre 11% en sc. physiques et ingénierie et 11% en sc. du vivant)⁹.

⇒ On observe entre 2010 et 2023 une baisse des effectifs de doctorants plus marquée en SHS que dans l'ensemble des disciplines¹³ :



Sciences humaines : - 26% en 13 ans.
Sciences de la société : - 23,6% en 13 ans.
Ensemble des disciplines : - 13,4% en 13 ans

■ Les personnels de la recherche

Comme pour l'ensemble des domaines scientifiques, il convient de comptabiliser les personnels de recherche et les personnels d'appui à la recherche. Les données pour ces derniers étant lacunaires, nous les traitons, à la fin de cette section, séparément des premiers, pour lesquels les sources sont plus précises. Nous soulignerons que la question du comptage des personnels de recherche n'est pas triviale : il existe en France plusieurs modes de décompte des effectifs d'enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants du domaine des SHS. Cette situation peut entraîner quelques difficultés dans les comparaisons des décomptes issus de différentes sources.

Différents modes de décompte

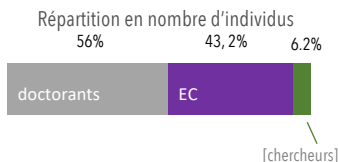
Compte en nombre d'individus, selon leur rattachement institutionnel, sans pondération de temps dédié à la recherche, en intégrant ou non les doctorants (voire les post-doctorants), en intégrant ou non les ingénieurs de recherche.

« ETP » : **compte des personnels exerçant une activité de recherche en distinguant les chercheurs des EC (titulaires)** : ce compte dit en « équivalent temps plein » (ETP) applique par convention un coefficient de 0,5 aux effectifs d'enseignants-chercheurs pour chiffrer en ETP leur activité de recherche, car ceux-ci doivent consacrer la moitié de leur service à l'enseignement.

Compte en **individus ou en ETP** intégrant les personnels **titulaires uniquement ou y agrégeant les contractuels**.

o Les personnels de la recherche en SHS en nombre d'individus

Le secteur des SHS compte en 2022-2023 :
23 500 enseignants-chercheurs et 30 280 doctorants formés dans les universités, et 3 400 chercheurs titulaires présents dans les ONR, dont un peu plus de 1600 au CNRS



o Les enseignants-chercheurs (EC) et chercheurs selon les décomptes en ETP du MESR¹⁴.

Le décompte en ETP est l'approche adoptée par le ministère dans son rapport annuel sur L'état de l'emploi scientifique en France. S'il convient de rappeler que la pondération à 0,5 des effectifs pour la recherche est bien une convention, cette méthode permet à la fois de prendre en compte l'appartenance institutionnelle des agents et leur statut.

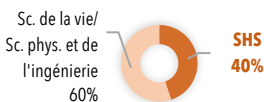
Fig. 3. Emplois SHS parmi les chercheurs et EC (en ETP) 2022



→ Le secteur des SHS représente en 2022, avec 15 213 ETP, 22% des effectifs globaux d'enseignants-chercheurs et chercheurs français.

Enseignants-chercheurs

Fig. 4. Part des emplois SHS parmi les EC des universités 2022



→ Avec 22 231 enseignants-chercheurs en SHS (11 150 ETP)¹⁵, le secteur représente, en 2023, environ 40%¹⁶ des effectifs de la recherche universitaire.

→ Aux EC en activité dans les universités s'ajoutent en 2022 environ 1350 enseignants-chercheurs intervenant dans les établissements relevant de la Conférence des Grandes Écoles, du Ministère de la Culture et autres.

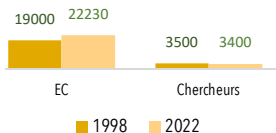
Chercheurs

Dans les organismes publics nationaux en 2022 environ 3 400 chercheurs titulaires (ingénieurs de recherche inclus) exercent leur activité scientifique dans le secteur des SHS.

→ Le CNRS dénombre 1 656 chercheurs au CNRS Sciences humaines & sociales en 2024¹⁷.

Évolution sur 25 ans

Depuis 1998, le nombre d'enseignants-chercheurs a augmenté, tandis que le nombre de chercheurs a légèrement diminué entre 1998 et 2022, du fait notamment d'une baisse du nombre chercheurs en SHS du CNRS.



Remarque sur les effectifs EC et chercheurs

⇒ Même en appliquant le coefficient de 0.5 aux enseignants-chercheurs (Équivalent temps plein), le potentiel de recherche en SHS est quatre fois plus important dans les universités que dans les ONR.



o La part des femmes

D'une manière générale, la part des femmes est plus importante parmi les effectifs de sciences humaines que parmi ceux de sciences sociales.

Chercheurs et enseignantes-chercheures cumulées, les femmes représentent :

- 57.7% des effectifs en sciences humaines (secteur le plus féminisé, toutes sciences confondues)
- 47,1% des effectifs en sciences sociales (secteur en 3^e position de représentation féminine, derrière les sciences humaines et les sciences biologiques)

⇒ En cumulant les sciences humaines et les sciences sociales, les femmes représentent 52,5% des effectifs de recherche du secteur SHS (EC + Chercheur[e]s) proportion la plus élevée parmi l'ensemble des disciplines scientifiques.

NB. Globalement, la part des femmes est équivalente au sein des EC et des chercheur(e)s de SHS, avec une proportion un peu plus importante de chercheuses en sciences sociales et d'enseignantes-chercheures en sciences humaines.

o Les personnels de soutien à la recherche

Outre les enseignant(e)s-chercheur(e)s et chercheur(e)s, les personnels de la recherche sont composés d'ingénieur(e)s et assistant(e)s-ingénieur(e)s, de personnels de la documentation, de personnels administratifs et d'un ensemble croissant de contractuels (doctorants et post-doc) en lien avec le développement de la recherche sur projet.

Les données spécifiques sur les ITRF** (Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation, employés par les EPSCP) et ITA** (Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs employés par les EPST) dans le secteur des SHS sont lacunaires.

- Personnel appui CNRS :

⇒ Le CNRS Sciences humaines & sociales emploie, en 2024, 1252 ingénieurs et techniciens¹⁸.

- BAP soutien technique à la recherche et BAP support (ONR et universités) :

→ Parmi les 4 branches d'activité professionnelle de soutien technique à la recherche, la BAP D dédiée aux « Sciences humaines et sociales » représente 4,7% des personnels avec 826 agents au total en 2022 (284 dans les EPSCP et 542 dans les EPST).

→ Parmi les 4 BAP de fonction support¹⁹ nous ne disposons pas des effectifs pour les laboratoires de sciences humaines et sociales.

NB. La part globale des femmes au sein des personnels de soutien est de 59% dans les EPSCP et dans les EPST. Nous n'avons pas les chiffres spécifiques pour les sciences humaines et sociales.

[** Les IGR (ingénieurs de recherche) sont comptabilisés parmi les chercheurs dans les rapports du service statistique du MESR du fait de leur participation aux activités de recherche].

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DOCTEURS EN SHS

La poursuite de carrière des docteurs en France est une question sur laquelle l'accent a été mis particulièrement depuis les années 2000.

Si des études menées au début des années 2010 par le Commissariat général à la stratégie et la prospective insistaient sur « les difficultés spécifiquement françaises de l'insertion des docteurs dans les mondes professionnels »²⁰, les travaux conduits par le service de statistiques du MESRI, notamment à travers l'enquête IPDoc²¹, montrent une évolution favorable au sein de laquelle les sciences humaines et sociales affichent points forts et points faibles.

NB. Ce type de statistique mériterait d'être enrichi par des études tenant compte des doctorants exerçant dans l'enseignement durant leur thèse et des docteurs en SHS employés dans le secteur académique avec des contrats de post-doc.

■ Situation d'emploi des docteurs diplômés en 2020, un an et trois ans après obtention du doctorat

Les enquêtes IPDoc conduites sur les docteurs diplômés en 2020, 12 mois²² et 36 mois²³ après la soutenance, montrent que toutes disciplines confondues 89% des docteurs sont en emploi à 1 an et 93.5% à 3 ans, ce qui représente une importante progression.

⇒ Pour l'ensemble des SHS, la marge de progression est légèrement moins marquée mais le taux d'insertion se situe dans le même ordre de grandeur : il passe de 89.3% à 92%.

Situation d'emploi des docteurs par discipline diplômés en 2020, 12 mois et 36 mois après leur diplôme de doctorat (en%)²⁴

Grande discipline	T ^x d'insertion *		T ^x d'emploi **		T ^x d'emploi stable		T ^x d'emploi Cadre		Emploi à tps plein	
	1 an	3 ans	1 an	3 ans	1 an	3 ans	1 an	3 ans	1 an	3 ans
Sc. exactes et applications	89,5	94,5	87,2	92,9	51,3	79,8	94,4	95,8	97,7	97,6
Sc. du vivant	88	93,3	83,9	89,5	39,7	63,6	95,3	94	97,8	95,9
Sc. humaines et humanités	88,1	92,8	83,1	89,3	54	77,8	77,6	89,2	88,2	87,6
Sc. de la société	90,5	91,1	84,4	89,7	49,2	82,6	82,5	93,7	91,3	92,8
Toutes disciplines	89	93,5	85,4	90,9	49	76,3	90,2	94,0	95,3	94,8

Sources : MESR-SIES, enquêtes IPDoc 2021, et 2023.

(*) Taux d'insertion : docteurs en emploi rapportés aux docteurs en situation d'activité.

(**) Taux d'emploi : docteurs en emploi rapportés à l'ensemble des docteurs de la promotion.

Taux d'insertion

- 1 an après la soutenance : taux de 89,3 % en SHS.
→ 90,5% en sciences sociales ; 88% en sciences humaines

Disparités notables au sein du secteur :

En SS : Éco-gestion : près de 94 % vs socio./démographie : 84,7 % ;
En SH : Langues/littérature : à 92 % vs Philosophie et arts à 80 %

- 3 ans après la soutenance : taux de 92% en SHS.
Le taux atteint 92 % en SH (+4 pts), tandis qu'il reste quasi stable en SS.

Toutes disciplines confondues, les sciences sociales affichent le plus haut taux d'insertion un an après obtention du doctorat et le taux le plus bas, trois ans après cette obtention.

Le taux d'insertion augmente sur 2 ans en sciences humaines mais il reste inférieur à celui de la moyenne des disciplines

Points forts des sciences humaines et humanités un an après la soutenance :

⇒ le taux d'emploi stable

Points faibles (à un an) des SHS et particulièrement des SH et humanités :

⇒ le taux d'emploi de cadre et le taux d'emploi à temps plein

Points forts trois ans après obtention du diplôme :

⇒ fort taux d'emploi stable en sciences de la société ;

⇒ forte augmentation du taux d'emploi de cadre en SH et plus encore en SS qui atteignent le niveau des sciences expérimentales ;

⇒ bonne insertion professionnelle des femmes en sciences humaines

Un point faible à trois ans :

⇒ le faible taux d'emploi à temps plein en sciences humaines et humanités

Taux d'emploi global

1 an après la soutenance ce taux s'élève à 83, 7% en SHS (inférieur à la moyenne des disciplines située à 85,4%).

→ 84,4 % en SS ; 83 % en SH

NB. Faibles résultats en Philosophie, arts, sciences juridiques/politiques.

À 3 ans : le taux augmente globalement (+5 pts t^{tes} disc.).

Il augmente de 6 pts en SH, et seulement 3,5 pts en SS ;

Taux d'emploi stable :

1 an après la soutenance, ce taux est le point fort des SH :

→ 49 % en SS (se situent dans la moyenne)

→ 54% en SH (+5 pts par rapport à la moyenne)

NB. Bons résultats en langues/littérature (58,2 %) et éco-gestion (54,6 %).

3 ans après la soutenance : forte hausse en SS (+33 pts)

et progression moindre en SH (+20 pts).

Taux d'emploi de cadre :

1 an après la soutenance, ce taux est faible pour les SHS.

→ 82% en SS ; 77,6 % en SH (vs 90 % moyenne des disciplines)

NB. Langues/littérature et Histoire/géographie en SH,

sc. juridiques/politiques en SS affichent les taux les plus bas.

À 3 ans : forte progression en SH et en SS (+11 pts).

Les SS rejoignent le niveau des autres disciplines.

Taux d'emploi à temps plein :

1 an après la soutenance, ce taux est faible pour les SHS

→ 91% en SS ; 88,2 % en SH (vs 95,3 % t^{tes} disciplines)

NB. Taux particulièrement bas en Philosophie/art et

sociologie/démographie.

À 3 ans : le taux baisse dans toutes les disciplines sauf en SS ; les

SH se situent à un niveau particulièrement bas (87,6 %).

Parité hommes/femmes

→ Taux d'insertion : inférieur chez les femmes par rapport à celui des hommes en SHS, mais l'écart est moindre qu'en sciences exactes ou du vivant.

→ Taux d'emploi : supérieur chez les femmes par rapport aux hommes en sciences humaines et humanités ; légèrement inférieur en sciences de la société.

NB. Nous ne disposons pas des chiffres comparatifs hommes-femmes trois ans après la soutenance pour la promotion 2020.

Situation d'emploi par discipline et par sexe (promotion 2020), un an après la soutenance (en %) enquête IPDOC 2021

Grande discipline	Taux d'insertion*		Taux d'emploi**	
	Femmes	Hommes	F	H
Sc. exactes et applications	87,9	90,1	84,9	88,3
Sc. du vivant	85,9	90,8	81	87,9
Sc. humaines et humanités	87,8	88,5	83,8	82,1
Sc. de la société	90	91,1	84	84,8
Toutes disciplines	87,6	90,1	83,4	86,9

■ Secteurs d'activité des docteurs en SHS

Le secteur académique. En SHS comme dans l'ensemble des disciplines, le secteur académique est le premier employeur un an après la soutenance et le reste 3 ans après l'obtention du diplôme. Si, toutes disciplines confondues, la part des docteurs employés dans ce secteur affiche une légère baisse en 2 ans (de 49% à 47,8%), un trait particulier des sciences humaines et sociales est que ce taux augmente sur la période : il passe de 46.1% à 55.2% en SH et de 50.8% à 53.8% en SS. Trois ans après la soutenance, le domaine dont l'activité est la plus polarisée dans le secteur académique demeure néanmoins celui des sciences du vivant, suivi de près par celui de sciences humaines et humanités.

Répartition par grande discipline des docteurs de la promotion 2020 en emploi 12 mois et 36 mois après l'obtention de leur diplôme selon le secteur d'activité (en %)

Grande discipline	Sect. académique		Sect. public hors sect. académique		Sect. privé R&D		Sect. privé hors R&D et sect. acad.	
	1 an	3 ans	1 an	3 ans	1 an	3 ans	1 an	3 ans
Sc. exactes et applications	46,3	40,0	4,4	5,0	32,3	40,5	17	14,5
Sc. du vivant	57	55,9	9,2	12,1	21,1	18,8	12,8	13,3
Sc. humaines et humanités	46,1	55,2	31,7	25,8	7,8	8,2	14,3	10,8
Sc. de la société	50,8	53,8	22,8	19,1	10,8	9,7	15,6	17,4
Toutes disciplines	49,1	47,8	12,4	12,0	22,9	28,2	15,5	13,9

Source MESR-SIES, enquête IPDoc2021 et IPDoc2023

Le secteur public hors secteur académique. Une autre caractéristique des docteurs en SHS est la forte proportion d'emplois dans le secteur public hors secteur académique, particulièrement en sciences humaines et humanités, même si le taux baisse en 2 ans (de 31.7% à 25.8%) et dans une mesure un peu moindre en sciences de la société (de 22.8% à 19.1%).

Secteur privé R&D. On observe que l'emploi dans la R&D du secteur privé est très inférieur en SHS par rapport aux sciences du vivant et plus encore par rapport aux sciences exactes et application où il atteint plus de 40% à 3 ans : ce taux augmente en SH (de 7.8% à 8.2%), mais reste à un niveau bas ; le taux baisse en revanche en sciences de la société, où il passe en deux ans de 10.8% à 9.7%.

NB. Il convient de souligner cependant une augmentation marquée du taux d'emploi des docteurs en SHS dans le secteur privé R&D 3 ans après la soutenance, par rapport aux diplômés de 2016 et 2018 :

- Pour les SH, ce taux passe de 2.8% (promo 2016) à 4.3% (promo 2018) pour atteindre 8.2% (promo 2020)
- Pour les SS, ce taux passe de 3.4% (promo 2016) à 3.5% (promo 2018) à 9.7% (promo 2020)

Secteur privé hors R&D. S'agissant de l'emploi dans le secteur privé hors R&D et hors secteur académique, le taux baisse sur deux ans en sciences humaines et humanités (de 14,3% à 10,8%) et se situe au niveau le plus bas de l'ensemble des disciplines. À l'inverse, en sciences de la société, les emplois dans ce secteur présentent le taux le plus élevé, toutes disciplines confondues, lequel augmente entre 2021 et 2023 pour atteindre, 3 ans après la soutenance 17,4%.

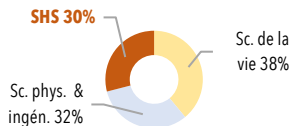
⇒ Plus de la moitié des docteurs en SHS travaillent dans le secteur académique
 ⇒ 1/4 des SH et 1/5 des SS travaillent dans le secteur public hors secteur académique
 ⇒ La part des docteurs en SHS travaillant dans le secteur privé R&D est très inférieure à celle des autres domaines, mais elle tend à augmenter sensiblement depuis quelques années

UNITÉS DE RECHERCHE ET UNITÉS DE SOUTIEN À LA RECHERCHE

Les unités de recherche en SHS²⁵

En 2025, on dénombre presque 1000 laboratoires de recherche en SHS (France et étranger cumulés), ce qui représente un petit tiers des laboratoires publics.

Ce nombre a beaucoup diminué entre les années 2000 et 2010 (entre 30 et 40% d'unités en moins, en fonction des disciplines) au bénéfice d'unités plus grandes, mutualisant les infrastructures et les personnels de soutien à la recherche. Depuis 10 ans, les mouvements de création et de fermeture d'unités s'équilibrent.



Source : Open Data du MESR

Fig. 5. Part des laboratoires SHS parmi les laboratoires publics de recherche (2025)

Unités de recherche sur le territoire

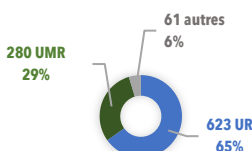


Fig. 6. Labels des laboratoires publics de recherche en SHS (2025)

Deux tiers des laboratoires de recherche en SHS sur le territoire sont des unités de recherche universitaires (UR).

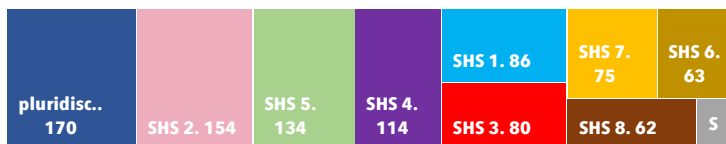
Un peu moins de 30% sont des unités mixtes (UMR) très majoritairement copilotées par le CNRS, mais pouvant aussi impliquer d'autres ONR (INRAE, IRD, INSERM, CIRAD, etc.) ou de grands établissements (EHESS, INALCO, etc.).

Unités de recherche en SHS hors UR ou UMR

- ◆ 12 unités de recherche implantées dans des écoles d'architecture ;
- ◆ Une dizaine de laboratoires de l'Institut national d'Études démographiques (INED), organisme qui rassemble un potentiel important en recherche en sciences démographiques et constitue le plus grand institut européen du domaine ;
- ◆ Quelques unités propres du CNRS, ou laboratoires affiliés à des écoles de commerce ou d'ingénieurs, ou encore centres de recherche implantés dans des unités d'appui et de recherche (voir infra, « les unités d'appui », p. 19).
- ◆ 9 Instituts d'études avancées (IEA) lieux dédiés à l'internationalisation et à l'excellence scientifique qui accueillent en résidence pour quelques mois des chercheurs étrangers de haut niveau : [Iméra](#) (Aix-Marseille), [Collegium](#) (Lyon), [IEA de Nantes](#), [IEA de Paris](#), [IAE Tours Val de Loire](#), [USIAS](#) (Strasbourg), [IAST](#) (Toulouse), [MAKIT](#) (Montpellier), [CY advanced studies](#) (Cergy) (voir infra, « fondation RFIEA, p. 24).

Profil disciplinaire des laboratoires

Fig. 7. Répartition : nb d'unités de recherche par sous-domaines ERC (toutes unités hors IEA)



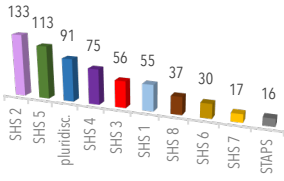
*STAPS
17

SH1 Individus, marchés et organisations
SH2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques
SH3 Le monde social et ses interactions
SH4 L'esprit humain et sa complexité
SH5 Textes et concepts
SH6 L'étude du passé humain
SH7 Mobilité humaine, environnement et espace
SH8 Études des Cultures et des Arts

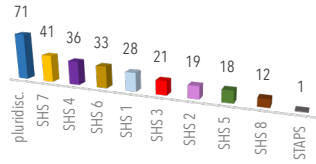
- ⇒ À l'échelle nationale, les laboratoires de sciences humaines et sociales comptent en 2025 une forte proportion d'unités pluridisciplinaires.
- ⇒ Les sous-domaines les plus représentés sont les SHS 2 - *Institutions, gouvernance et systèmes juridiques* et SHS 5 - *Textes et Concepts*.
- ⇒ Hormis le cas particulier des STAPS et le sous-domaine SHS 8 (*Étude des Cultures et des Arts*) nouvellement créé, les laboratoires d'histoire et archéologie (SHS 6) sont les moins nombreux du secteur SHS.

Comparaison disciplinaire des UR et UMR

(Fig. 8) répartition des UR par sous-domaines ERC



(Fig. 9) Répartition des UMR par sous-domaines ERC

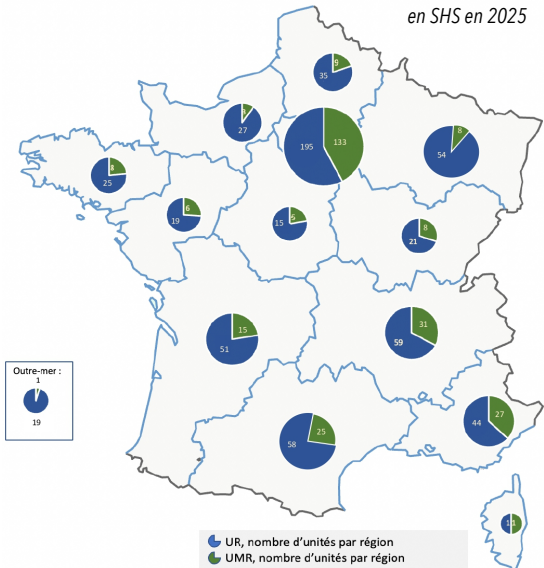


Une certaine complémentarité disciplinaire apparaît entre UR et UMR : hormis les STAPS, les sous-domaines les moins présents au sein des UR (SHS 6 - *L'étude du passé humain et SHS 7- Mobilité humaine, environnement et espace*) sont en effet parmi les plus représentés parmi les UMR et vice versa.

○ Répartition géographique des laboratoires

- ⇒ Plus d'un tiers des laboratoires de recherche en SHS sont localisés en Île-de-France. La tendance est comparable à celle des autres secteurs.
- ⇒ La concentration en région parisienne est plus marquée pour les UMR dont 47% sont situées en Île-de-France (contre 31% pour les UR).
- ⇒ La recherche en SHS est néanmoins présente sur l'ensemble du territoire, davantage portée en régions par les unités de recherche universitaires.
- ⇒ Cinq régions constituent, hors Île-de-France, des pôles régionaux importants : Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine et PACA.

Fig. 10. Répartition par régions des UR et des UMR en SHS en 2025



Carte alliance Athéna

○ Répartition géographique des UR et UMR par sous-domaines

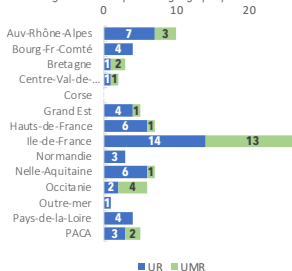
• Pluridisciplinarité

Les unités de recherche pluridisciplinaires connaissent un important essor au sein des SHS. Elles sont plus nombreuses en Île-de-France, phénomène lié notamment à la concentration en région parisienne des UMR qui sont plus fortement pluridisciplinaires que les UR. La proportion de laboratoires pluridisciplinaires est aussi particulièrement élevée en régions PACA, Occitanie, Grand-Est et Hauts-de-France.

• SH1 Individus, marchés et organisations

La recherche en SHS 1 est relativement bien répartie sur le territoire avec, hors le pôle de l'Île-de-France, une présence marquée en régions Rhône-Alpes, Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine, davantage portée par les UR avec néanmoins quelques unités mixtes. En région parisienne, en revanche les UMR de SHS 1 sont presque aussi nombreuses que les UR, de même qu'en région PACA et elles sont plus nombreuses que les UR en Occitanie.

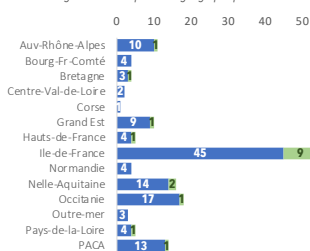
Fig. 11. SHS 1 répartition géographique UR et UMR



• SH2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

Les laboratoires de SHS 2, les plus nombreux des SHS, sont en grande majorité des UR, avec une présence importante en Île-de-France, mais néanmoins distribuée sur tout le territoire, et des pôles en régions Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et PACA, qui comptent toutes une quinzaine d'unités. La moitié des UMR de SHS 2 sont en Île-de-France, les autres étant sporadiquement réparties sur le territoire. Les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Grand-Est constituent des pôles secondaires (autour de 10 laboratoires).

Fig. 12. SHS 2 répartition géographique UR et UMR



• SH3 Le monde social et ses interactions

Les laboratoires de SHS 3 présentent une forte concentration en Île-de-France où sont par ailleurs situées trois-quarts des UMR du sous-domaine. En régions, la recherche en SHS 3 est portée principalement par les UR avec un pôle en Auvergne-Rhône-Alpes et pour le reste une distribution assez équilibrée avec 8 régions réunissant 3, 4 ou 5 laboratoires, tandis que la Normandie et les Pays-de-la-Loire paraissent peu spécialisés dans ce sous-domaine.

Fig. 13. SHS 3 répartition géographique UR et UMR

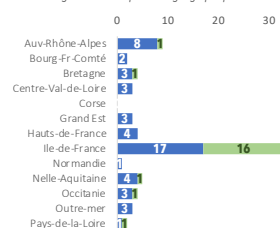
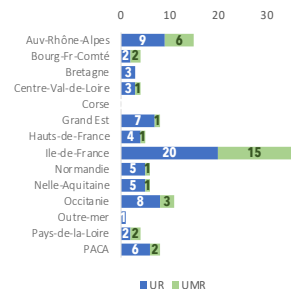


Fig. 14. SHS 4 répartition géographique UR et UMR

• SH4 L'esprit humain et sa complexité

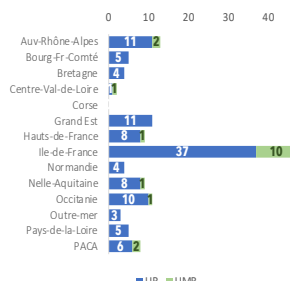
Les laboratoires de SHS 4 comptent une proportion d'UMR relativement importante notamment au sein des pôles de l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, et dans une moindre mesure l'Occitanie. Cinq des autres régions réunissent 5 laboratoires ou plus de ce sous-domaine. Les SHS 4 sont assez bien distribuées sur le territoire. C'est le sous-domaine qui compte le plus de laboratoires, non seulement en Auvergne Rhône-Alpes, mais aussi en Centre-Val-de-Loire et Normandie.



• SH5 Textes et concepts

Les laboratoires de SHS 5 sont nombreux et comptent une faible proportion d'UMR, dont plus de la moitié en Île-de-France. Hors du pôle de la région parisienne, le sous-domaine SHS 5, porté largement par les UR, est bien représenté dans toutes les régions. Cinq d'entre elles abritent une dizaine de laboratoires de ce sous-domaine, qui est le plus important des SHS en nombre d'unités dans les régions Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté et Hauts-de-France.

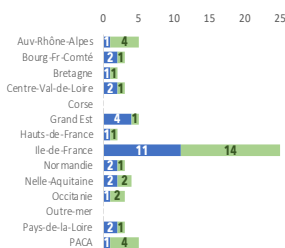
Fig. 15. SHS 5 répartition géographique UR et UMR



• SH6 L'étude du passé humain

Les laboratoires de SHS 6 comptent une importante proportion d'UMR, lesquelles sont plus nombreuses que les UR en Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, PACA et Occitanie, et présentes sur tout le territoire. Hors du pôle de l'Île-de-France, trois régions comptent cinq laboratoires de SHS 6 : PACA, Grand-Est et Auvergne-Rhône-Alpes. Les autres unités sont réparties de manière assez équilibrée sur le reste du territoire, distribuées entre UR et UMR.

Fig. 16. SHS 6 répartition géographique UR et UMR



• SH7 Mobilité humaine, environnement et espace

Les unités de SHS 7 sont très majoritairement des UMR (70% des unités). Leur répartition se conforme à la forte proportion des UMR en Île-de-France, toutefois, hormis les Hauts-de-France, la Normandie et l'Outre-mer, les UMR de SHS 7 sont présentes dans l'ensemble des régions, ce qui fait exception au sein des SHS. L'Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes constituent des pôles régionaux des SHS 7 et la Nouvelle Aquitaine et Bourgogne-Franche-Comté des pôles secondaires

Fig. 17. SHS 7 répartition géographique UR et UMR

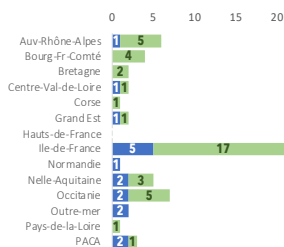


Fig. 18. SHS 8 répartition géographique UR et UMR

• SH8 Études des Cultures et des Arts

Le sous-domaine SHS 8 a été créé récemment au sein de l'ERC et les laboratoires ont encore mal intégré ce panel. On peut néanmoins observer, hors du pôle de l'Île-de-France, une présence, marquée des SHS 8 (5 unités ou plus) en régions Auvergne-Rhône-Alpes et PACA où les laboratoires se répartissent entre UR et UMR, ainsi qu'en Bretagne (6 UR), région où SHS 8 est le domaine le plus représenté des SHS du fait d'une recherche en arts bien implantée dans les universités de la région.



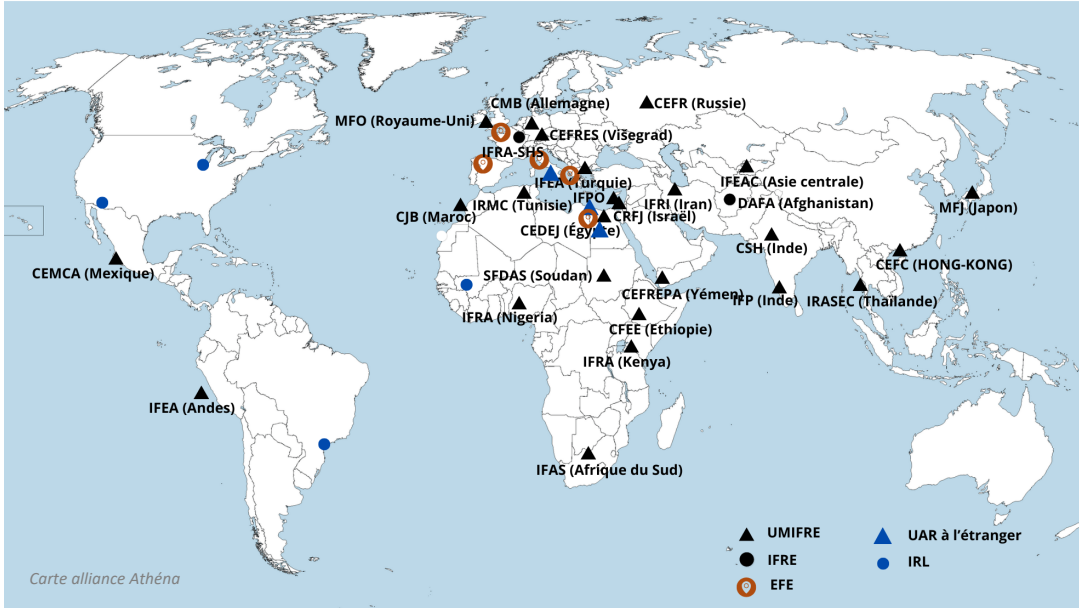
• STAPS

Les 17 unités de STAPS sont essentiellement des UR (une seule UMR) disséminées sur le territoire (une seule unité en Île-de-France), avec un pôle de trois laboratoires en Occitanie.

■ Unités de recherche à l'étranger

Si, sur le territoire, le secteur des SHS se caractérise par un grand nombre d'unités de recherche non mixtes, en revanche les unités de recherche à l'étranger sont très largement portées par le CNRS – à l'exception des Écoles françaises à l'étranger et des laboratoires mixtes internationaux de l'IRD.

Fig. 19. Laboratoires de recherche à l'étranger en 2025 : UMIFRE, IFRE, EFE, IRL, UAR (hors IRD)



◆ UMIFRE et IFRE

Héritières des premiers centres français de recherche à l'étranger fondés au XIX^e siècle dans le cadre des grandes missions archéologiques orientales, les **25 unités mixtes des Instituts français de recherche à l'étranger** (UMIFRE) placées sous la double tutelle du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et du CNRS et les **2 IFRE** sous tutelle exclusive du MEAE, sont des instituts de recherche en sciences humaines et sociales répartis dans plus de 30 pays.

Les UMIFRE sont nombreuses en Méditerranée et au Moyen-Orient, 5 sont implantées en Asie, 5 en Afrique subsaharienne et orientale, 5 Europe et deux en Amérique latine. Les deux IFRE sont situés en Afghanistan et en Allemagne.

Les UMIFRE et IFRE sont des instruments de la diplomatie scientifique française qui contribuent au rayonnement international de la France en favorisant la recherche de terrain, la formation, la diffusion scientifique et le débat d'idées.

Les UMIFRE et IFRE jouent un rôle important dans le soutien à la science française en facilitant l'accès des chercheurs aux terrains d'étude à l'étranger et en contribuant à la production de connaissances sur des enjeux globaux. Ils servent également de relais pour la diffusion des résultats de la recherche française à l'international.

◆ Le CNRS Sciences humaines & sociales a également créé **4 « International Research Laboratories »** (IRL), implantations de recherche internationales au sein desquelles des activités de recherche sont menées en commun autour d'axes scientifiques partagés. Deux sont situés aux États-Unis (Chicago, Tucson), un en Afrique (multisites : Dakar/ Bamako/Ouagadougou) et le plus récent « Mondes en Transition » a été fondé en 2024 à Sao Paulo.

◆ Parmi les laboratoires de SHS implantés à l'étranger on dénombre aussi **trois unités d'appui et de recherche** (UAR) : à Naples (Centre Jean Bérard), Alexandrie (Centre d'études alexandrines) et à Karnak (Centre franco-égyptien des temples de Karnak).

◆ Des recherches en SHS sont aussi conduites au sein des **5 Écoles françaises à l'étranger (EFE)**, établissements d'enseignement supérieur et de recherche établis à l'étranger qui accomplissent des missions de formation à la recherche, de recherche, de diffusion et de valorisation.

- Grèce : École française d'Athènes
- Italie : École française de Rome
- Égypte : Institut français d'archéologie orientale, Le Caire
- Asie : École française d'Extrême-Orient
- Espagne : Casa de Velázquez, Madrid

◆ L'Institut de Recherche pour le développement (IRD) a par ailleurs mis en place des **laboratoires mixtes internationaux (LMI)**, outils dédiés au renforcement, à l'autonomisation et au rayonnement international des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche des pays de la zone méditerranéenne et intertropicale. Réunissant des équipes de recherche de ces pays et des chercheurs d'unités mixtes de l'IRD autour de thématiques communes, 9 LMI rattachés au département « Sociétés et mondialisation » travaillent plus particulièrement dans le domaine des SHS en Afrique, et en Méditerranée, Amérique latine et Asie :

LMI
IRD
Dépt.
Sociétés
et
mondial

PAYSAGE : Madagascar (Vers un observatoire collaboratif des paysages et de leurs durabilités)

AVENIR – SAHEL : Niger (Agrosystème vertueux et résilient pour une gestion durable des terres semi-arides sahéliennes)

DYNPATHOS : Mali (Dynamique spatiale des agents pathogènes et risques sur la santé et l'environnement en zone rurale au Mali)

MACOTER : Mali (Reconfigurations maliennes : cohésions, territoires et développement)

MOVIDA : Nige/ Sénégal, Maroc (Mobilités voyages innovations et dynamiques dans les Afriques méditerranéenne et subsaharienne)

AMIR : Maroc (Activité Minière responsable au Maroc : enjeux, défis et solutions)

IDEAL : Brésil (Intelligence artificielle, analyse de données et observation de la Terre appliquées au laboratoire de durabilité)

SENTINELA : Brésil (Observatoires transfrontaliers de l'environnement et des maladies vectorielles – Sites sentinelles de l'observatoire climat et santé)

ACROSS : Vietnam (Advanced computational research for sustainability science)

NB. Au sein des LMI appartenant à d'autres départements scientifiques (notamment « Santé et sociétés »), les sciences humaines et sociales sont mobilisées selon la composante SHS plus ou moins marquée des projets.

Les unités d'appui et de recherche en SHS (UAR)

Outre ces 1000 unités de recherche, le secteur des sciences humaines et sociales compte une petite soixantaine de structures ayant pour mission de mener des activités d'appui aux laboratoires : service, appui logistique, support, soutien à certaines activités. Cet ensemble de structures auparavant composé d'unités mixtes de service (UMS), unités propres de service (UPS) et unités de service et de recherche (USR) a été unifié en 2021 par le CNRS sous la dénomination d'unités d'appui et de recherche (UAR).

Les **Maisons des sciences sociales et des humanités**²⁶ (MSH) représentent un tiers de ces unités (voir encadré ci-dessous) ; les autres ont des formes variées :

- **Centres de données, d'archives, et documentation**

(Centre d'Archives en Philosophie, Histoire et Édition des Sciences, Centre de documentation des Instituts d'Orient et du Collège de France, Données de recherche pour l'Histoire Naturelle, l'Écologie et l'Environnement, Relais d'information sur les sciences de la cognition, le Centre pour la Communication Scientifique Directe [CCSD], etc.).

- **Instituts, centres de recherche, laboratoires transdisciplinaires**

(Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman ; Institut de recherche sur l'architecture antique ; Centre international de recherche sur les esclavages et les post-esclavages ; Centre de recherche sur la conservation ; Laboratoire écologie, évolution, interactions ; République des Savoirs ; Laboratoire souterrain à bas bruit ; Crimnocorpus Lab ; Juriscope ; Laboratoire de l'Éducation ; Sommeil, addiction et neuropsychiatrie, etc.).

- **Observatoires**

(Observatoire des sciences de l'univers de l'UVSQ, Observatoire des Sciences de l'Environnement de Rennes, Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement).

- **Unités auxquelles sont adossées des infrastructures de recherche ou des opérateurs en information scientifique**

(Huma-Num, Progedo, OpenEdition, RnMSH, Persée, Unité de support de l'Humathèque, etc. – voir infra « Les instruments pour la recherche » p. 27 sq.)

LES MSH

Fig. 20. Les 21 MSH en 2025

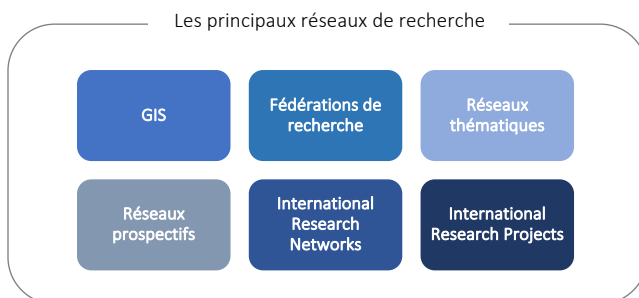


Les **21 Maisons des sciences sociales et des humanités** (MSH) assurent le regroupement, sur un même lieu, de moyens de recherche humains et matériels mutualisés (et parfois, d'unités de recherche), et ont une vocation de structuration de la recherche en SHS au niveau régional. Outre la diversité d'outils techniques développés en leur sein (voir infra, « Les équipements de laboratoires », p. 29), les MSH proposent des services d'appui aux communautés SHS notamment pour le montage de projets, dans une optique visant la mise en œuvre de l'interdisciplinarité et de l'internationalisation. Instrument majeur pour le développement des SHS françaises, les MSH réunies au sein de leur réseau figurent parmi les infrastructures de recherche en SHS inscrites sur la feuille de route du MESR (voir infra, « Les infrastructures », p. 32).

DISPOSITIFS DE COLLABORATION, FONDATIONS, ALLIANCES

Les réseaux de recherche²⁷

Il existe plusieurs types d'initiatives ayant vocation à faciliter les collaborations entre chercheurs, équipes, laboratoires, institutions. Les instances collaboratives qui résultent de ces initiatives coordonnent les activités de recherche autour de champs disciplinaires ou de grandes thématiques. Elles favorisent la circulation et le partage de l'information scientifique, la mutualisation des services et des moyens, le nouage de partenariats, la visibilité des travaux, l'organisation d'événements de large envergure, l'échange international...



À la différence des collaborations ponctuelles de la recherche sur projet, les réseaux de recherche s'inscrivent dans la durée et produisent des effets de structuration incontestables, ce qui présente un intérêt évident eu égard à la dispersion territoriale des sciences humaines et sociales. Le CNRS soutient de nombreux réseaux structurants. Il existe néanmoins des initiatives proprement universitaires comme certains GIS et certaines structures fédératives. De nombreux réseaux de collaboration sont par ailleurs encouragés par les différentes initiatives du Programme des Investissements d'Avenir : LabEx, EquipEx, PPR, PEPR, etc. (voir *infra* p. 43).

■ Les Groupements d'intérêt scientifique

Les Groupements d'intérêt scientifique (GIS) sont des contrats de coopération scientifique entre personnes intéressées à fédérer leurs compétences pour le développement de la recherche. Officialisant une collaboration entre plusieurs partenaires, notamment dans l'objectif de bénéficier de financements complémentaires, les GIS, entités dénuées d'identité juridique propre, peuvent être universitaires ou (le plus souvent) en association avec des organismes.

→ En 2025, on dénombre une petite cinquantaine de GIS dans le périmètre des sciences humaines et sociales. Grâce au prolongement des conventions, ces groupements permettent de structurer la recherche à l'intérieur de grands champs disciplinaires notamment en art, en histoire, sciences cognitives, études aréales (GIS Asie, Amérique, Études africaines, Moyen Orient), ou autour de grandes thématiques : Démocratie, Environnement, Genre, Jeu, Industrie, Migration, Religion, Santé, Travail, Habitat, Tourisme, etc.

NB. Certains GIS servent de cadre contractuel à des infrastructures de recherche en SHS comme le Réseau national des Maisons des sciences sociales et des humanités²⁸ ou à des infrastructures de recherche en information scientifique comme CollEx-Persée (voir *infra*, « Les infrastructures de recherche en IS », p. 35).

■ Les Fédérations de recherche

Les Fédérations de recherche permettent de structurer une activité de recherche entre plusieurs unités afin de coordonner leur activité scientifique et de mettre en commun tout ou partie de leurs moyens. Trois labels désignent ces structures : **Les FED** : Label attribué par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), structure placée sous la responsabilité conjointe du MESR et du CNRS ; **Les FR** : Label attribué par le CNRS, structure placée sous la responsabilité du CNRS ; les **Structures fédératives de recherche (SFR)**, terme générique désignant des structures unissant autour d'une thématique des laboratoires universitaires et/ou des unités mixtes de recherche.

→ Le domaine des SHS compte aujourd'hui plus de **35 fédérations de recherche** dans lesquelles se trouvent représentés l'ensemble des champs disciplinaires des sciences humaines et sociales. La plupart de ces structures sont **pluridisciplinaires** à l'intérieur du secteur SHS ; certaines fédèrent toutefois les équipes à l'intérieur d'une seule discipline (notamment en droit) et d'autres, intersectorielles, associent les SHS aux autres sciences.

■ Les Réseaux thématiques (anciens GDR)

Les Réseaux thématiques (RT) du CNRS, anciennement Groupements de recherche (GDR), rassemblent, en totalité ou en partie, des unités de recherche autour d'un objectif scientifique avec une mise en commun totale ou partielle de leurs moyens. Outil de mise en liaison des spécialistes ainsi que de la jeune recherche française sur une thématique émergente ou structurante à l'échelle nationale, ou sur plusieurs thématiques reliées, les RT permettent de regrouper des chercheurs et des enseignants-chercheurs des UMR et des UR pour faire avancer la recherche. Ils peuvent également associer des acteurs non académiques si cela est pertinent.

→ On dénombre un peu moins de trente RT impliquant des SHS en 2025. L'ensemble des champs disciplinaires des SHS sont représentés dans ces réseaux.

■ Les Réseaux prospectifs (anciens RTP)

Les Réseaux prospectifs (RP) du CNRS, anciennement Réseaux thématiques pluridisciplinaires (RTP), ont vocation à regrouper des laboratoires, équipes de recherche ou scientifiques individuels, appartenant à des disciplines différentes, autour d'un thème particulier mais encore émergent dont il s'agit de démontrer le besoin de structuration au niveau national. Les réseaux prospectifs mènent des enquêtes auprès des universités, grandes écoles et organismes de recherche afin d'établir une cartographie des recherches sur le sujet défini, de réaliser une bibliographie du champ et faire des préconisations sur le besoin réel autour de la thématique du réseau prospectif. Ces RP sont essentiellement des outils d'assistance à la politique scientifique, par le biais des avis et propositions qu'ils émettent.

→ En 2025, le CNRS sciences humaines et sociales soutient 4 réseaux prospectifs, sur les thématiques : Condition animale (RP Observatoire de Recherche sur la Condition Animale (ORCA)), Élections (RP études électorales), Expérimentations sociales et territoriales (Réseau prospectif Recherche sur les Expérimentations Sociales et Territoriales « TZC » RESTEZ), Sports et sociétés (RP Sports et sociétés).

Réseaux internationaux

■ **International Research Network**

Les International Research Network sont des réseaux de recherche mis en place par le CNRS, constitués entre partenaires français et étrangers, qui regroupent en principe 1 à 3 laboratoires par pays, sur une durée de 5 ans. Outils de coopération internationale qui ont pour objet la structuration d'une communauté scientifique à l'international autour d'une thématique partagée ou d'une infrastructure de recherche, les IRN promeuvent l'organisation d'ateliers et de séminaires internationaux ou d'écoles thématiques organisés par les partenaires du réseau, en France et à l'étranger.

→ On dénombre 25 IRN dans le secteur des SHS en 2022.

Dans le prolongement des Groupements de recherche internationaux – Sud (GDRI-SUD), l'**IRD** développe depuis 2018 ses propres **International Research Networks** réunissant plusieurs laboratoires français et étrangers, dont au moins deux partenaires de pays en développement (PED). L'objectif de ces réseaux est la structuration d'une communauté scientifique à l'international, avec une composante Sud-Sud autour d'une thématique stratégique pour la recherche sur le développement durable dans la zone intertropicale ou méditerranéenne.

→ 42 IRN sont actuellement développés par l'IRD, dont une trentaine impliquant directement les SHS²⁹.

■ **International Research Project**

Outils de coopération internationale au service de la consolidation de partenariats de recherche, **les International Research Projects** sont des projets de recherche collaborative d'une durée de 5 ans, établis entre laboratoires du CNRS et d'un ou deux pays étrangers, qui permettent de consolider des collaborations déjà nouées à travers des échanges scientifiques de courte ou moyenne durée. Ils ont pour objet l'organisation de réunions de travail ou de séminaires, le développement d'activités de recherche communes, y compris des recherches de terrain, et l'encadrement d'étudiants.

→ On dénombre une dizaine d'IRP en SHS en 2022.

■ **Partenariats institutionnels internationaux**

Des réseaux de collaborations internationales sont par ailleurs développés par l'effet de **nombreux accords-cadres internationaux** reliant des institutions françaises de recherche du secteur des sciences humaines et sociales à des universités, centres de recherche et institutions scientifiques de nombreux pays. Ainsi l'INED et l'INRAE sont liés par des partenariats scientifiques à des institutions situées sur tous les continents du globe qui permettent notamment l'accueil en délégation et la mobilité des chercheurs. Les universités françaises sont de même reliées à des institutions étrangères par de multiples accords-cadres de partenariat scientifique.

Laboratoires européens : un exemple

Une initiative mise en place par l'EHESS, « EURETES » (*European Research Training in Social Science*), permet de jumeler des unités de recherche de l'EHESS avec d'autres laboratoires en Europe afin de rendre possible au sein de ces nouveaux centres européens des collaborations entre étudiants en Master et doctorants qui préfigurent de futurs réseaux de chercheurs.

Les associations

Certains dispositifs comme les associations permettent de créer d'autres types de coopérations. L'espace scientifique des sciences humaines et sociales compte de nombreuses associations professionnelles et sociétés savantes.

La plupart des **sociétés savantes** ont un statut d'association. Leur mission consiste à fédérer la communauté scientifique d'une discipline au sens large. Elles organisent des conférences et des congrès, octroient des prix et bourses. Un **Collège des sociétés savantes académiques de France** a été créé en 2021 afin de mettre en réseaux les sociétés, diffuser les travaux académiques, organiser des rencontres entre les chercheurs et le monde politique, le public et les médias et renforcer les liens avec les groupements similaires.

→ Les SHS françaises comptent plus d'une centaine d'associations et sociétés savantes en 2022 couvrant tout le spectre disciplinaire du secteur et particulièrement nombreuses en études culturelles et langues, en histoire, en STAPS.

Par ailleurs, le **Réseau d'associations de jeunes chercheurs en SHS**, « ResoSHP », recense une quinzaine d'associations de doctorants et jeunes chercheurs, soit pluridisciplinaires (ADCIFRESHS, l'association de doctorants CIFRE en SHS), soit dédiées à un champ disciplinaire spécifique des SHS (AJCH – Association des Jeunes Chercheurs en Histoire, etc.).

⇒ Une proportion importante des revues françaises du secteur SHS sont éditées par des structures associatives qui peuvent être des sociétés savantes ou des associations professionnelles (voir *infra* p. 50).

⇒ Les sociétés savantes françaises se structurent souvent à l'échelle supranationale en fédérations ou organisations scientifiques. Les associations et organisations scientifiques européennes ou internationales en sciences humaines et sociales sont nombreuses. Là encore, de multiples publications du secteur sont éditées par des associations : l'*European Journal for Political Research* par l'European Consortium for Political Research, *European Psychologist* par l'European Federation of Professional Psychologists Association, etc.

NB. Parmi les structures associatives supranationales, une institution importante du domaine SHS au niveau européen est l'*Alliance européenne des sciences humaines et sociales (EASSH)*, (voir *infra*, « Les alliances », p. 25).

Le réseau « ENRESSH » : de l'action COST à une association de droit français

Le Réseau européen pour la recherche en évaluation des sciences humaines et sociales est une association dédiée à l'étude des pratiques et des politiques d'évaluation de la recherche en SHS. Initialement appelé EvalHum, ce réseau a été à l'origine de l'action COST (*European cooperation in science and technology*) qui sous le terme d'ENRESSH (*European Network for Research Evaluation in the Social Science and Humanities*) a réuni entre 2016 et 2020 plus d'une centaine de chercheurs internationaux dans des travaux visant à développer des méthodes d'évaluation adaptées aux sciences humaines et sociales afin d'améliorer et de valoriser le potentiel de ce secteur de recherche. Le succès international de cette action et les avancées qu'elle a permises (voir *infra*, *Les indicateurs bibliométriques* p. 54) a conduit le conseil d'administration à poursuivre l'activité d'ENRESSH sous la forme d'une association de droit français réunissant des spécialistes internationaux de l'évaluation des SHS.

Un exemple d'association transversale aux domaines scientifiques : le consortium Couperin

Le **consortium Couperin** (Consortium unifié des établissements universitaires et de recherche pour l'accès aux publications numériques) est une association à but non lucratif créée en 1999 dans l'objectif de construire et développer un réseau national de compétences et d'échanges en matière de documentation électronique. Couperin joue un rôle central d'accompagnement des opérateurs de recherche, en SHS notamment, dans l'évolution de l'édition scientifique. Il compte 306 membres : 106 universités et assimilés, 31 organismes de recherche, 104 écoles, 3 bibliothèques dotées de la personnalité morale, 47 établissements de santé, 15 autres organismes ayant une mission d'enseignement supérieur ou de recherche.

Les fondations

Les fondations permettent d'affecter des biens à la réalisation de tâches ou œuvres d'intérêt général dans un but désintéressé. Dans l'espace de la recherche les fondations peuvent prendre quatre formes principales : **fondation universitaire**, **fondation partenariale**, **fondation de coopération scientifique (FCS)** ou **fondation reconnue d'utilité publique (FRUP)** par décret du Conseil d'État.

De nombreuses fondations « universitaires », et « partenariales » sont adossées à des universités et institutions publiques du monde académique et permettent à ces structures de renforcer et diversifier leurs ressources propres par le recours au mécénat. Les fondations de coopération scientifique concourent à des activités de l'ESR public grâce à des fonds publics ou privés. Les FRUP sont dédiées à promouvoir des recherches scientifiques grâce à des dotations, des libéralités et des fonds publics. Les unes comme les autres sont beaucoup moins nombreuses en SHS que dans les sciences expérimentales et singulièrement que dans les sciences médicales.

■ Exemples de FRUP du secteur SHS

◆ **La Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH)**. Créée par Fernand Braudel en 1963 pour favoriser la libre circulation des savoirs, nourrir le dialogue interdisciplinaire et diffuser les travaux de recherche, la FMSH soutient des programmes de mobilité, des programmes de coopération, des programmes thématiques et des programmes d'aide aux manifestations scientifiques³⁰. Elle pilote par ailleurs la plateforme Canal U dédiée aux vidéos et podcasts scientifiques (voir *infra* « Les équipements », p. 29)

◆ **La Fondation pour les sciences sociales (FSS)**. Placée sous l'égide de la fondation de France, la FFS se donne pour objectif de soutenir le développement de la recherche et du débat en sciences sociales. À cette fin, elle met en place tous les ans douze bourses d'appui pour les auteurs d'analyses originales sur un sujet de recherche, ouvertes à des chercheurs de toutes les sciences sociales : sociologie, ethnologie, anthropologie, histoire, science politique, économie, droit, etc.

◆ **La Fondation nationale des sciences politiques (FNSP)** est une fondation de droit privé reconnue d'utilité publique qui est propriétaire du patrimoine de l'ancienne École libre des sciences politiques et qui assure la gestion de l'Institut d'Études politiques (IEP) de Paris. Fondée en 1945 en même temps que l'IEP de Paris, la FNSP joue un rôle important dans la constitution et la diffusion de la science politique en France.

■ La fondation Réseau Français des Instituts d'Études Avancées

La **Fondation RFIEA** est une fondation de coopération scientifique créée par le MESR en 2007 qui accompagne le développement d'instituts d'études avancées en France. Quatre instituts sont membres de la fondation : l'IMÉRA d'Aix-Marseille, le Collegium de Lyon, l'IEA de Nantes et celui de Paris. S'employant à garantir la qualité et la complémentarité des instituts et à faciliter leur inscription dans les grands réseaux internationaux, la fondation coordonne a minima jusqu'en 2025 le programme FIAS (*French Institutes for Advanced Study Fellowship Programme*) cofinancé par la Commission Européenne, qui inclut le *Montpellier Advanced Knowledge Institute on Transitions* et le *Studium – Loire Valley Institute for Advanced Studies* (Tours). Le RFIEA assure aussi le secrétariat général du réseau NetIAS – *Network of European Institutes for Advanced Study* – qui regroupe 26 instituts d'études avancées dans 15 pays européens ; il est aussi responsable, avec les IEA de Nagoya (Japon) et d'Accra (Ghana), de la coordination du réseau *University based Institutes for Advanced Studies* (UBIAS). Soutenant l'internationalisation de la recherche en SHS, le RFIEA a développé par ailleurs la plateforme FUND IT pour faciliter l'accès aux appels européens et internationaux en matière de mobilité et de financement de la recherche individuelle et collaborative. La fondation coordonne le Laboratoire d'excellence RFIEA+ depuis 2012 (voir *infra* « Les LabEx », p. 43).

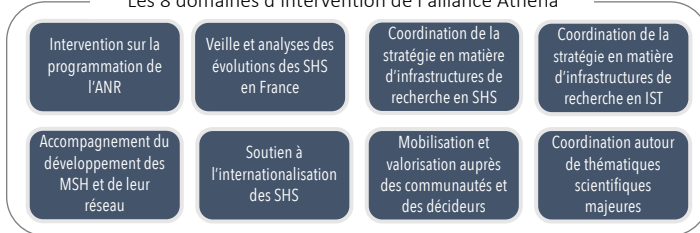
Les alliances de recherche en sciences humaines et sociales

Destinées à faciliter le développement de la stratégie de recherche nationale, les premières alliances thématiques françaises de recherche ont été créées par le MESR en 2009. En 2024, la reconfiguration du système de l'ESR français a conduit le ministère à intégrer ces alliances dans des agences de programmes³¹, à l'exception de l'alliance Athéna.

■ L'alliance Athéna

L'Alliance thématique nationale des sciences humaines et sociales (Athéna) a été créée en 2010 afin d'organiser le dialogue entre les principaux acteurs de la recherche publique française en sciences humaines et sociales et permettre l'élaboration de stratégies communes pour soutenir le développement de l'ensemble de ces sciences — ainsi que leurs coopérations avec les autres grands domaines scientifiques. L'alliance Athéna réunit 9 institutions (France Universités, le CNRS, la CGE, l'INED, l'IRD, l'INRAE, l'INSERM, le CEA et l'EHESS), sous une présidence alternée entre France Universités et le CNRS. Son action couvre principalement huit domaines d'intervention :

Les 8 domaines d'intervention de l'alliance Athéna



Instance de coopération et de veille, Athéna alimente, par de nombreuses études et cartographies, une réflexion prospective afin d'appuyer les orientations suivies en matière de recherche en SHS sur la base de données objectivées.

Grâce à son travail de veille et de coordination stratégique, l'alliance Athéna a contribué à des avancées importantes pour les SHS en matière de financements alloués (mise en place du plan SHS), de programmation (proposition de refonte des axes dédiés aux SHS de l'ANR, soutien au lancement de l'AMI « Programmes de recherche en SHS »), d'évolution des critères d'évaluation (débat avec le HCERES sur les biais des indicateurs bibliométriques du *Web of Science*), etc. Depuis la décision prise en juillet 2024, par la Ministre en charge de la Recherche, de maintenir Athéna au côté des nouvelles agences de programmes, le périmètre de ses missions futures est resté à l'étude.

■ European Alliance for Social Sciences and Humanities (EASSH)

L'Alliance européenne pour les sciences humaines et sociales (EASSH) a été fondée en 2015 dans l'objectif de promouvoir le rôle des SHS comme ressource pour répondre aux enjeux multiples des sociétés contemporaines et inciter les décideurs politiques à soutenir ce secteur scientifique. Réunissant plus de 70 membres qui sont principalement des organisations professionnelles du domaine et des universités à forte dimension SHS, EASSH fournit une plateforme permettant un engagement commun en faveur de l'avancement des sciences humaines et sociales en Europe et constitue un canal d'information, d'idées, de propositions politiques et de consultations partagées entre ses organisations membres et les décideurs politiques, les organismes publics et privés, les administrateurs et les communautés de recherche. Devenue un acteur important du dialogue avec la Commission européenne, EASSH est partie-prenante de la conversation avec l'UE

dans la conception et la supervision des programmes-cadres Recherche et développement (voir *infra*, « Les SHS dans le programme Horizon-Europe » p. 41). Les groupes de travail qu'elle initie lui permettent d'apporter au débat public une expertise ciblée en SHS afin de renforcer la recherche européenne et d'améliorer les interactions entre partenaires publics et privés et de faire entendre une voix cohérente dans la politique scientifique du point de vue des sciences humaines et sociales en Europe et au-delà.

NB. On observe qu'une grande partie des infrastructures européennes de recherche en SHS sont membres d'EASSH. En revanche, hormis l'Université de Lorraine, l'Université Sorbonne Nouvelle et l'alliance Athéna, l'alliance européenne des SHS compte **peu d'institutions françaises parmi ses membres.**

Un exemple de nouvelle alliance de recherche au sein du secteur SHS : ERASuD

ERASuD, l'alliance européenne de la recherche pour le développement durable a été lancée en novembre 2024 au Parlement européen. Impliquant largement les SHS, cette alliance réunit 12 institutions européennes de recherche, dont l'IRD pour la France, et cherche à porter auprès de l'Europe et de ses États membres la voix de la recherche collaborative entre l'Europe et les pays du Sud.

Les alliances d'universités européennes

Un appel à propositions de la Commission Européenne (lancé en 2019, 2020, 2022, 2023 et 2024) a permis de mettre en place (et de financer dans le cadre du programme Erasmus+) 65 alliances d'universités réunissant aujourd'hui 570 établissements européens, dont 64 établissements français. La France est ainsi, juste après l'Allemagne, le 2e pays le plus représenté par le nombre d'établissements impliqués dans ces alliances qui doivent permettre à terme de renforcer la qualité et la compétitivité de l'enseignement supérieur européen et de favoriser la constitution de viviers de recherche.

Alliances transnationales³², les Universités Européennes comptabilisent en moyenne 8 à 9 partenaires. Leur objectif est d'inventer l'université du futur grâce une stratégie de formation et de recherche commune d'excellence, qui passe par : i) des modes d'enseignement novateurs grâce à l'échange de bonnes pratiques et une approche interdisciplinaire ; ii) la promotion du multilinguisme, des valeurs et de l'identité européennes ; iii) l'ouverture à la société afin de répondre aux grands défis actuels. Les SHS représentant, nous l'avons vu³³, une part importante de la formation et la recherche à l'université la création de ces alliances européennes profite largement au domaine.

o Certaines de ces « université européennes » sont particulièrement orientées vers les SHS :

Par exemple : CIVICA, *The European University in social sciences* (membre français : Sciences Po) ; IN.TUNE, *Innovative Universities in Music & Arts in Europe* (Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris) ; Erua, *European Reform University Alliance* (U. Paris 8) ; 4EU+ Alliance (Sorbonne U.) ; EUniWell, *European University for Well-Being* (Nantes U. INALCO) ; EUPeace, *European University for Peace, Justice, and Inclusive Societies* (U. Limoges) ; Engage EU, *The European University engaged in societal change* (U. Toulouse Capitole), etc.

o La plupart sont pluridisciplinaires, et impliquent les SHS en intersectoriel :

Exemples : EDUC, *European Digital UniVerCity* (U. Paris Nanterre, U. Rennes) ; Bauhaus4EU, *A European University for Resilient, Sustainable, Inclusive and Beautiful Regions* (U. Lyon 2 ; U. Picardie Jules Verne) ; Emerge, *Empowering the Margins of Europe through Regional and Global Engagement* (U. Rennes 2, U. Bretagne Sud) ; EU Green, *The European University alliance for sustainability: responsible gRrowth, inclusive Education and ENvironment* (U. Angers), etc.

NB. Parmi les différents avantages qu'elles apportent, ces universités européennes peuvent constituer pour les enseignants-chercheurs et les doctorants une voie d'accès vers les guichets européens de recherche.

LES INSTRUMENTS POUR LA RECHERCHE

Jusqu'à la fin des années 1990, les bibliothèques de recherche ont constitué le principal instrument pour de multiples disciplines du domaine des SHS, à l'exception de disciplines des sciences sociales fortement engagées dans des approches quantitatives³⁴. Depuis une trentaine d'années, des équipes françaises impliquant chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et personnels des éditions ou de la documentation ont développé de nouveaux outils numériques qui ont, pour certains d'entre eux, transformé les méthodologies scientifiques elles-mêmes.

Les bibliothèques

La situation des bibliothèques de recherche et des bibliothèques universitaires a été qualifiée de préoccupante jusqu'au début des années 2000, époque à laquelle un effort de rénovation et de construction de bibliothèques universitaires a été déployé par les pouvoirs publics³⁵. S'agissant des collections, une politique d'acquisition de ressources documentaires développée en amont au niveau national depuis la fin des années 1980 a permis d'enrichir les fonds, notamment SHS, mis à disposition des chercheurs.

Les résultats d'une politique d'acquisition [les CADIST 1983 - 2017]

Afin de soutenir la constitution de fonds documentaires de haute qualité, l'État a mis en place en 1983 des Centres d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique (CADIST) qui concentraient des aides dédiées à des achats documentaires coûteux, de niveau recherche. S'est ainsi formé un réseau de 25 bibliothèques qui ont pu grâce à ces CADIST enrichir leurs fonds et constituer des collections de ressources majeures pour la recherche dans les trois grands secteurs de la recherche scientifique. En lettres et sciences humaines et sociales, 21 bibliothèques³⁶ ont bénéficié des centres d'acquisition. À partir de 2017, le ministère a progressivement réduit son soutien aux CADIST. Les financements ont été attribués à l'infrastructure CollEx-Persée nouvellement créée (voir *infra*, p. 35, « Les infrastructures de recherche en Information scientifique »).

■ Bibliothèques universitaires et bibliothèques interuniversitaires

Les bibliothèques académiques du secteur SHS sont principalement de deux sortes :

⇒ Des **bibliothèques universitaires** ou **services communs de documentation** rattachés à un établissement dont ils constituent des instruments propres : BU Centrale Toulouse Mirail ; SCD³⁷ de l'Université de Poitiers ; SCD de l'université Bordeaux Montaigne ; BU Droit, économie, gestion, de l'Université de Nantes, etc.

NB. Une nouvelle BU SHS en construction doit ouvrir en 2026 à l'université de Lille.

⇒ Des **bibliothèques interuniversitaires**, rattachées à plusieurs établissements, à l'accès plus ou moins restreint et abritant souvent des gisements documentaires importants.

- Parmi les 21 bénéficiaires des centres d'acquisition qui abritent des collections enrichies, on peut mentionner ici la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS), la bibliothèque Cujas, la bibliothèque de l'INHA (déplacée sur le site Richelieu en 2016), la bibliothèque de Sciences Po, La Contemporaine-bibliothèque, archives-musée (ouverture d'un nouveau bâtiment en 2021), etc.

- Parmi les grandes bibliothèques interuniversitaires du domaine SHS créées plus récemment, on peut mentionner la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations BULAC ouverte en 2011 et spécialisée dans les langues et civilisations des aires culturelles du monde non occidental ; ou le projet ambitieux de Grand Équipement Documentaire du Campus Condorcet, qui a abouti à l'ouverture en 2022 de l'« Humathèque Condorcet ».

L'[Humathèque Condorcet](#), est une bibliothèque de recherche en sciences humaines et sociales ouverte en 2022 sur le Campus Condorcet, à Aubervilliers, qui rassemble les fonds documentaires en SHS et les archives de la recherche de plus de 50 bibliothèques et centres d'archives de huit des établissements fondateurs (EHESJ, CNRS, Universités Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Sorbonne Nouvelle, FMSH, Ined, Institut des Amériques, CEDIAS-Musée social), soit environ un million de documents, accessibles pour la plus grande partie en accès direct. Les collections sont rassemblées et organisées en quatre territoires thématiques (Connaissances et savoirs ; Histoire ; Textes, sens, création et Espaces, populations, sociétés) et quatre territoires correspondant à de grandes aires culturelles (Afrique, Amériques, Asie et Eurasie.) Cette bibliothèque, qui s'adresse aux chercheurs, étudiants, et riverains du campus, propose un ensemble de services de soutien à la recherche, d'actions culturelles, ainsi qu'une diversité d'espaces de travail et de lecture. En complément des collections documentaires, l'Humathèque met à disposition des chercheurs près de 4 km linéaires d'archives scientifiques versées par les chercheurs et les laboratoires. Histoire, sociologie, anthropologie, ethnologie, sciences de la population, sciences de l'érudition et histoire des textes, archéologie, sciences des religions, mathématiques sociales, psychologie, psychanalyse, géographie et étude du milieu, philosophie, arts... elles couvrent un large spectre de disciplines et champs de recherche en sciences humaines et sociales.

⇒ La [Bibliothèque nationale et universitaire](#) (Bnu) de Strasbourg a un statut particulier au sein de ces bibliothèques scientifiques pour les SHS dans la mesure où elle est la seule bibliothèque française à être à la fois universitaire et nationale.

La [Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg](#) (Bnu) est une bibliothèque pluridisciplinaire en SHS fondée en 1871 par l'Empire allemand après la destruction des bibliothèques de la Ville de Strasbourg durant le conflit de 1870, dont les fonds anciens témoignent d'une dimension internationale très marquée. Ayant aujourd'hui le statut d'Établissement public à caractère administratif du MESR, elle conserve et développe des collections dans tous les domaines des sciences humaines et sociales, avec des secteurs d'excellence reconnus en Études germaniques, Études nordiques, Europe médiane, Questions européennes, Sciences de l'Antiquité, Sciences religieuses, Alsatiques. Le caractère unique de la Bnu lui permet de développer des partenariats de recherche et susciter des collaborations scientifiques : la bibliothèque est ainsi impliquée dans de nombreux partenariats aux niveaux international, national et régional. Elle remplit par ailleurs une mission la médiation de la culture scientifique en direction du grand public, à travers une forte activité de valorisation des collections.

NUMÉRISATION. Les bibliothèques universitaires et interuniversitaires se sont largement engagées dans la numérisation de leurs collections et recourent très largement à l'acquisition de ressources électroniques. *L'enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires* (eSGBU) de 2023³⁸ indique que pour l'ensemble des bibliothèques universitaires et des services documentaires des organismes de l'enseignement supérieur et de la recherche, toutes disciplines confondues, le [poids des ressources numériques s'élève à 70% des dépenses d'acquisition](#) contre 30% des dépenses consacrées à la documentation sur support matériel.

■ Hors ESR : la bibliothèque de Recherche de la BnF

Un autre instrument pour la recherche en sciences humaines et sociales (non exclusif au secteur) est [la bibliothèque de Recherche de la Bibliothèque nationale de France](#). Elle se compose de quatre sites en région parisienne (les sites Richelieu, Arsenal, Opéra et François-Mitterrand), et d'un site à Avignon, la Maison Jean-Vilar. Elle propose des collections en libre accès ainsi que 40 millions de documents conservés dans ses magasins.

NB. Un rapport de synthèse très complet consacré à *La recherche à la BnF* a été publié en 2023, accessible en ligne : <https://www.bnf.fr/fr/actualites/la-recherche-la-bnf-document-de-synthese-2023>

Les équipements fédérés de laboratoires

Aujourd'hui, nombre de chercheurs des sciences humaines et sociales ont recours à une diversité d'outils techniques pour conduire leurs travaux scientifiques. Les unités d'appui et de recherche (voir *supra*, « Les UAR », p. 19) sont notamment des lieux de développement et de mise à disposition de ces nouveaux outils. Les Maisons des sciences sociales et des humanités ont fédéré une multitude d'outils autour de cinq types de plateformes technologiques constituées de moyens techniques organisés de façon systématique, alliés à des compétences d'ingénierie de haut niveau :

Plateformes Spatio	Elles couvrent la géomatique, la 3D et le traitement d'image et mettent à disposition des chercheurs différents équipements (GPS, tachéomètre, télémètre, capteurs photo/thermique/laser, scanner 3D, microscopes optiques, stations informatiques et serveurs, impression/numérisation A0), des logiciels (SIG et cartographie, statistique, télédétection et traitement d'image, photogrammétrie et modélisation 3D), des ressources documentaires, des outils développés en interne ou au sein des laboratoires fédérés et des ressources humaines (techniciens et ingénieurs).
Plateformes Scripto	Elles ont en commun le travail sur une série de supports – livres, manuscrits, archives, catalogues, objets patrimoniaux, supports numériques – qui peuvent consigner des données hétérogènes iconographiques, musicales, statistiques ou relevant de l'écriture.
Plateformes Audio-visio	Elles regroupent les enregistrements sonores et/ou des images animées, et/ou des images fixes. Elles sont aussi des lieux de production en matière d'audiovisuel scientifique.
Plateformes Cogito	Elles rassemblent sur des plateaux technologiques, des équipements d'observation, d'imagerie et des logiciels spécifiques (psychologie et économie expérimentale). Certaines MSH disposent également de lieux d'étude privilégiés tels que des appartements meublés et équipés pour l'observation des usages et des comportements.
Plateformes Data	Elles s'appuient sur le réseau des plateformes universitaires de données (PUD) existantes. Ces PUD relaient en région la politique nationale des données définies par l'infrastructure (IR*) Progedo (voir <i>infra</i> , les infrastructures de recherche en SHS, p. 30) visant à faciliter l'accès aux grandes enquêtes et données statistiques en SHS et à favoriser le développement des recherches s'appuyant sur des données quantitatives.

NB. Les Équipements d'Excellence (EquipEx) sont traités dans la rubrique des programmes d'investissement d'avenir, voir *infra* p. 44.

Une plateforme très utilisée au sein de l'ESR : Canal-U

[Canal-U](#) est une plateforme audiovisuelle dédiée à l'enseignement supérieur et de la recherche créée en 2001 avec le soutien du MESR et utilisée aujourd'hui par plus de 350 institutions (universités, instituts, unités de recherches, musées...). En 2023, plus de 45 000 médias (audios et vidéos) pouvaient être consultés en ligne, en accès libre et gratuit : films documentaires, conférences, expériences filmées, entretiens, cours filmés, présentations d'ouvrages scientifiques, etc. Les ressources accessibles sur Canal-U, accompagnées de métadonnées structurées, sont produites en majorité par les universités, les instituts de recherche et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Gérée depuis 2014 par la Fondation Maison des sciences de l'Homme, la plateforme comptabilise en 2022 plus de 1200 000 visites et plus de 3 750 000 pages consultées.

Les infrastructures nationales et européennes de recherche en SHS

■ Les infrastructures nationales de recherche en SHS

Une infrastructure de recherche est un outil labellisé par le ministère en charge de la recherche, qui se caractérise par des installations, ressources ou services essentiels, uniques et d'envergure nationale voire européenne ou internationale, dont l'objet est de conduire et soutenir une activité de recherche d'excellence. Elle comprend des équipements scientifiques, des ressources telles que des collections, archives et données scientifiques, des services et infrastructures numériques, et tout autre outil essentiel pour soutenir une recherche et des innovations au meilleur niveau.

Le MESR distingue deux catégories d'infrastructures de recherche :

- **Les IR*** (anciennement « Très grandes infrastructures de recherche » ou TGIR) : infrastructures sous la responsabilité scientifique des opérateurs de recherche, mais relevant d'une politique nationale et faisant l'objet d'un fléchage budgétaire du MESR)
- **Les IR** : infrastructures dont la stratégie scientifique et le suivi budgétaire sont sous la responsabilité des opérateurs de recherche

NB. Peuvent aussi figurer dans la stratégie nationale des infrastructures de recherche des « projets », statut transitoire réservé à des dispositifs n'ayant pas encore atteint une pleine maturité et devant faire l'objet d'une nouvelle analyse lors de la prochaine mise à jour de la feuille de route (2026-2030).

⇒ La feuille de route nationale 2021 retient pour les SHS :

- 2 IR* : Huma-Num et Progedo
- 2 IR : Le Réseau national des MSH et OpenEdition*³⁹
- Un projet : EHRIS-FR

[*Pour le détail sur OpenEdition, voir section suivante « Les infrastructures de recherche en Information Scientifique », p. 35.]

◆ HUMA-NUM

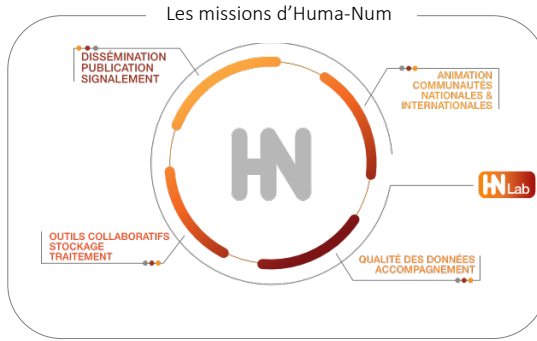
[Huma-Num](#) (Humanités Numériques) est une infrastructure de recherche destinée à faciliter le tournant numérique de la recherche en sciences humaines et sociales. Pour remplir cette mission, l'IR* Huma-Num est bâtie sur deux piliers :

- Des consortia, composés d'équipes de recherche financées par Huma-Num, qui partagent un intérêt pour des objets scientifiques ;
- Un dispositif technologique unique, déployé à l'échelle nationale et fondé sur un vaste réseau de partenaires.

Cette infrastructure offre une grande variété de plateformes et d'outils pour stocker (Huma-Num-Box), traiter (Boîte à outils partagée), partager (entrepôt de données NAKALA) et lier (moteur de recherche ISIDORE) les données de la recherche. Par l'intermédiaire de ses consortia et d'un réseau de points de présence dans les MSH, Huma-Num structure l'accompagnement des communautés scientifiques SHS en matière d'infrastructure numérique pour les données de la recherche. Elle permet aux communautés SHS de développer, de réaliser et de préserver sur le long terme les programmes recherche (leurs données et leurs outils) dans un contexte de science ouverte et de partage des données. Elle développe en outre un « laboratoire expérimental » (HN Lab) permettant d'initier et de mener des recherches sur les usages, les méthodes et les outils nécessaires aux projets de recherche à l'ère numérique.

IR*

La principale mission d'Huma-Num est de proposer des services pour les données numériques à toutes les étapes de leur cycle de vie, en s'appuyant sur un réseau de partenaires et sur les communautés scientifiques nationales et internationales.



Huma-Num est nœud français des ERIC* DARIAH et CLARIN pour les SHS. La tutelle est assurée par le CNRS, le Campus Condorcet et AMU.

*ERIC : European Research Infrastructure Consortium, voir infra, « Les infrastructures européennes », p. 32.

◆ PROGEDO

PROGEDO (PROduction et Gestion des DONnées pour les sciences sociales) a pour mission d'organiser l'appui à la collecte, la documentation, la préservation et la diffusion d'ensembles de données mobilisables par les méthodes quantitatives utiles aux sciences humaines et sociales (statistiques publiques, grandes enquêtes scientifiques, données de gestion ou données de sondage, etc.).

Fig. 21. Les plateformes universitaires de données (PUD) de l'infrastructure Progedo



L'IR* Progedo est une infrastructure distribuée qui repose sur les Plateformes Universitaires de Données basées dans les MSH.

Elle met en réseau un ensemble important d'acteurs nationaux dont le CNRS, l'INED, la FNSP, le GENES* et plusieurs universités. [*Groupe des écoles nationales d'économie et statistique*].

Cette infrastructure s'inscrit dans la continuité de la création par décret, en 2001, du Comité de Coordination pour les Données en Sciences Humaines et Sociales (CCDSHS). Celui-ci, avait mis en place une structure en réseau (« réseau Quetelet») coordonnant les établissements porteurs des centres de diffusion de données quantitatives destinés aux chercheurs.

À travers son entrepôt Quetelet-Progedo, l'infrastructure doit aujourd'hui favoriser la réutilisation, la réplication et la transparence des données en sciences sociales quantitatives. Elle œuvre par ailleurs, via le ProgéLab, à l'amélioration des standards et des méthodes dans ces sciences. L'organisation de l'infrastructure s'est développée autour de trois niveaux d'enjeux stratégiques :

- > Européen, avec l'investissement dans les consortiums européens (ERIC) et le partage des grandes enquêtes comme SHARE ESS, GGP, (voir infra, « Les infrastructures européennes », p. 32)
- > National, avec les départements de la documentation et la diffusion des données par le département Quetelet-Progedo ;
- > Régional, avec les Plateformes Universitaires de Données dans les MSH notamment.

IR*

◆ LES MAISONS DES SCIENCES SOCIALES ET DES HUMANITÉS ET LEUR RÉSEAU

Les 21 Maisons des sciences de l'homme (MSH) – ou Maisons des sciences sociales et des humanités selon la nouvelle appellation de 2024 – et l'unité d'appui et de recherche où s'adosse leur réseau (RnMSH) constituent, depuis 2012, une infrastructure de recherche distribuée en sciences humaines et sociales. Le Réseau national des Maisons des Sciences sociales et des humanités⁴⁰ (RnMSH) organise au plan national les actions portées par les 21 maisons. Ceci concerne :

- > La construction de plateformes de grande ampleur, fonctionnant sur le principe de la complémentarité des ressources, des équipements et des personnels
- > L'incitation à l'incubation de projets pluridisciplinaires (intra-SHS ou hors SHS)
- > La mise en œuvre d'opérations de valorisation de recherches
- > Le point d'entrée aux IR* HUMA-NUM et PROGEDO

Groupement d'intérêt scientifique (GIS), le RnMSH participe au développement de processus d'ingénierie de recherche dans des domaines variés pour les sciences humaines et sociales : humanités numériques, information scientifique et technique, science ouverte, transfert technologique de la recherche, mutualisation des ressources, etc.

Les MSH et leur réseau sont simultanément au service d'une action territoriale et d'une mise en cohérence nationale qui participent à l'effort de spécialisation thématique qui leur est demandé. Toutes ces missions et leur position spécifique font des MSH les outils d'une politique scientifique interinstitutionnelle et les passeurs entre les stratégies de recherche locales et régionales, nationale et européenne. Les tutelles partenaires du GIS RnMSH sont : le CNRS et la FMSH.

◆ E-RIHS-FR

[E-RIHS-FR](#) (*European Research Infrastructure for Heritage Science*) est le volet français de l'infrastructure E-RIHS (voir page suivante, « Les infrastructures européennes ») dédiée à appuyer la recherche sur le patrimoine en apportant notamment des réponses aux problèmes expérimentaux que posent la connaissance et la conservation des matériaux du patrimoine qui se caractérisent par une hétérogénéité multi-échelle et un vieillissement au temps long.

Les tutelles et partenaires impliquées au titre des fournisseurs d'accès sont : CNRS, FSP, INRIA, Ministère de la Culture, MNHN, UVSQ.

■ Les infrastructures européennes de recherche en SHS

Le « Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche » (*European Strategy Forum on Research Infrastructures - ESFRI*), opère depuis 2002 pour rendre possible la mise en œuvre d'une politique coordonnée européenne d'infrastructures de recherche, dans un contexte d'émergence de l'espace européen de la recherche. La première roadmap ESFRI a été publiée en 2006 ; la dernière en 2021.

⇒ La feuille de route 2021 ESFRI retient pour les SHS⁴¹:

- 5 infrastructures de recherche dotées du statut d'ERIC (*European Research Infrastructure Consortium*)
- 6 infrastructures inscrites sous le statut de « projets ».

NB. La France est impliquée dans l'ensemble de ces infrastructures.
L'actualisation pour la feuille de route ESFRI 2026 est en cours.

◆ **SHARE** (*Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe*) est dédiée à l'étude de problématiques liées à la santé et aux soins, à l'emploi et la retraite, à la situation socio-économique et financière, aux relations sociales et familiales, ou aux conditions de vie et de logement envisagées sous le prisme de la dynamique de vieillissement. La vocation de SHARE est de produire des données d'enquête reposant sur un panel longitudinal de personnes âgées de plus de 50 ans, suivies tous les deux ans. Les données sont mises à disposition de la communauté scientifique et institutionnelle internationale en *open data*.

⇒ L'enquête SHARE est pilotée en France depuis 2012 par une équipe du laboratoire LEDa-Legos de l'Université Paris Dauphine – PSL, en partenariat avec l'IR* PROGEDO.

◆ **ESS** (*European Social Survey*) est une enquête comparative et récurrente qui procède à la collecte de données, tous les deux ans depuis 2001. L'ESS a pour visée d'étudier les comportements et les opinions des citoyens de pays membres et non-membres de l'Union européenne, sur un large éventail de thèmes socio-politiques.

L'équipe centrale coordonnant l'enquête est implantée à la City St George's, University of London, UK, avec six institutions partenaires. Chaque pays membre de l'infrastructure organise et supervise, par le biais de son équipe nationale, la collecte des données sur son territoire, tout en assurant le suivi du travail de terrain.

⇒ En France, l'ESS est pilotée par le Centre de données socio-politiques (CDSF) de Sciences Po en partenariat avec l'IR* PROGEDO.

◆ **Le CESSDA** (*Consortium of European Social Science Data Archives*) est un consortium créé en 1976 afin de fédérer les centres nationaux d'archives européens pour les données en sciences sociales. Hébergé en Norvège, le CESSDA met en réseau différentes banques de micro-données européennes pour la recherche en SHS et stimule la coopération entre les membres, afin de proposer des services utiles au développement de recherches nationales et internationales.

⇒ Le point de contact français de CESSDA est aujourd'hui l'IR* PROGEDO.

◆ **DARIAH** (*Digital Research Infrastructures for the Arts and Humanities*) est une infrastructure de recherche numérique qui a pour objectif d'améliorer et de soutenir la recherche et l'enseignement fondés sur le numérique dans les arts et les sciences humaines.

L'infrastructure promeut le développement des méthodes de recherche dans les arts et les sciences humaines, en documentant un état de l'art et en soutenant la préservation et la conservation des données de recherche.

⇒ L'IR* Huma-Num coordonne la participation française à DARIAH.

◆ **CLARIN** (*Common Language Resources and Technology Infrastructure*) est une infrastructure numérique qui offre accès à une large gamme de données linguistiques pour soutenir la recherche en sciences humaines et sociales (données linguistiques numériques multimodales : texte, audio, vidéo) et à des outils avancés permettant d'explorer, d'analyser ou de combiner ces ensembles de données.

Les outils et les données des différents centres impliqués sont interopérables afin que les collections de données puissent être combinées. Des outils de diverses sources permettent ainsi d'effectuer des opérations à différents niveaux de complexité, quel que soit leur emplacement.

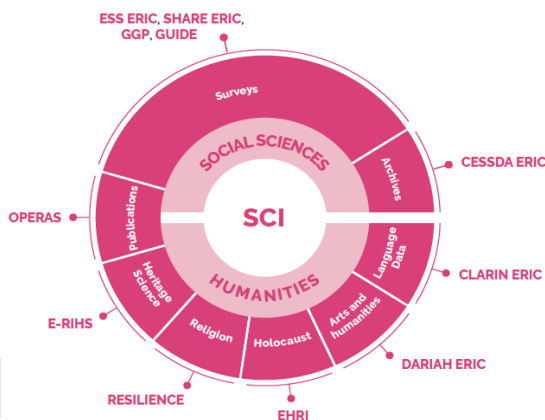
⇒ L'IR* Huma-Num coordonne la participation française à CLARIN.

Les infrastructures européennes inscrites à l'état de projets

- ◆ **E-RIHS** infrastructure européenne de recherche pour les sciences du patrimoine, est dédiée au soutien de la recherche sur l'interprétation, la préservation, la documentation et la gestion du patrimoine : collections, bâtiments, sites archéologiques, patrimoine numérique et immatériel. E-RIHS intervient spécifiquement dans le cadre d'études complexes pour lesquelles le développement d'outils avancés d'analyse et d'imagerie de haute définition est nécessaire et qui ont un impact direct sur la conservation. Le domaine privilégié d'intervention de l'infrastructure est celui de l'étude de larges corpus, collections et ensembles architecturaux. ⇒ La coordination nationale est assurée par le ministère de la Culture, avec l'appui de la Fondation des sciences du patrimoine.
- ◆ **EHRI**, Infrastructure européenne de recherche sur l'Holocauste qui offre un point d'accès unique aux documents historiques et aux ressources humaines pour la recherche sur l'Holocauste. ⇒ Le mémorial de la Shoah et une équipe de l'INRIA participent à ce projet.
- ◆ **GGP** (*Generations & Gender Programme*) est un programme d'étude de cohorte mettant l'accent sur les jeunes adultes et sur les années d'éducation des enfants, qui vise à mieux comprendre comment la vie familiale et les relations entre les générations s'organisent différemment, selon la situation économique, l'engagement de l'État et les systèmes de valeurs de chaque pays. ⇒ L'INED a participé à la construction de GGP, en lien avec l'INSEE et en partenariat avec l'IR* PROGEDO.
- ◆ **GUIDE** (*Growing Up in Digital Europe*) est une cohorte européenne dédiée à fournir des informations sur la manière dont les expériences de la petite enfance ont un effet sur les résultats de la vie ultérieure. ⇒ Le volet français de l'enquête est assuré par l'INED.
- ◆ **OPERAS** (*The Open scholarly communication in the European Research Area for Social Sciences and Humanities*) est une infrastructure en information scientifique dédiée à soutenir la communication scientifique ouverte en sciences humaines et sociales au sein de l'Espace européen de la recherche ainsi que d'accompagner les cultures de communication scientifique multilingues en sciences humaines et sociales. ⇒ L'infrastructure OPERAS est pilotée par OpenEdition, en partenariat avec Huma-Num.
- ◆ **RESILIENCE** (*The RELigious Studies Infrastructure: toolS, Innovation, Experts, conNections and Centres in Europe*) est une infrastructure proposant un accès physique et numérique aux principales archives de données pour les études religieuses ainsi qu'un ensemble d'outils et de services pour les chercheurs de ce champ d'études. ⇒ L'infrastructure est pilotée par l'Italie. L'EPHE est impliquée dans plusieurs volets du projet.

NB. Depuis la roadmap ESFRI 2016, la section « Social sciences and humanities » a été renommée « the social & cultural innovation domain ».

Fig. 22. Infrastructures pour les SHS de la feuille de route ESFRI 2021



The landscape of the social & cultural innovation domain, ESFRI roadmap 2021, p. 110.

Les infrastructures de recherche en information scientifique (IS)

L'information scientifique désigne l'ensemble des informations produites par la recherche et nécessaires à l'activité scientifique. C'est une information spécialisée définie par des contenus, des supports documentaires et des canaux de communication spécifiques, qui implique par ailleurs une action de médiation entre les sources diversifiées d'informations et les utilisateurs. Elle intervient en amont et en aval dans tout le cycle de production de nouveaux contenus scientifiques quelle que soit leur forme : articles, données, ouvrages, archives ouvertes, etc.

Dans un contexte de profonde mutation du secteur IS liée à la numérisation accélérée des publications⁴², un dispositif national de coordination et de coopération pour l'information scientifique a été mis en place dès l'élaboration de la première feuille de route des infrastructures de recherche en 2008⁴³ : la Bibliothèque Scientifique Numérique (BSN), construite autour de 9 segments.

Les 9 segments
de la Bibliothèque
scientifique
numérique
(2008)

- BSN 1 : L'acquisition des archives de l'édition scientifique et l'abonnement aux revues scientifiques
- BSN 2 : Les dispositifs d'accès et d'hébergement
- BSN 3 : Le signalement (bases de données bibliographiques)
- BSN 4 : Les archives ouvertes
- BSN 5 : La numérisation du patrimoine scientifique de l'ESR
- BSN 6 : L'archivage pérenne
- BSN 7 : L'édition scientifique
- BSN 8 : La fourniture de documents/prêt entre bibliothèque
- BSN 9 : Formations, Compétences, Usages

NB. Les 4 infrastructures pivots de l'IS que sont OpenEdition, Persée, HAL, et METOPES⁴⁴ pilotent dès les débuts de BSN chacune un des segments de cette Bibliothèque Scientifique Numérique. En 2016, le choix est fait de les faire figurer en propre sur la feuille de route, Persée étant alors associée à CollEx dans l'infrastructure CollEx-Persée.

⇒ La feuille de route 2021 des infrastructures de recherche retient dans sa section Information scientifique :

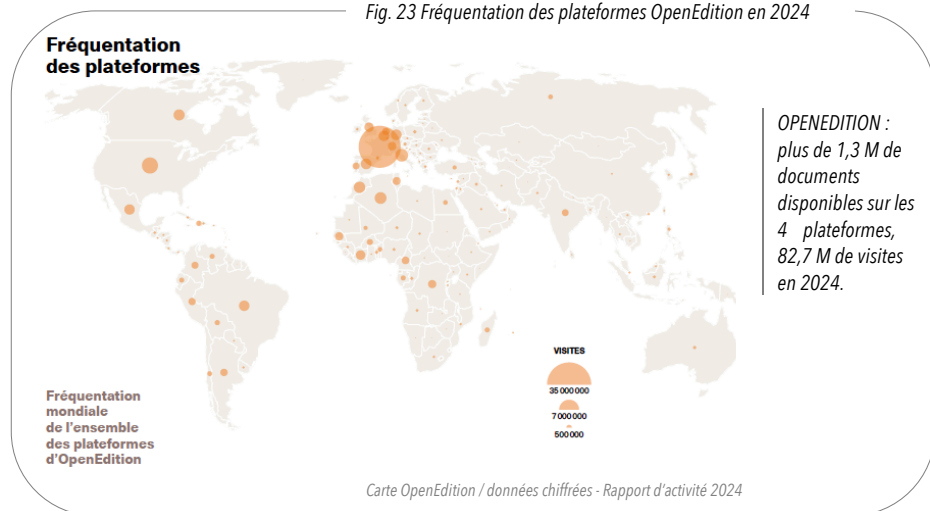
- 4 IR : OpenEdition, METOPES, HAL⁺ et CollEx-Persée.
- 2 projets : ISTEEX et Software Heritage

◆ OpenEdition

[OpenEdition](#) est une infrastructure d'édition électronique au service de la communication scientifique en sciences humaines et sociales. Elle rassemble quatre plateformes complémentaires dédiées respectivement aux collections de livres avec OpenEdition Books, aux revues avec OpenEdition Journals, aux blogs de recherche avec Hypothèses et aux annonces scientifiques avec Calenda. Les missions d'OpenEdition sont : i) le développement de l'édition électronique en SHS en accès ouvert ; ii) la diffusion des usages et compétences liées à l'édition électronique ; iii) la recherche et l'innovation autour des méthodes de valorisation et de recherche d'information induites par le numérique ; iv) garantir un haut niveau de fiabilité et de disponibilité des plateformes. OpenEdition inscrit son action dans le cadre du Plan national pour la science ouverte. « OpenEdition Freemium » propose pour les collections de livres et les revues un ensemble de services et de formats mis au service des institutions (bibliothèques, campus, centres de recherche) et de leurs usagers, en cherchant à construire un modèle économique innovant et durable où la totalité des revenus engendrés est réinvestie dans le

développement de l'édition scientifique électronique en accès ouvert. À l'international, OpenEdition est partie prenante dans la conception de l'Infrastructure européenne OPERAS. Elle est par ailleurs investie dans l'EquipEx Commons (voir *infra* p. 44). Les tutelles d'OpenEdition sont le CNRS, AMU, EHESS, et l'Université d'Avignon.

Fig. 23 Fréquentation des plateformes OpenEdition en 2024



IR

◆ Métopes

[Métopes](#) (Méthodes et Outils pour l'Édition Scientifique) est une infrastructure conçue à l'usage des éditeurs et au service de l'activité éditoriale de l'ensemble des établissements publics d'enseignements supérieur et de recherche. Elle fournit un ensemble de méthodes et d'outils propres à permettre la constitution de fonds éditoriaux numériques structurés. Dans le contexte du passage d'une économie de l'imprimé diffusé par abonnement à celle de la diffusion de contenus numériques en accès ouvert, METOPES accompagne la mutation des fonctions d'édition et de diffusion au plus près des missions et des objectifs de diffusion des résultats et des données de la recherche. Infrastructure technique de veille, de développement et de formation au service des producteurs de données éditées, elle leur fournit des méthodes et des outils permettant la mise en œuvre, à partir du vocabulaire de la Text Encoding Initiative, d'un standard de représentation des contenus édités pour la production de fonds numériques normés, reconfigurables, pérennes, dotés de métadonnées riches, à fort potentiel d'interopérabilité. Établissement porteur : Université de Caen-Normandie.

◆ Collex-Persée

[CollEx-Persée](#) est une infrastructure mise en place en 2017 dans le but de coordonner sur le territoire une politique documentaire de portée nationale et internationale fédérant l'ensemble des acteurs de l'information scientifique. CollEx-Persée réunit, sous la forme d'un groupement d'intérêt scientifique 21 bibliothèques de recherche (membres ou associés), 4 opérateurs nationaux (Persée pour la numérisation ; l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes) pour les données bibliographiques ; le Centre Technique du Livre de l'enseignement supérieur (CTLes) pour la conservation des documents ; l'Institut de l'Information Scientifique et Technique du CNRS (INIST-CNRS) pour la fouille de données), la Bibliothèque nationale de

France et une centaine de structures labellisées au titre de leurs collections d'excellence. Ses missions recouvrent : i) la labellisation, les métadonnées, la cartographie des collections ; ii) l'acquisition de publications électroniques ; iii) la numérisation enrichie ; iv) les archives scientifiques ; ainsi que le soutien aux communautés de recherche et de documentation à travers des appels à projet et des mécanismes favorisant les approches disciplinaires. La vision de CollEx-Persée est celle d'une bibliothèque qui développe des collections hybrides (ressources numériques, imprimés, matériaux de la recherche comme les archives et les ressources iconographiques) adossées à des services qui répondent aux nouveaux besoins des chercheurs en tant qu'utilisateurs de sources d'information de toute sorte et producteurs de données et de résultats de recherche. Établissement porteur : Campus Condorcet.

◆ Hal⁺

[HAL⁺](#) est une infrastructure intégrée de diffusion et d'archivage de la production scientifique, couvrant tous les domaines scientifiques, les différents types de documents produits par la recherche (articles publiés ou non dans des revues à comité de lecture, communications scientifiques, thèses...) et leur articulation avec les données. Sa stratégie s'inscrit dans le mouvement international en faveur de la science ouverte. Elle repose sur trois plateformes complémentaires : HAL, l'archive ouverte pluridisciplinaire de la recherche française (et tous ses portails dérivés) qui en est le moteur premier ; Episciences pour l'innovation éditoriale et la publication en « Open Acces diamant »⁴⁵ de revues et SciencesConf pour l'organisation d'événements scientifiques. L'ensemble de ces outils et services permet aux chercheurs et aux établissements de recherche de rendre leur production visible, découvrable, utilisable et accessible à long terme et de se réapproprier la maîtrise du processus de communication scientifique. Le Centre pour la Communication Scientifique Directe en assure la mise en œuvre. Tutelles/Partenaires : 124 universités, organismes de recherche et écoles de l'ESR français.

◆ ISTEEX

[ISTEEX](#) (Information scientifique et technique d'excellence) abrite une bibliothèque scientifique numérique donnant accès à un corpus de 23 millions de documents (articles, ebooks...) couvrant toutes les disciplines. Ces ressources sont pérennes, accessibles et exploitables par la communauté de l'ESR. Complément aux abonnements courants, la plateforme répond à deux besoins : i) la recherche de documents ; ii) la fouille de contenus (les documents sont prétraités et enrichis afin d'en faciliter l'exploitation ; des fonctionnalités d'extraction API permettent de générer des corpus à la demande, etc.). L'association entre un moteur de recherche puissant et une intégration dans les environnements numériques locaux permet une navigation simple entre les ressources courantes et les collections rétrospectives. Tutelles/Partenaires : ABES, Consortium Couperin, INIST-CNRS, France Universités, Université de Lorraine

◆ Software Heritage

[Software Heritage](#) est une archive universelle ayant pour mission de collecter, préserver et rendre accessible le code source de tous les logiciels disponibles publiquement, avec l'historique de leur développement. Software Heritage contribue à construire le pilier logiciel de la Science ouverte, en répondant à deux besoins clés : i) l'archivage pérenne et public des codes sources des logiciels produits ou utilisés par la recherche, ii) le référencement exact des versions utilisées dans les expérimentations, ce qui en facilite la reproductibilité. L'ensemble du code source, avec son historique de développement, est intégré dans une structure de données spécifique, un graphe dirigé acyclique de Merkle, et à tous les artefacts logiciels dans l'archive sont associés des identifiants cryptographiques intrinsèques et pérennes, appelés SWHID, qui en garantissent l'intégrité. Tutelles/Partenaires : CEA, CNRS, DINUM, INRIA, MESRI, Université Paris Cité, Sorbonne Université.

LA RECHERCHE SUR PROJET EN SHS

Les sciences humaines et sociales à l'Agence nationale de la recherche (ANR)

La part des SHS parmi les projets financés par l'Agence nationale de la recherche a fait l'objet en 2021 d'une étude longitudinale conduite par l'alliance Athéna⁴⁶. Depuis le triennal 2021-2023, marqué par une forte augmentation du budget de l'appel à projets générique (AAPG) passant de 500 M€ en 2020 à 766 M€ en 2021, l'Agence affiche une volonté d'accroître le nombre de projets financés en sciences humaines et sociales qui était descendu à un niveau particulièrement faible.

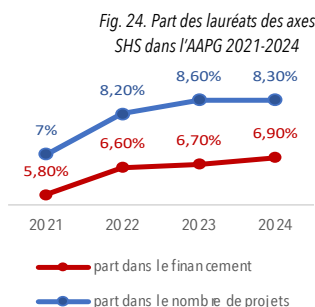
■ Appel à projets générique : les 7 axes SHS

La refonte des cadres de l'ANR mise en place lors de l'appel à projet générique 2022 a inclus la création de sept axes et comités d'évaluation dédiés aux sciences humaines et sociales calqués sur les 7 panels SHS de l'European Research Council⁴⁷, en remplacement des 4 axes auparavant ouverts aux chercheurs du domaine qui ne couvraient pas l'ensemble des disciplines SHS⁴⁸.

Les 7 axes SHS
de l'AAPG en
2024

- D1 - Individus, entreprises, marchés, finance, management
- D2 - Institutions et organisation, cadres juridiques et normes, gouvernance, relations internationales
- D3 - Les sociétés contemporaines : états, dynamiques et transformations
- D4 - Cognition, comportements, langage
- D5 - Arts, langues, littératures, philosophies
- D6 - Études du passé, patrimoines, cultures;
- D7 - Sociétés et territoires en transition

◆ Aperçu sur les résultats des axes SHS à l'AAPG : évolution 2021-2024*



* Résultats incluant les 4 instruments nationaux de l'AAPG : (« Jeune chercheur et jeune chercheuse » (JJC), « Projet de recherche mono-équipe » (PRME) à partir de 2022 ; « Projet de recherche collaborative » (PRC) ; « Projet de recherche collaborative entreprises » (PRCE) ; hors projets de recherche collaborative internationaux (PRCI).

- ⇒ Hausse du nombre de dépôts de projets : +13%.
- ⇒ Le taux de sélection qui a été élevé en 2021 à 24.4% pour compenser le faible dépôt des SHS est resté supérieur à la moyenne des axes et atteint 25.3% en 2024.
- ⇒ Hausse du nombre de projets lauréats : + 21%
- ⇒ Disparités entre les communautés de SH4, SH6 et SH1 qui déposent beaucoup à l'ANR et les SH2, SH5 qui sont encore peu mobilisées.
- ⇒ Augmentation importante des financements alloués aux lauréats des axes SHS : de 38.2M€ en 2021 à 56.1M€ en 2024.
- ⇒ Hausse du montant de l'aide moyenne allouée par projet lauréat : en 2021 il s'élevait à 333K€ en moyenne et approche les 400K€ en 2024. [Il reste très inférieur à celui de l'aide moyenne tous secteurs confondus (475K€)].

Voir : note Athéna - AAPG 2024, focus sur les SHS, juin 2025 <https://www.alliance-athena.fr/note-de-synthese-athena-les-resultats-de-lappel-a-projets-generique-2024-focus-sur-les-shs-analyses-et-trajectoire/>

NB. L'augmentation des lauréats des axes SHS à doit être rapportée à celle globale du nombre de projets financés par l'AAPG dans un contexte de fort accroissement de son budget :

- En nombre de lauréats, les axes SHS passent en quatre ans de 7.2% à 8.3% des projets financés.
- En part du budget, les financements alloués aux axes SHS passent 5.8% à 6.9%.

■ Les 4 axes intersectoriels ouverts aux SHS

Les communautés de sciences humaines et sociales peuvent par ailleurs déposer à l'AAPG des projets pluridisciplinaires dans 4 axes transverses associant les SHS aux autres sciences :

- H1. « Sciences de la durabilité »
- H.4 « Santé publique, santé, société »
- H.15 « Interfaces : sciences du numérique – sciences humaines et sociales »
- H.18 « Villes bâtiments, constructions, Transports et mobilités, transition vers la durabilité »

La part du financement de l'AAPG alloué à ces 4 axes intersectoriels se situe depuis 2021 autour de 4% du budget de l'AAPG.

Plan d'action AAPG 2026

NB. Parmi les priorités stratégiques inscrites au Plan d'action 2026 de son AAPG, l'ANR mentionne « Sciences Humaines et Sociales aux interfaces », évolution par rapport à la priorité « Sciences humaines et sociales » des précédents plans d'action : l'agence indique ainsi entendre financer davantage de projets interdisciplinaires impliquant les SHS au côté d'autres secteurs.

Dans ce plan d'action est en outre mise en place une nouvelle échelle SRL (*Societal Readyness Level*) qui doit compléter l'indicateur TRL (*Technical Readyness Level*) pour l'évaluation de la recherche partenariale, et permettre une prise en compte de l'innovation « sociale » ou « sociétale » (*voir infra, p. 74*).

■ Les programmes d'aide de l'ANR : soutien pour les appels de l'ERC et pour les réseaux internationaux

L'ANR a mis en place des Programmes d'aide aux chercheurs français pour candidater aux appels Starting et Consolidator Grants de l'European Research Council (*voir infra p. 41*), dont l'un est spécifiquement dédié aux SHS :

o Programme réservé aux SHS : **Access-ERC**. Financement (maximum 170K€) de contrats post-doctoraux de deux ans environnés, pour permettre aux jeunes docteurs de postuler à l'appel ERC *Starting Grants* avec les meilleures chances de réussite.

NB. 4 des 9 lauréats français de SHS aux appels Starting Grants 2025 ont été bénéficiaires d'un financement «Access ERC».

o Programme ouvert à tous les champs scientifiques : **Tremplin-ERC**(T-ERC). Appel destiné aux jeunes chercheurs qui, malgré de bons dossiers (classés A), n'ont pas obtenu de financement aux appels «Starting Grant» et «Consolidator Grant» de l'ERC, en vue d'un redépôt.

- D'autres programmes peuvent être utiles (aux SHS comme aux autres sciences) pour le montage de réseaux internationaux :
- Le **MRSEI**(Montage de réseaux scientifiques européens ou internationaux) qui soutient le dépôt en tant que coordinateur de projets collaboratifs déposés aux appels européens et internationaux ;
- Le **SRSEI**(Soutien aux réseaux scientifiques européens ou internationaux) qui permet aux équipes de renforcer la qualité de leur candidature pour la seconde étape de l'appel visé.

■ Les programmes internationaux de l'ANR

Outre l'instrument de financement « *Projet de recherche collaborative – Internationale* » (PRCI) de l'Appel à projets générique qui est ouvert à toutes les disciplines, certains programmes internationaux de l'Agence sont spécifiquement ou largement dédiés aux SHS : ils permettent à l'ANR de financer des projets de collaborations bilatérales ou multilatérales entre au moins un partenaire scientifique français et un ou plusieurs partenaires étrangers, dans le cadre d'accords avec ses homologues internationaux.

◆ **L'appel à projets franco-allemand en sciences humaines et sociales (FRAL SHS)** : instrument majeur de la programmation internationale de l'ANR en SHS, le « FRAL SHS » est un appel destiné à soutenir des projets SHS proposés conjointement par des équipes françaises et allemandes, lesquels ne sont pas tenus de concerner des objets et/ou des terrains franco-allemands. L'ANR et la DFG (*Deutsche Forschungs-gemeinschaft*) financent respectivement les dépenses relatives aux équipes françaises d'un côté, allemandes de l'autre.

◆ **NORFACE (New Opportunities for Research Funding Agency Cooperation in Europe)** est un partenariat d'agences nationales de financement de la recherche réunissant 20 pays d'Europe, dédié au développement de projets scientifiques dans le domaine des sciences sociales et comportementales.

◆ **HERA (Humanities in the European Research Area)** est un réseau européen de 26 agences nationales de financement dédié à la création de nouvelles opportunités de financement pour la recherche transnationale dans les sciences humaines.

◆ **JPI CH (Joint Programming Initiative on Cultural Heritage)** : menée par les États membres de l'Union Européenne, l'initiative de programmation conjointe sur le patrimoine culturel et le changement global réunit des organisations nationales de financement de la recherche, des ministères et des conseils de recherche d'Europe pour relever les défis sociétaux liés au patrimoine culturel dans le cadre de l'Espace européen de la recherche, en organisant notamment des appels conjoints à projets de recherche et d'innovation.

◆ **ORA (Open Research Area for the Social Sciences)** : appel à projet basé sur un accord entre l'ANR, la *Deutsche Forschungsgemeinschaft* (DFG, Allemagne), l'*Economic and Social Research Council* (ESR, UK) et le *Social Sciences and Humanities Research Council* (SSHRC ; Canada), visant à renforcer la coopération internationale dans le domaine des sciences sociales. Le programme finance des projets de recherche intégrés par des chercheurs provenant d'au moins trois des quatre pays participants – dans n'importe quelle combinaison de trois pays ou plus.

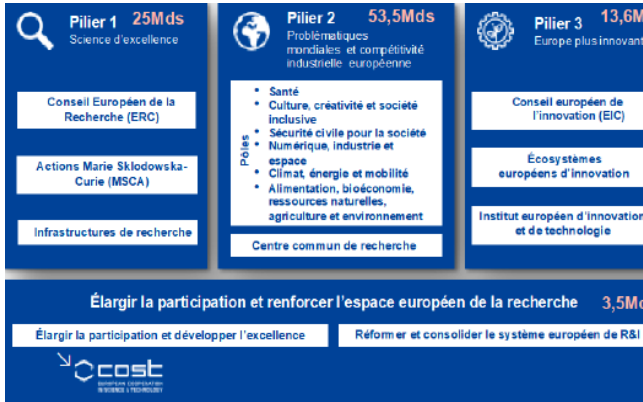
◆ **T-AP (Trans-Atlantic Platform for Social Sciences and Humanities)** : collaboration entre agences de financement de la recherche en sciences humaines et sociales d'Amérique du Sud, d'Amérique du Nord et d'Europe, visant à renforcer la capacité des financeurs, des organismes de recherche et des chercheurs à s'engager dans un dialogue et une collaboration transnationale. À cette fin, T-AP propose des appels à projets conjoints dans des domaines à fort potentiel de collaboration internationale, facilite la formation de réseaux au sein des SHS et promeut l'interdisciplinarité.

◆ **Belmont Forum** : partenariat d'organismes de financement, de conseils scientifiques internationaux et de consortiums régionaux engagés dans l'avancement de la recherche transdisciplinaire internationale visant à comprendre, atténuer et s'adapter au changement environnemental global. Dans le cadre du Forum sont lancés des appels à projets internationaux, inscrits dans le respect des meilleures pratiques d'accès aux données ouvertes et proposant une formation transdisciplinaire. Le Belmont Forum s'emploie également à renforcer la capacité plus large de mener des recherches transnationales sur les changements environnementaux grâce à son initiative e-Infrastructure and Data Management.

Les SHS dans le programme Horizon-Europe⁴⁹

Horizon-Europe, le programme-cadre de l'Union européenne pour la période 2021-2027 doté d'une enveloppe de près de 95,5 milliards d'euros, est organisé autour de trois piliers centraux et un pilier transversal :

Fig. 25. Le programme Horizon-Europe



⇒ Les SHS sont intégrées selon des modalités différentes dans l'ensemble des composantes du programme, avec un cluster spécifiquement orienté vers les sciences humaines et sociales dans le pilier 2 : « **Cultures, créativité et société inclusive** ».

Le Point de contact national (PCN) dédié à ce cluster SHS met à disposition des chercheurs un ensemble d'outils : guides pour candidater, ateliers d'information, webinaires, etc.

• **Le Pilier 1** est centré sur une approche sans priorisation thématique, avec les appels de l'*European Research Council* (voir encadré ci-dessous), ou des activités de formation et de mobilité dans le cadre des actions Marie Skłodowska-Curie. Il soutient aussi le développement des infrastructures européennes de recherche, dont certaines sont dédiées aux SHS (voir supra, p. 32-33.)

Les appels de l'ERC

L'ERC lance annuellement, trois appels dédiés à des jeunes chercheurs, chercheurs confirmés, ou leader scientifiques (Starting grants, Consolidator grants et Advanced grants), et un appel de mise en commun des compétences (Synergy grants) financé à hauteur de 10 M€ sur 6 ans.

Les appels de l'European Research Council (ERC)

Starting grants	Consolidator grants	Advanced grants	Synergy grants
2 à 7 ans d'expérience après la soutenance de thèse	7 à 12 ans d'expérience après la soutenance	12 ans après la soutenance	Tous niveaux 2 à 4 chercheurs
1,5 M€	2 M€	2,5 M€	10 M€

→ Les résultats des sciences humaines et sociales françaises aux appels de l'ERC sont souvent jugés insuffisants relativement au potentiel de la recherche dans ce domaine.

> Pour l'édition 2024, les lauréats appartenant au domaine SHS ne représentent qu'un peu plus de 20% des lauréats français, en considérant l'ensemble des trois appels « Starting grants », « Consolidator grants » et « Advanced Grants ». À titre de comparaison, les projets SHS représentent tous pays confondus 29% des lauréats de ces appels 2024.

> D'une manière générale, toutes sciences confondues, le taux de succès des projets hébergés dans une Institution d'accueil française est, sur les appels « Starting » et « Consolidator », en 2024, un peu supérieur au taux de réussite moyen des pays. En revanche pour l'appel « Advanced » le taux de réussite français est inférieur à celui de la moyenne des pays. Il ressort de cette observation qu'en France les chercheurs qui ne sont pas encore leaders scientifiques déposent moins de projets à l'ERC que dans certains autres pays.

→ Pour plus de détails, voir la note Athéna "Résultats des appels ERC 2024 - Focus sur les SHS françaises", décembre 2025 : [<https://www.alliance-athena.fr/note-de-synthese-athena-les-resultats-des-appels-2024-de-lerc-focus-sur-les-shs-francaises/>].

• **Le Pilier 2** est organisé autour de six clusters thématiques structurant chaque année une série d'appels à projets pluridisciplinaires.

> Au sein de ce pilier, le Cluster 2 « Culture, créativité et société inclusive » est dédié en propre aux sciences humaines et sociales (voir encadré ci-dessous).

> Au sein des cinq autres clusters thématiques, les sciences humaines et sociales ont vocation à participer aux appels en intersectoriel, selon des modalités variables. Les appels à forte composante SHS sont signalés par un « SSH flag »⁵⁰ : dans ce cas de figure, un expert SHS est requis dans le comité d'expertise des projets déposés sur l'appel.

NB. Depuis 2025, un pilote de développement d'un indicateur « Societal Readiness » est opérationnel sur le cluster 5 « Climat, énergie et mobilité ». Cette spécification Societal Readiness Level (SRL) intervient en plus du SSH Flag habituel (sur cette spécification SRL, voir l'échelle mise en place par l'ANR, infra p. 74).

Cluster 2 « Culture, créativité et société inclusive », dédié aux SHS

Dédié à la recherche multidisciplinaire en SHS, le Cluster 2 « Culture, créativité et société inclusive », vise à répondre aux enjeux de (1) Gouvernance démocratique et participation citoyenne, (2) Sauvegarde et protection du patrimoine culturel européen et (3) Transformations sociales, économiques, technologiques et culturelles. Il est organisé autour de trois destinations (axes thématiques) : i) Destination 1 « [Democracy and Governance](#) » : la crise de confiance dans les institutions politiques, l'impact des inégalités sur la participation à la vie politique, les nouveaux modes d'engagement (la démocratie participative, le rôle des contenus éducatifs dans la promotion de l'idée démocratique, le poids de lobbies), le rôle des médias et des réseaux sociaux, la montée des populismes, le multilatéralisme ; ii) Destination 2 « [European Cultural Heritage and the Cultural and Creative Industries](#) » : sauvegarde, valorisation et transmission du patrimoine culturel, notamment grâce aux nouvelles technologies et à l'engagement des citoyens ; soutien et promotion des acteurs des arts, de la culture et de la création ; promotion des valeurs et de la diversité culturelle européennes ; contribution à l'initiative du Nouveau Bauhaus européen ; iii) Destination 3 « [Social and Economic Transformations](#) » : inégalités et discriminations ; évolutions démographiques (vieillesse, mobilité) ; défis liés aux migrations ; transformations de l'économie et du marché du travail (formation, éducation, compétences, employabilité).

• **Le Pilier 3** vise le déploiement d'innovations et de nouvelles technologies. Les SHS ont en particulier leur place au sein des écosystèmes d'innovation et des communautés de la connaissance et de l'innovation (*European Institute of Innovation and Technology*, EIT).

→ Un exemple : l'EIT *Culture & Creativity*, dédié aux Industries Culturelles et Créatives. La France y est représentée par la Fondation MIN4CI qui rassemble 4 membres fondateurs : AMU, U. d'Avignon, U. Côte d'Azur et la PACA. Cet EIT (150M€/5ans) soutient le développement de projets de recherche, de formation et d'innovation dans les ICC à l'échelle de l'Europe.

• **Le Pilier Transversal** soutient des actions en matière de politique de recherche et innovation : attractivité et carrière des chercheurs, formation, genre, éthique, R&I responsable, science ouverte, jumelage entre organisations, participation des régions ultrapériphériques, etc.

La DGR&I de la Commission européenne a publié, le 15 juillet 2025 un état des lieux sur l'intégration des SHS dans le programme Horizon Europe pour la période 2021-2023⁵¹.

→ Le rapport établit "une tendance positive" : la part du budget global consacrée aux projets SHS dans le pilier 2 est passée de 33 % à 41 %.

→ Le nombre de partenaires SHS par rapport au nombre total de collaborateurs reste néanmoins "faible" (les chiffres sont indicatifs dans la mesure où une évaluation approfondie de la contribution de ces derniers n'a pas été réalisée et que la méthodologie du rapport a changé depuis celui du précédent PCRI).

Intégration des SHS

- Un portail mis en place par la Commission Européenne, « [Funding & tenders¹](#) », permet de filtrer les appels fléchés SHS à travers plusieurs moteurs de recherche.
- Un guide édité par le réseau Net4SocietyHE recense tous les appels fléchés SHS ou nécessitant une contribution des SHS, accessible à l'adresse : <https://horizoneuropencpportal.eu/cluster-2>

Outils pour les SHS

Les SHS dans les programmes des investissements d'avenir

Les [programmes des investissements d'avenir](#) (PIA) ont été créés en 2010 pour stimuler l'économie française par une politique publique d'investissement favorisant l'innovation dans des secteurs prioritaires générateurs de croissance : transition écologique, compétitivité des entreprises, ESR, souveraineté industrielle, économie numérique, etc. Cette politique adossée notamment à des actions spécifiques de financement de l'enseignement supérieur et la recherche (opérées par l'ANR) s'est décomposée en 4 vagues successives d'investissement : PIA 1 (2010-2013, 35 Md€), PIA 2 (2013-2016 ; 12 Md€), PIA 3 (2017-2020 ; 10 Md€), PIA 4 (2021-2025 ; 20 Md€). Le [plan national « France 2030 »](#) lancé en 2021 prolonge les engagements des PIA : à travers une dotation de 54 Md€, dont 20 Md€ issus du PIA 4, la France poursuit sa stratégie en faveur de l'investissement, de l'innovation et de la ré-industrialisation.

Dans le champ de l'enseignement supérieur et la recherche, les PIA ont induit la création d'instruments de financement largement dotés dont certains ont davantage que d'autres profité au domaine des sciences humaines et sociales.

■ Les pôles d'excellence : IdEx, I-site, LabEx

◆ **IdEx, I-Site** : les PIA 1 et 2 se sont notamment traduits par des appels à projets ouvrant sur l'attribution de labels d'excellence destinés à faire émerger des pôles universitaires français pluridisciplinaires de rang mondial :

⇒ 11 pôles lauréats des appels « IdEx » ont reçu des financements spécifiques au titre de l'« Initiative d'Excellence » : universités de recherche disposant d'une puissance et d'un impact scientifique de premier plan et d'envergure internationale dans de larges champs de la connaissance (PIA 1 et PIA 2). 9 de ces 11 IdEx ont été confirmées depuis 2016⁵².

⇒ 8 pôles lauréats des appels « I-Site » ont reçu des financements spécifiques au titre de l'« Initiative-Science-Innovation-Territoires-Économie », label dédié à des universités d'envergure internationale valorisant des atouts scientifiques thématiques plus concentrés et développant une stratégie de partenariat avec le monde économique (PIA 2). Les 8 I-SITE ont été confirmées en 2022⁵³.

L'objet de ces instruments étant de financer des pôles pluridisciplinaires, les SHS ont bénéficié de ces actions selon des modalités très variables.

◆ **Laboratoires d'Excellence** : inscrit dans l'action « Pôles d'excellence », l'appel à projets « LabEx » lancé dans le cadre du PIA 1 avait pour objectif de sélectionner des laboratoires d'excellence afin de leur donner les moyens de leurs capacités d'innovation, de permettre le recrutement ou le maintien en France de scientifiques de très haut niveau, et ainsi d'augmenter l'excellence et l'originalité scientifique, le transfert des connaissances produites et l'attractivité internationale de la recherche française.

⇒ 40 projets de Laboratoires d'Excellence ont été retenus en 2010 dans le secteur des sciences humaines et sociales.

⇒ Parmi ceux-ci, l'État a décidé après évaluation à mi-parcours de [prolonger pour 5 ans \(de fait jusqu'en 2025\)](#) 21 Labex SHS.

Fig. 26. Les 21 LABEX SHS prolongés

AE&CC, Architecture, Environnement & Cultures Constructives (U. de Grenoble*);
ARCHIMEDE : Archéol et Hist. de la Méditerranée & de l'Égypte ancienne (U. Montpellier 3);
ASLAN : Etudes avancées sur la complexité du langage (U. de Lyon);
COMOD : Constitution de la modernité : raison, politique, religion (U. de Lyon);
DYNAMITE : Dynamiques territoriales et spatiales (U. Paris 1 Panthéon-Sorbonne);
ECODEC : Économie et sc. de la décision (Gpe des écoles nationales d'éco et de statistiques);
EFL : Fondements empiriques de la linguistique (U. Paris 3 Sorbonne Nouvelle);
ENTREPRENDRE : Entreprendre (U. de Montpellier*);
FUTURBAINS : Futurs Urbains : archi, aménagement, environnement, transport (U. Paris-Est Créteil);
HASTEC : Histoire et Anthropologie des Savoirs, des Techniques et des Croyances (EPHE);
ICCA : Industries Culturelles & Créations Artistiques (U. Sorbonne Paris-Nord);
IDGM+ : Concevoir de n^{elles} politiques de développement international à partir des résultats de la recherche (U. C^d Auvergne*);
IMU : Intelligences des Mondes Urbains (U. de Lyon);
IPOPs : Individus, Populations et Sociétés (INED);
ITEM : Innovations et Transitions Territoriales en Montagne (U. de Grenoble*);
IMME-DII : Modèles Mathématiques et Economiques de la Dynamique, de l'Incertitude et des Interactions (Cergy Paris U*);
PP : Les Passés dans le Présent (U. Paris-Nanterre);
RFIEA+ : Réseau Français des Instituts d'Études Avancées (RFIEA);
SITES : Sciences, Innovation et Techniques en Société (U. Paris Est Créteil);
SMS/SSW : Structuration des Mondes Sociaux (U. de Toulouse);
TEPSIS : Transformation de l'État, Politisation des Sociétés, Institution du Social (EHESS).

NB. Seuls 5 (*) de ces 21 LabEx SHS étaient hébergés par des IdEx ou I-site. Une décision doit être prise quant à la suite à donner après 2025 aux 16 LabEx hors IdEx ou I-site.

◆ L'appel « Excellence sous toutes ses formes » (ExcellencES)

Lancé en 2021 dans le cadre du PIA 4 et financé par le plan France 2030, l'appel à projets « Excellence sous toutes ses formes » (EXES) a permis de soutenir en 3 vagues (2021, 2022, 2023) 46 établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour leur permettre de se développer et de mieux répondre aux besoins de leur territoire en matière de formation, de recherche, d'innovation et de transfert. Ce dispositif a permis d'apporter des financements supplémentaires à la majorité des IdEx/I-Site (à l'exception des universités Clermont Auvergne et Nice côte d'Azur), mais aussi à d'autres universités (2/3 des lauréats).

⇒ Si les projets retenus sont très globalement pluridisciplinaires, **les sciences humaines et sociales sont plus spécifiquement mobilisées dans les projets initiés par :**

- IdEx/I-Sites : Aix-Marseille U. (projet CISAM+, voir *infra* « La valorisation des SHS » p. 66) U. Grenoble Alpes (projet GATES), Sorbonne U. (projet Sound) ...
- Autres établissements : U. Nanterre (UNISSON); U. Montpellier 3 (MIRANDA); FNSP, Sciences Po (TIERED); U. de Corse (UNITI), U. Toulouse (TIRIS) ...

■ Les Équipements d'Excellence

Lancé conjointement aux premiers pôles d'excellence, le premier appel « Équipements d'excellence » (EquipEx) du PIA 1 a permis de financer en deux vagues 10 projets d'équipements de recherche en SHS de valeur intermédiaire, allant de la base de données (CASD; D-FIH, BEDOFIH) à des plateformes (I-DIVE, PATRIMEX, MATRICE, RE-CO-NAI, DIME-SHS, Biblissima), ou des équipements lourds comme le New AGLAE du Louvre.

Dans le cadre de l'action « Équipements structurants pour la recherche » du PIA 3, un nouvel appel « ESR/ EquipEx+ » a été lancé en 2020, visant à doter la recherche française d'équipements nationaux de haut niveau.

⇒ Parmi les 50 projets lauréats, on dénombre 8 projets à dominante SHS ou forte implication des SHS dans des projets pluridisciplinaires⁵⁴ :

Fig. 27. Les EquipEx+ du secteur SHS (PIA 3)

Acronyme	Nom	Étab. Coordinateur	Domaines scientifiques*
Biblissima+	Observatoire des cultures écrites, de l'argile à l'imprimé	Campus Condorcet	SHS- Math info
WeShare	Infrastructure digitale pour la recherche en sciences humaines et sociales pour le cancer	GCS UNICANCER	SHS - Biomed
Continuum	Continuité collaborative du numérique vers l'humain	CNRS	SHS - Math info - SME - STUE - Biomed
ESPADON-PATRIMEX+	En sciences du patrimoine, l'analyse dynamique des objets anciens et numériques	Fond° des sc. du patrimoine	SHS - Math info - SME
e-COL	La valorisation des données naturalistes en France	MNHN	SHS - Math info - STUE - Biomed
IDEE	Innovation, Données et Expérimentations en Éducation	PSL	SHS
COMMONS	Consortium de moyens mutualisés pour des services et données ouvertes en SHS	CNRS	SHS
LifeObs	Observatoire des parcours de vie	INED	SHS

NB. Les Equipex+ Biblissima+ et EspadonPatrimex+, structurants pour les SHS, prolongent des équipements d'excellence du PIA 1. Les 3 EquipEx+ exclusifs au domaine SHS recouvrent les champs de l'édition ouverte, la recherche en éducation et les sciences démographiques.

[* SHS : sciences humaines et sociales ; Math Info : sc. du numériques et maths ; SME : sc. de la matière et de l'énergie ; STUE : sc. du système terre-univers-environnement ; BioMed : sc. de la vie et de la santé].

■ Les Programmes prioritaires de recherche (PPR) et les Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR)

De nouveaux instruments de financement de la recherche ont été mis en place à partir du 3^{ème} programme d'investissement d'avenir : les « Programmes prioritaires de recherche » (PPR) lancés en 2017 (PIA 3), puis, dans le double prolongement de ces PPR et des équipements structurants pour la recherche, les « Programmes et équipements prioritaires de recherche » (PEPR) lancés en 2021, dans le cadre du PIA 4.

Les PPR et les PEPR visent à construire ou consolider un leadership français dans des domaines scientifiques liés ou susceptibles d'être liés à une transformation technologique, économique, sociétale, environnementale, et considérés comme prioritaires aux niveaux national ou européen. Les thématiques de recherche identifiées doivent concerner des programmes de grande ampleur, à vocation fortement structurante et se déployant dans la durée.

◆ Les PPR

⇒ Entre 2017 et 2020, 7 Programmes prioritaires de recherche ont été lancés, parmi lesquels 1 PPR à dominante SHS : [le PPR « Autonomie : vieillissement et situations de handicap »](#) (portage CNRS).

PPR Autonomie

Le PPR Autonomie (vieillesse et situation de handicap) doit permettre d'apporter des réponses significatives à des questions scientifiques de premier ordre, visant l'amélioration des politiques publiques de l'autonomie ; il doit également permettre de poursuivre les efforts de structuration d'une communauté de recherche nationale et interdisciplinaire (allant des sciences humaines et sociales aux sciences de l'ingénieur, du numérique, etc.) et de ses infrastructures. Pour ce faire, le Conseil scientifique du PPR a identifié quatre défis scientifiques : définir la notion d'autonomie (défi 1), étudier la conception des politiques publiques (défi 2), interroger les situations et expériences d'autonomisation et de réduction de l'autonomie (défi 3), étudier la conception, la réception et les usages des dispositifs et expérimentations innovants (défi 4). Deux appels à projets ont été lancés : en 2021 (défis 1 et 2) et en 2022 (défis 3 et 4).

⇒ Lancement prochain d'un autre PPR dédié aux SHS : « [Sciences pour l'éducation](#) »

Après quelques modifications apportées en 2023 à la demande du MESR et du Secrétariat Général Pour l'Investissement (SGPI) par rapport à la première proposition de programme qui avait été soumise, le PPR « sciences pour l'éducation » devrait être lancé d'ici la fin 2025 (portage CNRS). Outre le budget dédié à ce PPR, le programme bénéficiera de l'enveloppe de 10 millions d'euros qui devait être dévolue à des appels à projets prévus dans le cadre du PEPR « Enseignement et Numérique », qui a finalement été stoppé.

◆ Les PEPR

Faisant suite aux PPR et aux EquipEx+, l'appel "[Programmes et équipements prioritaires de recherche](#)" lancé en 2021 se divise en deux volets : les PEPR « Accélération » et les PEPR exploratoires.

→ PEPR « *Accélération* » : les « stratégies nationales d'accélération » sont au cœur du projet de « relance » du PIA 4 annoncé en 2020, puis intégré en 2021 dans le Plan national « France 2030 ». Il s'agit à travers ces stratégies d'identifier les principaux enjeux de transition socio-économique du futur et d'y investir de façon exceptionnelle et massive dans une approche globale. Les PEPR adossés aux stratégies d'accélération doivent permettre de relever les défis économiques, sociaux, numériques et environnementaux dans les domaines identifiés.

→ PEPR *exploratoires* : l'objectif de ces programmes est de viser des secteurs scientifiques ou technologiques en émergence pour lesquels l'État souhaite identifier et structurer les communautés de recherche afin de pouvoir éventuellement inscrire les thématiques explorées dans de nouvelles stratégies nationales. Les PEPR exploratoires sont sélectionnés par appel à programmes, évalués par un jury international.

NB. Les stratégies d'accélération identifiées par l'État ont évolué depuis 2021 au fil du développement des PEPR. Actuellement, le SGPI recense une petite vingtaine de stratégies :

Les stratégies d'accélération

1. Décarbonation de l'industrie ; 2. Digitalisation et décarbonation des mobilités ; 3. Développement de l'hydrogène décarboné ; 4. Produits biosourcés et carburants durables ; 5. Recyclabilité, recyclage et réincorporation de matériaux recyclés ; 6. Technologies avancées pour les systèmes énergétiques ; 7. Verdissement du numérique ; 8. Ville durable et bâtiments innovants ; 9. Intelligence artificielle ; 10. Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique ; 11. Alimentation durable et favorable à la santé ; 12. Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes ; 13. Santé numérique ; 14. Maladies infectieuses émergentes - menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques ; 15. Cybersécurité ; Technologies quantiques ; 16. Cloud ; 17. 5 G et futures technologies des réseaux de télécommunication ; 18. Industries culturelles et créatives françaises.

⇒ On observe que les stratégies définies embarquent peu les SHS :

Parmi les PEPR d'accélération, seul le **PEPR ICCARE**, dédié aux industries culturelles et créatives est un programme mobilisant en propre le secteur des sciences humaines et sociales (*voir encadré ci-dessous*).

Quelques autres PEPR impliquent les SHS en intersectoriel, parfois très à la marge : PEPR Ville durable (VDBI), PEPR Quantique ; PEPR Systèmes énergétiques et énergie renouvelables (Tase) ; PEPR Décarbonation de l'industrie (spleen) ; PEPR Recyclage.

⇒ Parmi les PEPR exploratoires, les SHS sont impliquées seulement en intersectoriel, parfois très à la marge : Programmes impliquant les SHS en intersectoriel : PEPR « One WATER – eau bien commun » ; PEPR Risques (IRIMA) ; PEPR La société face aux défis environnementaux (TRANSFORM) ; PEPR Climat (TRACCS) ; PEPR Solutions fondées sur la nature (SOLU-BIOD) ; PEPR Sous-sol ; PEPR Pêche et biodiversité dans l’océan indien (BRIDGES) ; PEPR Collaboration numérique (eENSEMBLE) ; PEPR Robotique organique (O2R).

Pour la liste complète des PEPR, voir la page dédiée de l’ANR : <https://anr.fr/en/france-2030/programmes-et-equipements-prioritaires-de-recherche/>

PEPR ICCARE

Lancé en juin 2024, le PEPR « ICCARE – Industries culturelles et créatives : action, recherche, expérimentation » constitue le volet recherche de la stratégie nationale dédiée aux industries culturelles et créatives (ICC) et bénéficie d’un budget de 25 M€ pour une durée de six ans. Dans un contexte où les ICC font face à la transformation des usages, à la concurrence accrue des acteurs internationaux, au bouleversement des modes de création, de production et de diffusion, le PEPR a pour vocation de créer les conditions d’une rencontre et d’un dialogue entre les sciences humaines et sociales, les sciences informatiques et les communautés professionnelles, dans une démarche de co-construction, de co-réalisation et de co-valorisation de la recherche. Il repose sur trois piliers : i) l’ICCARE-LAB, dont l’objectif est d’animer des communautés de recherche ; ii) un ensemble de projets ciblés transversaux, dont l’objectif est de questionner des grands problématiques scientifiques transversales aux secteurs professionnels des ICC ; iii) un appel à manifestation d’intérêt, pour faire émerger des consortia et des activités de recherche sur ces sujets.

De manière générale les SHS ont peu bénéficié des PPR et PEPR. L’appel à manifestation d’intérêt dédié aux SHS lancé en 2024 avait notamment pour objet de modérer ce déséquilibre, en soutenant « le renforcement » des sciences humaines et sociales.

■ Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI) « Programmes de Recherche en Sciences Humaines et Sociales »

Lancé au printemps 2024 par le MESR, l’Appel à Manifestation d’Intérêt « Programmes de Recherche en Sciences Humaines et Sociales », est une action du plan France 2030, initialement dotée de 100 M€, qui visait à faire émerger des pôles de recherche et d’expertise à même de structurer les Sciences humaines et sociales en France et de répondre aux grands défis sociétaux. Dispositif s’adressant aux Établissements publics d’enseignement supérieur et de recherche, cet appel à programmes suppose : i) la structuration d’un consortium de recherche adapté associant un établissement porteur, d’autres Établissements, des Organismes Nationaux de Recherche et des partenaires socio-économiques ; ii) l’inscription du programme dans la stratégie scientifique de l’Établissement porteur, avec une mobilisation des forces en recherche présentes et l’émergence de signatures scientifiques parfaitement identifiées.

L’enjeu de cet AMI est double :

→ renforcer les SHS pour qu’elles se positionnent sur des programmes ambitieux autour de thématiques scientifiques prioritaires d’intérêt majeur pour l’État : « *Évolution des démocraties* », « *La question du travail* », « *Les âges de la vie* », « *Préservation du patrimoine culturel* », « *Les religions* », « *Les conséquences du changement climatique* », « *Les civilisations et troubles géopolitiques* », « *Les évolutions de nos habitats et modes de vie* », « *impact social et sociétal de la pratique sportive* ».

→ rapprocher l’excellence scientifique en SHS des acteurs institutionnels, socio-économiques et plus largement des citoyens.

◆ Résultats

- 38 dossiers de candidature recevables.
- 17 établissements porteurs de consortiums présélectionnés en phase 1.

→ 6 établissements porteurs de consortiums lauréats : Université de Lille, Université Grenoble Alpes, Sorbonne Université, Université Sorbonne Nouvelle, Université de Strasbourg, Inalco.

Chacun des lauréats obtient un financement de 9 M€.

NB. Le financement de l'ensemble des 6 programmes s'élève à 54 M€ au lieu des 100 M€ prévus.

◆ Les programmes lauréats

Démocraties : DémocIS (Université de Lille)

La crise démocratique multifactorielle confronte nos sociétés au défi de la (re)construction de communs face à des espaces publics fragmentés. DémocIS engage un collectif interdisciplinaire d'excellence issu de 4 Universités, 3 IEP, de l'Institut Mines Télécom, du CNRS et de l'Inria autour de 4 défis majeurs : i) Répondre à la crise des institutions par l'innovation démocratique ; ii) Repenser les lieux et formes d'expression de la citoyenneté ; iii) Agir contre la polarisation des sociétés et les désordres informationnels ; iv) Renforcer les démocraties menacées

Consortium : U. de Lille ; CY Cergy U. ; U. Jean Moulin Lyon 3 ; U. Grenoble Alpes ; IEP Lille ; IEP Grenoble ; IEP Saint-Germain-en-Laye ; Mines Télécom ; CNRS ; Inria.

Climat : Foresee (Université Grenoble Alpes)

Le point de départ du projet Foresee est que la dimension vécue des conséquences du changement climatique, encore largement inexplorée, est essentielle pour comprendre la diversité des réactions, documenter les dynamiques sociales conflictuelles qu'elles suscitent, et proposer des modalités de changement durable et équitable. Foresee mobilise la diversité des sciences humaines et sociales pour apporter trois éclairages imbriqués : la pluralité des discours et des argumentaires face aux conséquences du changement climatique, les obstacles épistémiques à l'appréhension des limites planétaires, et les mécanismes de résilience, résistance, adaptation des organisations territoriales, et enfin la manière dont les (in)égalités et les (in)justices obligent à revisiter en profondeur les fondements du contrat social.

Consortium : U. Grenoble Alpes, U. de Lille, U. Lyon 3, U. Paul Valéry Montpellier, U. de Bordeaux, CNRS, INRAE.

Sphinx (Sorbonne Université)

Le projet Sphinx fédère des institutions académiques, culturelles et économiques de premier plan, disposant d'expertises et de collections exceptionnelles des temps géologiques au présent (environ 500 chercheurs et enseignants-chercheurs allant des langues rares à l'archéologie, de la philosophie à l'histoire de l'art), avec l'ambition de constituer un pôle d'expertise européen, pour aborder les patrimoines sur le temps long et à toutes les échelles, Sphinx soutiendra la structuration de programmes interdisciplinaires répondant à trois enjeux majeurs : la fabrique du patrimoine, les patrimoines empêchés, le patrimoine réapproprié.

Consortium : Sorbonne U. ; Muséum national d'Histoire naturelle ; U. de technologie de Compiègne ; U. Panthéon-Assas ; U. Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; U. PSL ; U. de Caen Normandie ; U. Paris-Saclay ; CNRS ; Inria ; BnF ; Musée du Quai Branly ; INHA.

Hermes (Université Sorbonne Nouvelle)

Le projet Hermes s'interroge sur la manière de créer et de maintenir des communs culturels et une identité partagée dans une société plurielle, à l'heure où les transitions numériques, environnementales et sociales, ainsi que les tensions nationales et internationales accrues, transforment notre compréhension du patrimoine et des politiques patrimoniales, avec trois objectifs : i) structurer les capacités de recherche sur les patrimoines et développer un consortium interdisciplinaire avec une forte visibilité nationale et internationale ; ii) renforcer le transfert de la recherche vers les acteurs publics et la société ; iii) favoriser une approche démocratique et inclusive du patrimoine culturel, en accord avec les besoins et évolutions de la société.
Consortium : U. Sorbonne Nouvelle ; CNRS ; CY Cergy U. ; U. Bordeaux Montaigne, U. Paris 8, INALCO, Avignon U. ; U. Rennes 2.

Religions : ReligiS (Université de Strasbourg)

La question des religions est devenue à la fois omniprésente et plus problématique que jamais, en raison de l'extrême complexité et de la diversité de ses manifestations, avec de nombreuses questions soulevées dans le débat public. ReligiS se concentre sur la transformation des interactions entre les religions et les sociétés dans le monde contemporain, dans une perspective à long terme. Son objectif principal est double : développer un nouveau cadre scientifique, résolument ouvert, interdisciplinaire et international, afin de repenser les processus de transformation des relations entre religions et sociétés, et créer les conditions institutionnelles d'un changement à grande échelle des mécanismes et des actions de transfert des connaissances académiques sur les religions vers les décideurs politiques et la société.
Consortium : U. de Strasbourg ; CNRS ; U. de Lorraine ; EHES ; Inalco ; Sciences Po ; Aix-Marseille U., ENS Lyon ; U. Lumière Lyon-II, École française d'Athènes, U. Jean-Moulin Lyon-III, EPHE ; U. PSL ; BnU de Strasbourg.

Troubles géopolitiques : Decript (Inalco)

Les récits civilisationnels renvoient à des discours socialement et idéologiquement construits, articulant des représentations sélectives de l'histoire et de l'identité d'un ensemble politique : la « civilisation des civilisations » de la Russie, justifiant sa guerre contre l'Ukraine, ou les « Nouvelles routes de la soie » de la Chine et ses revendications territoriales en mer de Chine méridionale, sont des exemples parmi d'autres. Cette évolution pose des défis inédits à la France et à l'Europe, en les obligeant à renouveler leur compréhension de l'espace mondial et les fondements de leur action extérieure. Decript vise à développer une expertise et des outils opérationnels sur la mobilisation et les effets des récits civilisationnels dans les crises géopolitiques contemporaines, en se ciblant sur 4 axes clés de conflits majeurs pour la France et l'Europe : Indo-Pacifique, Afrique, Ukraine et ancien monde soviétique, Proche-Orient et Moyen-Orient.
Consortium : Inalco ; Sciences Po Bordeaux, Sciences Po Lille ; Sciences Po Paris ; U. Bordeaux Montaigne ; U. de Strasbourg ; U. Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; U. Paris 8 Vincennes-Saint-Denis ; U. Sorbonne Nouvelle ; U. Paris Panthéon-Assas ; U. PSL.

■ **Le recherche en SHS dans les appels du Ministère de la Culture**

La recherche en SHS est par ailleurs impliquée dans des programmes relevant du volet « Culture » du plan France 2030, où l'expertise des chercheurs du secteur se trouve mobilisée non seulement pour l'évaluation ex-post mais dans la conception et le développement même des projets.

⇒ Principaux appels à projets émanant du Ministère de la Culture qui embarquent les SHS :

- « *Services numériques innovants* » : soutient la création et l'expérimentation de solutions numériques culturelles (développement de preuves de concept de dispositifs numériques) ;
- « *Culture immersive et métavers* » favorise le développement d'expériences immersives pour démocratiser la culture et renforcer la compétitivité française ;
- « *Transition numérique de la Culture et appropriation de l'intelligence artificielle* » accompagne l'adoption des technologies émergentes dans les industries culturelles et créatives ;
- « *Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives* », appel à manifestation d'intérêt (2023) puis appel à projet (2025) : visent à structurer les réseaux d'acteurs culturels sur tout le territoire,
- « *La Grande Fabrique de l'image* », soutien à l'innovation culturelle dans les secteurs : cinéma, jeu vidéo, audiovisuel, industries techniques et innovation.

LA PUBLICATION SCIENTIFIQUE EN SHS

Comme pour tous les secteurs des sciences, la diffusion des résultats de recherche en SHS se fait notamment sous la forme de publications – articles de revues scientifiques, ouvrages, chapitres d'ouvrages, communications dans des colloques, etc. Au fil des dernières décennies, l'espace de la publication scientifique a fait l'objet de mutations importantes du point de vue non seulement des supports de diffusion du savoir (numérisation) et des pratiques associées (scientométrie), mais aussi du point de vue des principes devant ordonner cette circulation, à travers l'idée de science ouverte.

La structuration de l'édition scientifique française en SHS

À la différence de l'édition des sciences de la matière et de la vie qui relève largement de grands groupes internationaux, le paysage français de l'édition scientifique en sciences humaines et sociales se caractérise par un tissu dense d'acteurs nationaux et par la complémentarité entre les éditeurs privés et les éditeurs publics⁵⁵. Il se structure autour de quatre acteurs principaux :

Maisons d'édition universitaires et presses académiques

Les éditeurs rattachés à des établissements publics de recherche déploient une mission de valorisation des travaux issus des laboratoires et équipes de recherche – et d'avancement des connaissances scientifiques – à travers la publication de revues spécialisées, d'ouvrages collectifs et de monographies issues de la recherche académique.

Mettant en avant la rigueur scientifique et l'évaluation par les pairs, ils participent à la diffusion du savoir au sein de la communauté scientifique tout en rendant accessibles les résultats de la recherche à un public plus large, notamment les étudiants et les professionnels des disciplines concernées.

Depuis 2024, la plupart de ces structures éditoriales sont fédérées au sein d'une alliance des éditeurs scientifiques publics français (ALEF) qui participe à la structuration du paysage (voir *infra*, p. 60).

Éditeurs privés

Par tradition, dans l'édition française, des éditeurs privés participent à la diffusion des résultats de la recherche en SHS : grandes maisons d'édition généralistes hébergeant des collections d'ouvrages ou des revues spécialisées dans différentes disciplines des SHS (Gallimard, Seuil, Flammarion, Fayard) ou éditeurs de taille plus petite inscrits dans le champ des SHS (Vrin, Taillandier, La Découverte, Éditions raison d'Agir, etc.). Combinant exigences intellectuelles et stratégies de diffusion, ils participent à une mise en valeur des SHS auprès d'un public souvent plus large que celui des presses universitaires, toutefois, leur dépendance relative à une logique commerciale peut les éloigner de recherches très spécialisées ou trop techniques, ce qui limite l'expression de la diversité disciplinaire. La même logique commerciale peut, dans un contexte de forte concurrence de l'édition numérique, contraindre certains éditeurs à interrompre l'édition papier de leurs revues (ou mettre fin à certains titres comme Gallimard avec *Les Temps Modernes* et le *Débat*).

Sociétés savantes et associations disciplinaires

Les sociétés savantes et associations disciplinaires sont historiquement à l'origine de la création des premières revues scientifiques. Elles sont aujourd'hui encore très présentes dans l'édition de revues en SHS⁵⁶ où elles assurent une fonction complémentaire aux éditeurs privés et académiques, en maintenant un ancrage fort dans des communautés disciplinaires : ainsi la Société française de sociologie (SFS) édite depuis 1960 la *Revue française de sociologie* qui demeure une publication de référence pour la discipline et offre une visibilité aux travaux empiriques et théoriques menés en France. Les sociétés savantes peuvent aussi publier les actes de leurs congrès à l'exemple de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public (SHMESP). La diffusion de ces publications est parfois plus restreinte et moins internationale que celle d'autres éditeurs, mais leur rôle demeure déterminant dans la structuration des disciplines et la valorisation de recherches de terrain ou de niches thématiques.

Plateformes et pépinières de revues

Devenus des acteurs incontournables de l'édition scientifique en SHS (comme dans les autres sciences), les plateformes numériques contribuent à transformer en profondeur la circulation des savoirs, en rendant accessibles des corpus considérables de publications scientifiques.

La complémentarité entre acteurs publics et privés de l'édition scientifique en SHS se reflète dans la mixité entre plateformes privées telles Cairn (voir *encadré*, p. 50) et plateformes soutenues par des institutions publiques, au premier rang desquelles OpenEdition (voir *supra* p. 36) ou d'autres initiatives comme Persée (voir *encadré* p. 50). Suivant le modèle original du portail *Revue.org* (initié dès 1999 par l'U. d'Avignon), un ensemble de plateformes et pépinières de revues ont été créées au sein des Maisons des sciences sociales et des humanités (voir *infra* p. 50).

Cairn.info est un portail web francophone consacré aux publications en sciences humaines et sociales (récemment étendu aux sciences et techniques et à la médecine) fondé en 2005 à l'initiative de quatre maisons d'édition : Belin, De Boeck, La Découverte et Érès (auxquelles s'associent la BnF en 2006, puis les PUF en 2014 enfin le groupe Madrigall [Gallimard, Flammarion] en 2020). Le portail diffuse, outre 14 000 livres, environ 500 revues périodiques, accessibles (le plus souvent) sur abonnement institutionnel à l'ensemble de l'offre mais également en achat à l'unité d'articles de chapitres, d'ouvrages ou de bouquets thématiques de revues. Les revues affichent une barrière mobile située le plus souvent entre deux et cinq ans, au-delà de laquelle les articles sont accessibles gratuitement : ainsi 71 % des 330 000 documents en ligne sont d'accès gratuit. Le portail cairn.info présente donc une offre éditoriale qui par le nombre de revues, est comparable à celle d'OpenEdition et joue un rôle structurant dans le secteur⁵⁷.

Persee.fr est un portail de diffusion de publications scientifiques, principalement dans le domaine des sciences humaines et sociales (mais aussi des sciences de la Terre et de l'environnement) créé en 2005 par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Persée assure la diffusion de collections patrimoniales (le plus ancien document diffusé date de 1840) et il propose des outils d'exploitation similaires à ceux présents sur les portails d'édition courante (indexation au niveau de l'article, plan des documents, exports des références bibliographiques, format détachable, référencement croisé, etc.). Développé afin de permettre une meilleure valorisation de la recherche française, dans une logique de libre accès et de gratuité, persee.fr diffuse actuellement près de 400 collections, soit plus d'1 million de documents en texte intégral et en libre accès. Le portail accueille en moyenne 30 millions de visites par an.

■ Les plateformes de revues des MSH, les pépinières de revues et les pôles éditoriaux

Fig. 28. Les pôles éditoriaux et pépinières de revues des MSH

Plusieurs Maisons des sciences sociales et des humanités (MSH) hébergent aujourd'hui des plateformes et pépinières de revues destinées à soutenir la diffusion des travaux en SHS et accompagner l'incubation de revues numériques en libre accès.



Une étude sur les modalités de soutien des MSH à l'édition scientifique souligne la distinction qui doit être faite entre les pépinières de revues et les pôles éditoriaux⁵⁸:

- **Les pépinières de revues** : plateformes dédiées à la création de revues numériques, comprenant un dispositif « infrastructure de revues » et un autre d'accompagnement aux bonnes pratiques éditoriales en contexte de Science ouverte.

Six pépinières sont portées par les MSH : la Pépinière de revues en openaccess (PREO) à Dijon (2000), celle de la MSH Paris-Nord (2008), le Pôle éditorial Numérique (Polen) à Clermont-Ferrand (2015), Numerev à Montpellier (2017), la Pépinière de revues du Grand-Ouest en Libre Accès (PERGOLA) à Rennes (2021) ; et la pépinière PAREO, créée à la MISHA de Strasbourg en 2022.

- **Les pôles éditoriaux** : ces pôles combinent des fonctions d'hébergement, d'accompagnement, mais aussi de production et de recherche et développement.

Les sites de Lyon-Saint-Étienne, du Grand-Ouest (Nantes/Rennes/Brest), de Strasbourg et de Lille appartiennent à ce cas de figure très particulier où la situation s'est organisée sur un plan local et pour lesquels une véritable complémentarité des moyens a été structurée autour d'objectifs éditoriaux communs⁵⁹.

La plateforme Prairial et le pôle éditorial de Lyon St Étienne

Créée en 2017 pour assurer la diffusion numérique de revues de sciences humaines et sociales de l'université Lyon 3, la plateforme Prairial est devenue pépinière officielle d'OpenEdition en 2018. Elle est aujourd'hui un des dispositifs proposés par le Pôle éditorial de soutien aux revues qui associe les universités Lyon 2, Lyon 3 et la MSH Lyon-Saint-Étienne. Ce pôle éditorial offre un accompagnement éditorial, juridique, technique et méthodologique aux équipes éditoriales des revues⁶⁰.

Le réseau Repères

Créé en 2018, le [réseau Repères](#) (réseau de pépinières de revues scientifiques) « spécialisé dans l'édition de revues scientifiques en accès ouvert » vise à accompagner les revues dans l'hébergement des publications, le référencement, la structuration des données et l'interopérabilité, l'accompagnement éditorial, la transition vers l'accès ouvert pour les revues sur abonnement, etc. En 2021, le réseau Repères comprend, en France et en Belgique, 11 pépinières en activité et 3 pépinières en projet, soit 97 revues en ligne, dont une majorité de revues SHS mais quelques pépinières orientées STM ou mixtes : Open U Bordeaux, la plateforme Mersenne, université de Toulouse Jean Jaurès, MSH Paris Nord, Numerev (MSH Sud), Préo (MSH Dijon, UBE/CNRS) Polen (université Clermont Auvergne), Revel@nice (université Nice Sophia Antipolis), Ouest-Edel (université de Nantes, université de Rennes 2), et Prairial (universités Lyon 2, Lyon 3 et la MSH Lyon-Saint-Étienne)⁶¹.

■ Une alliance pour la structuration nationale des éditeurs scientifiques publics : ALEF

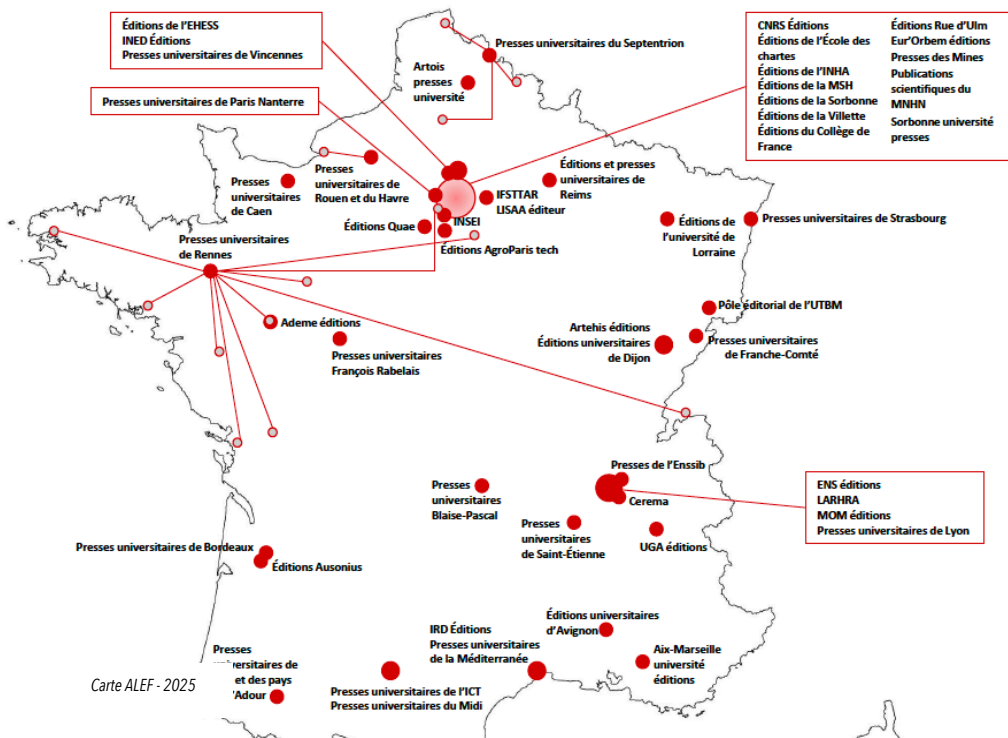
Faisant suite à la mission de préfiguration conduite par Caroline Dandurand (INRAE) sous l'impulsion du département Diffusion des connaissances et documentation du MESR⁶², l'[Alliance des éditeurs scientifiques publics français](#) (ALEF) a été lancée en 2024 en vue de fédérer et de valoriser, de représenter et d'accompagner les structures éditoriales publiques qui ont pour mission de diffuser les résultats de la recherche et sont engagées dans la science ouverte.

NB. Créée sous l'impulsion de France Universités, d'INRAE et du Muséum national d'histoire naturelle, l'ALEF a bénéficié du soutien du Fonds national pour la science ouverte (FNSO) (voir infra, Le développement de la science ouverte p. 57).

La création de l'Alef doit permettre la structuration collective nationale des éditeurs scientifiques publics afin de construire le cadre, les outils et dispositifs qui permettront le déploiement de la science ouverte.

⇒ Le secteur des sciences humaines et sociales qui représentent une très large proportion des membres de l'ALEF doit profiter de cet effet de structuration.

Fig. 29. Les membres de l'alliance des éditeurs scientifiques publics français



Cette nouvelle alliance ambitionne d'être un acteur clé, au niveau national et international, pour promouvoir une édition scientifique française durable et accessible et porter sa voix au niveau européen et international.

Les membres se sont donné pour mission en priorité de définir et expliciter le rôle de l'édition scientifique publique, identifier ses forces et ses faiblesses pour mieux la représenter, et de réfléchir à la soutenabilité d'une édition imprimée et numérique en accès libre.

Alef réunit en 2025 :

- ⇒ 59 structures éditoriales
 - 41 en SHS
 - 2 en STM (Science-Technique-Médical)
 - 16 intersectoriel SHS/STM
- ⇒ 1 450 ouvrages publiés/an
- ⇒ 320 revues publiées/an
- ⇒ 40 000 titres cumulés au catalogue

Les indicateurs bibliométriques

Au sein de l'espace académique contemporain, les publications constituent un enjeu crucial pour l'évaluation des chercheurs – souvent résumé dans le mot d'ordre « *publish or perish* ». Cette injonction est liée à l'avènement de la bibliométrie comme instrument privilégié de l'étude de la production scientifique : le développement des grandes plateformes internationales de diffusion des publications scientifiques telles le Web of Science⁶³ ou Scopus⁶⁴ et l'essor du numérique ont facilité la création et l'utilisation à une grande échelle d'indicateurs bibliométriques fondés sur l'application de méthodes statistiques pour mesurer la production scientifique et sa diffusion.

Le fonctionnement des indicateurs

La bibliométrie est une méthode d'évaluation quantitative de la recherche scientifique qui repose sur deux indicateurs principaux⁶⁵ :

→ *Le nombre de publications* : indicateur de la production scientifique (dans la mesure où une publication doit contenir des résultats scientifiques nouveaux pour être publiée).

→ *Le nombre de citations reçues par les publications* : indicateur de visibilité de l'impact scientifique des articles de la recherche. Il permet d'identifier le nombre de fois qu'un article est cité dans d'autres publications du même type, dans le même domaine, dans la même année et dans quelles revues.

Facteur d'impact et H-index

Parmi les nombreux indicateurs bibliométriques employés pour évaluer quantitativement l'impact scientifique des publications et des chercheurs, les deux prédominants sont le facteur d'impact (FI) des revues et l'indice h (H-index) des chercheurs :

Facteur d'impact

- moyenne du nombre de citations reçues par les articles d'une revue sur 2 ans

H - index

- nombre d'articles n qu'un chercheur a publiés et qui ont obtenu au moins n citations chacun depuis leur publication

o Facteur d'impact : indicateur calculé et publié chaque année depuis 1975 à partir des données du Science Citation Index (SCI) du *Web of Science* : il consiste en « une simple moyenne arithmétique du nombre de citations obtenues par les articles d'une revue donnée sur une période de deux ans »⁶⁶.

o Indice h : indicateur créé en 2005, initialement destiné aux physiciens et « défini comme étant égal au nombre d'articles n qu'un chercheur a publiés et qui ont obtenu au moins n citations chacun depuis leur publication »⁶⁷. Le calcul peut se faire soit à partir des bases de publications du *Web of Science*, soit de *Scopus*, soit de *Google Scholar*, etc.

NB. *Scopus* a mis en place un indicateur calqué sur le facteur d'impact : *Le SCImago journal ranking (SJR)*. Le *SJR* est calculé pour une période de citation de 3 ans à partir des données provenant de la base de *Scopus*.

Limites des indicateurs pour les SHS⁶⁸

Les pratiques de publication et de citation en sciences humaines et sociales diffèrent sous plusieurs aspects de celles des sciences expérimentales pour lesquelles les indicateurs bibliométriques ont été initialement conçus. Aussi les spécialistes de l'évaluation ont-ils identifié un ensemble de biais liés à l'usage de ces métriques pour caractériser la production scientifique en SHS⁶⁹.

Trois motifs principaux sont invoqués :

La diversité des formats de publication du domaine SHS et l'importance du livre

Les bases de données internationales telles que la *Web of Science* et *Scopus* couvrent très imparfaitement le champ des SHS, car elles privilégient fortement le format de l'article publié dans des revues à comité de lecture : les autres formats de publication qui jouent en SHS un rôle important dans la diffusion des connaissances, notamment les ouvrages et chapitres d'ouvrages, se trouvent ainsi marginalisés.

Les pratiques citationnelles et la temporalité propres à la recherche en SHS

Les citations en SHS n'ont pas la même fonction référentielle que dans les sciences expérimentales : elles sont souvent argumentatives ou historiques plutôt que cumulatives et les publications nouvelles du domaine reçoivent globalement peu de citations à leur sortie⁷⁰. Ainsi la construction des indicateurs comme le facteur d'impact⁷¹ et l'indice h désavantage les SHS dans la mesure où les citations sont plus lentes à s'imposer dans ce secteur.

L'importance du pluralisme linguistique pour les SHS

Les bases de données du *WoS* et de *Scopus* sont très largement dominées par les revues anglo-américaines et dans une proportion plus marquée encore par les articles écrits en langue anglaise⁷². Cette prééminence de l'anglais dans les grands systèmes bibliométriques pénalise les publications non anglophones, notamment en SHS, où la langue est parfois constitutive de la recherche et où la diversité linguistique importe particulièrement.

⇒ En réaction à cette forme de normalisation qui menace le pluralisme linguistique de la recherche académique a été lancée en 2019 l'initiative d'Helsinki sur le multilinguisme dans la communication savante (voir encadré).

Initiative d'Helsinki

Afin de défendre l'importance du multilinguisme dans la recherche et sa diffusion, a été lancée en 2019 [l'initiative d'Helsinki sur le multilinguisme](#)⁷³ dans la communication savante, appel mettant en lumière l'enjeu d'un partage des connaissances aux niveaux international et national, entre les communautés scientifiques et, au-delà, au sein de la société. Signé par de nombreuses institutions, ce texte émet trois recommandations : i) *soutenir la diffusion des résultats de la recherche dans l'intérêt de la société* ; ii) *protéger les infrastructures nationales permettant la publication de recherches pertinentes au niveau local* ; iii) *promouvoir la diversité linguistique dans les systèmes d'évaluation et de financement de la recherche*.

■ Des pratiques de publication différentes selon les disciplines du secteur

Au sein d'un domaine comme celui des sciences humaines et sociales, qui couvre une très large variété de perspectives (diversité des objets de recherche, des méthodes, des enjeux), les pratiques de publication évoquées varient selon les disciplines⁷⁴ :

→ Certaines évoluent vers l'unilinguisme et vers un type de publication privilégiant l'article, se rapprochant ainsi des pratiques des sciences de la matière et de la vie, comme l'économie, la gestion ou la psychologie⁷⁵, pour lesquelles les biais des systèmes bibliométriques actuels sont moins problématiques.

→ D'autres, notamment parmi les études culturelles, langues, études juridiques, sciences sociales, conservent des objets d'étude locaux ou nationaux, ainsi qu'un régime de production de la connaissance qui s'adresse aussi bien aux professionnels qu'aux pouvoirs publics, ou encore à un public plus large⁷⁶.

Pour un usage raisonné des indicateurs : DORA, Manifeste de Leiden, CoARA

Les pratiques d'évaluation purement quantitatives de la production scientifique liées au développement des indicateurs bibliométriques ont été largement critiquées, non seulement pour les sciences humaines et sociales mais pour toutes les sciences.

- Ainsi la [Declaration On Research Assessment](#)⁷⁷ (DORA), signée par de très nombreux acteurs, dresse depuis 2012 un ensemble de recommandations visant à améliorer les méthodes d'évaluation des résultats de la recherche, et notamment l'abandon de certains mauvais usages des indicateurs, abusivement employés comme « succédané(s) d'appréciation de la qualité ».
- Aux recommandations de la DORA viennent s'ajouter depuis 2015 les « dix principes » du [Manifeste de Leiden](#)⁷⁸, dont le premier stipule : « *La description quantitative doit servir d'appui à une évaluation qualitative par des experts* ».
- Dans le prolongement de ces déclarations, la *Coalition for Advancing research assesment* ([CoARA](#)) a publié en 2022 un [Agreement on Reforming Research Assessment](#)⁷⁹ où sont posés les principes d'une réforme de l'évaluation de la recherche prenant en compte les divers résultats, pratiques et activités qui maximisent la qualité et l'impact de la recherche académique en mettant l'accent sur le jugement qualitatif dans l'évaluation, soutenue par l'utilisation responsable d'indicateurs quantitatifs. Ce texte souscrit par ailleurs aux recommandations de l'Unesco pour l'Open science.

ENRESSH

S'agissant plus spécifiquement du domaine des sciences humaines et sociales, les travaux conduits à l'échelle européenne au sein du [réseau ENRESSH](#) (*European Network for Research Evaluation in the Social Science and Humanities*) entre 2016 et 2020 (*voir supra* p. 23) ont notamment abouti à la rédaction d'un manuel de bonnes pratiques pour l'élaboration de bases bibliométriques nationales et interopérables susceptibles de permettre le développement de métriques plus fidèles à l'ensemble de la production scientifique en SHS. En France pour l'établissement d'une telle base bibliométrique a notamment été évoquée la mobilisation de l'archive ouverte Hal (*voir infra* p. 60).

Le manuel : <https://enressh.eu/wp-content/uploads/2017/09/ENRESSH-ECOOM-2019-Databases-for-research-output-Manual-of-good-practices.pdf>

Papermills : le problème de la fraude à la publication scientifique

En même temps qu'il a permis le développement des indicateurs bibliométriques, l'essor des outils numériques a induit (bien avant Chat GPT) la prolifération de pratiques frauduleuses dans le champ de la publication académique : manipulation de citations, création d'auteurs fictifs, recours à des outils d'écriture automatisée ou de reformulation à l'aide de modèles linguistiques. Le phénomène des « *papermills* » – entités industrielles ou semi-industrielles qui produisent en série et proposent aux chercheurs des articles scientifiques fabriqués ou falsifiés, interconnectés par des citations fictives – constitue un défi majeur pour l'intégrité de la recherche. Les travaux de Guillaume Cabanac⁸⁰, chercheur en informatique à l'Université de Toulouse, ont notamment permis le développement d'un outil de détection, le *Problematic Paper Screener*, qui a mis en lumière la présence d'« expressions torturées » – à l'exemple de « *bosom peril* » (péril poitrinaire) pour « *breast cancer*⁸¹ » –, trahissant des pratiques automatisées de plagiat et reformulation, dans des milliers d'articles publiés par des éditeurs aussi prestigieux que Elsevier ou Springer et Wiley, notamment. En contaminant les chaînes de citations et en brouillant les repères de qualité éditoriale, ces publications compromettent la fiabilité de la littérature scientifique. Dans une tribune collective parue dans *Nature* en 2025⁸², Cabanac et ses collègues appellent à la vigilance et à la mobilisation pour restaurer la confiance dans la production scientifique. Si les SHS ont semblé dans un premier temps moins concernées que les autres sciences par ces dérives, l'avènement de l'IA générative expose aujourd'hui l'ensemble des secteurs académiques aux mêmes menaces de fraude à la publication : se pose la question de la fragilité structurelle du système de recherche à l'ère numérique.

Le développement de la science ouverte

■ Un marché en oligopole

Si, jusqu'aux années 1960 la plupart des publications académiques était contrôlée par des sociétés savantes (*Royal Society*, Académie Royale de Paris, etc.), la pénétration progressive du marché de la publication scientifique par des maisons d'édition commerciales spécialisées dans cette activité, utilisant des stratégies de marketing et des économies d'échelle pour rentabiliser la publication scientifique, a abouti à l'**instauration d'un marché en oligopole**⁸³. En termes de validation des productions scientifiques, la construction de la réputation d'un éditeur est en effet très coûteuse et difficile à développer, ce qui réduit la concurrence : une étude a ainsi estimé en 2013 que **cinq maisons d'édition contrôlaient plus de 50% des publications d'articles scientifiques** : *Reed-Elsevier, Springer Nature, Wiley-Blackwell, Taylor et Francis and Sage*.⁸⁴

⇒ L'idée d'un **accès ouvert aux productions scientifiques** a commencé à émerger dès la fin du XX^e siècle, en réaction aux pratiques de ces éditeurs privés : augmentation des prix malgré la baisse des coûts de production liée au numérique, durcissement de la protection de la propriété intellectuelle contre le copiage, etc.⁸⁵

NB. *Scopus a été lancé en 2004 par l'éditeur Elsevier. Si sa couverture des SHS est meilleure que celle du WoS, un biais des indicateurs issus de Scopus a ainsi été associé à sa tendance à mettre en évidence les publications du groupe Elsevier.*

■ De l'accès ouvert à la science ouverte⁸⁶

◆ Accès ouvert

Initié par le développement dans les années 1990 d'archives ouvertes, le mouvement de l'accès ouvert à la science (OA) commence à se structurer à l'international au début des années 2000 à travers une série d'initiatives (voir ci-contre) et par la mise en œuvre de nouveaux modèles de diffusion des connaissances dits « Open Access » : le Green, le Gold et le Black open access.

Les trois modèles d'Open Access

- ◆ **Green open access** : publication des résultats scientifiques dans des archives ouvertes (avec ou sans embargo imposé par les éditeurs ou autre restriction quant à l'archive choisie ou au format publié)
- ◆ **Gold open access** : publication en open access dans des revues scientifiques à comité de lecture, selon trois modèles économiques possibles :
 - « **Article processing charges** » (APC) ou modèle « auteur-payeur » : modèle qui consiste à imposer un prix à la publication à la charge de l'auteur
 - « **Open access hybride** » : permet de publier en accès ouvert dans une revue en closed access
 - Modèle « **Platinum** » ou « **Diamant** » : les revues n'imposent aucun prix à la publication (souvent financées par des fonds publics)
- ◆ **Black open access** : appropriation illégale de l'output intellectuel protégé par le droit d'auteur qui permet de télécharger gratuitement l'article scientifique sans payer le prix imposé par la maison d'édition

Voir Repères 3, alliance Athéna : La publication scientifique à l'ère numérique comprendre le closed et l'open access : <https://www.alliance-athena.fr/repere-3-la-publication-scientifique-a-lere-numerique-comprendre-le-closed-access-et-lopen-access/>

◆ Science ouverte

⇒ Dans le prolongement de ces modèles, un principe plus global de « science ouverte » s'impose au sein des Politiques publiques de recherche au cours des années 2010, recouvrant des enjeux non seulement d'accès aux publications, mais d'intégrité scientifique, de science citoyenne, d'évaluation, d'innovation, etc. (Fig. 30). Cette nouvelle approche de la science à l'ère numérique aboutit en France à la mise en place en 2018, par le ministère en charge de la Recherche, du **premier**

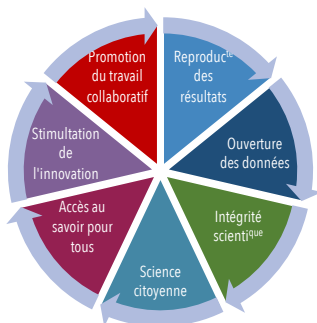


Fig. 30. Les enjeux de la science ouverte

Plan national pour la science ouverte (PNSO1, 2018-21), suivi en 2021 par le 2^e Plan (PNSO2, 2021-2024).

- Le **PNSO1** : vise à « *étendre l'accès ouvert aux publications, structurer et ouvrir les données de recherche et engager une dynamique durable et internationale* ». Il stipule notamment de rendre obligatoire la publication en accès ouvert des articles et livres issus de recherches financées par appel d'offres sur fonds publics.

- Le **PNSO 2** étend l'accès ouvert aux codes source, présente un triplement du budget et ouvre notamment à la création de la plateforme « Recherche data gov ».

⇒ Un **Fonds national pour la science ouverte** (FNSO) est créé pour servir l'objectif de ces plans et trois appels à projets « *Pour la publication et l'édition scientifique ouverte* » sont lancés en 2019, 2021 et 2022, qui permettront de financer 67 projets.

■ Les SHS dans la science ouverte

En France, les SHS se sont mobilisées très tôt dans le développement de l'accès ouvert.

→ Dès 1999 est créé le portail *Revue.org*, initiative prise au sein de l'U. d'Avignon qui met en ligne des centaines de revues en SHS (intégré en 2017 à OpenEdition Journals). Héritières de ce modèle, de nombreuses pépinières et plateformes de revues abritées dans les MSH (*voir infra p. 51*) œuvrent aujourd'hui à la transition vers l'accès ouvert des revues SHS.

→ En 2007 est fondé le **Centre pour l'électronique ouverte** CLEO, unité mixte de services du CNRS, de l'U. d'Aix-Marseille, de l'EHESS et de l'U. d'Avignon. Le CLEO lance en 2011 OpenEdition qui joue un rôle de premier ordre dans la formation et l'accompagnement – avec l'infrastructure METOPES, portée par l'U. de Caen – des éditeurs des SHS vers l'édition scientifique ouverte (*voir supra p. 35*). La création en 2013 d'*OpenEdition books* met à disposition des communautés de recherche et du public une plateforme d'édition de livres en SHS, dont 80% sont en accès ouvert.

Étapes principales du développement de l'accès ouvert

- 1991 : création de l'archive ouverte ArXiv (États-Unis)
- 2001 : Création en France de l'archive HAL ; 2002 : création de HAL SHS
- 2002 : **Initiative de Budapest** : première déclaration internationale pour l'accès ouvert
- 2003 : **Déclarations de Berlin** (fondation du mouvement de l'accès ouvert), et de **Bethesda** (définition des deux conditions de l'AO : droit d'accès gratuit et irrévocable et dépôt dans une archive ouverte)
- 2013 : Horizon 2020 « Guidelines on Open Access to Scientific Publications and Research Data in Horizon 2020 »
- 2015 : **Déclaration de La Haye**
- 2016 : Principes FAIR (Europe) [Findable, Accessible, Interoperable, Reusable]
- 2016 : **Call for Action** (Amsterdam)
- 2016 : Loi pour une république Numérique : (art.30) accorde aux auteurs le droit de diffuser la version auteur de leurs articles en accès ouvert
- 2017 : **Appel de Jussieu** pour la science ouverte et la bibliodiversité
- 2018 : **1^{er} plan national pour la science ouverte**
- 2018 : création du **Baromètre français de la science ouverte**
- 2020 : **Plan S** (Europe) : accès ouvert des recherches financées par des agences de financement nationales
- 2021 : **2^e plan national pour la science ouverte**
- 2021 : **Recommandations de l'Unesco pour l'Open science**
- 2022 : Inauguration de la plateforme Data.gov

En 2023, selon le baromètre de la science ouverte, 55% des publications des sc. humaines et 52% des publications de sc. sociales sont en accès ouvert.

Le dynamisme des SHS dans la science ouverte se reflète à travers les lauréats des trois appels du FNSO, dont la moitié appartiennent au champ des sciences humaines et sociales (fig. 31).

Fig. 31. Lauréats SHS des appels FNSO 1, 2 et 3

Acronyme	Étab ^l porteur	objectifs principaux
FAIREST	METOPES	FAIR environnement pour l'édition structurée
FABULA2020	THALIM	Moderniser la plateforme Fabula : référencement, fouille
PhSc-SO-2020	U. de Lorraine	Suppression barrière mobile, accès ouvert, diffusion
I-FAIR IR	CLEO	Implémentation des principes FAIR à OpenEdition & Métopes
DADA0	CLEO	Accompagnement des éditeurs pour OpenEdition Books/Journals
REPÈRES	U. Lyon 3	Animation du réseau de revues & développements techniques
DH-Lidoa	MESHs	Publication de monographies avec données associées
REGOSO	U. Rennes 2	Accompagnement de 11 revues en accès ouvert
HNSO	Huma-Num	Mise à niveau des services de publication & données
ORA-HdF	U. de Lille	Plateforme pour diffusion numérique en accès ouvert
PA-BMSAP	S ^e d'anthropologie de Paris	Passage à une publication 100% numérique en accès ouvert
ARCHES	INRAP	Transformation de la chaîne éditoriale en archéologie préventive
Canal-U SO Vidéos	FMSH	Partage des contenus & structuration FAIR
FORBEROSE	U. Cergy Paris	Consolidation & pérennisation de l'encyclopédie Bérose
Mir@bel2022	Sciences Po Lyon	Circulation ouverte des données sur revues & éditeurs
PRESS	U. Caen Normandie	Diffusion en ligne de formes éditoriales complexes
RAPIDO	ENS de Lyon	Mise en relation Persée avec sources externes (protocole auto)
SO PUR	SAIC PUR	Services articulant édition imprimée & science ouverte
SOEA	USR 3336	Transition complète vers l'accès ouvert
E-Études Créoles	AMU (LPL)	Transfert de la revue Études Créoles sur OpenEdition
Mémoires euro. du Goulag	Ined	Livre dynamique avec données sonores & visuelles
OPEN-AUDIOLIVRES	Éditions Quæ	Accessibilité via livres audio numériques en libre accès
OPEN-SHS	U. Paris Lumières	Pérennité revue Biens symboliques, pilote science ouverte
Ques2comSO	U. de Lorraine	Transition de la revue *Questions de communication* vers l'AO
THOLOS	École française d'Athènes	Publication 3D augmentée d'objets complexes (sculptures)
TOPEEDITOR	Casa de Velázquez	Publication sur textes médiévaux & morphologie urbaine
OpenFEA	Inst. français d'ét. anatoliennes	L'Inst. français d'études anatoliennes au tournant de l'édit ^o ouverte
OPUS	École française d'Athènes	Publication en accès ouvert de corpus de référence dans la recherche en histoire et archéologie des mondes anciens
PerVisum	INHA	Les technologies IIIF appliquées à l'édition scientifique publique
Mir@AO	IEP de Lyon - Sc Po Lyon	Miroir des revues sci ^o françaises dans leur transition vers la science ouverte
QUAMÉO	AMU	QUALité des MÉtadonnées d'OpenEdition
AEnumonline	Université de Lorraine	Annales de l'Est numérisation et édition en ligne
Sharqiyat	Inst. français du Proche-Orient	Rendre accessible les publications en arabe de l'Institut français du Proche-Orient
HORTUS	MISHA	Héberger, Organiser, Renforcer, Transformer l'édit ^o sci ^o ouverte à l'UNISTRA

■ Vers des bases de données bibliométriques ouvertes

◆ **L'archive Hal.** Afin de permettre des mesures de la production scientifique française en SHS non biaisées, le rapport de l'alliance Athéna sur la bibliométrie en SHS⁸⁷ propose, dans la continuité des travaux des spécialistes réunis au sein d'ENRESSH (voir *supra* p. 23), la mise en place d'un outil national de recensement des publications qui pourrait s'appuyer sur l'archive ouverte HAL et sur d'autres bases de référencement – tel RIBAC pour le CNRS⁸⁸. Un dialogue entre Athéna et le HCERES a été engagé autour de cette proposition.

Dans sa feuille de route pour la science ouverte de 2019, le CNRS demande aux chercheurs du CNRS SHS d'enregistrer les références de leurs publications dans HAL avant de les transférer dans RIBAC.

Les taux de dépôt dans Hal des publications en SHS sont en augmentation mais restent insuffisants

NB. Un frein à l'emploi de Hal comme outil de caractérisation de la production scientifique tient au dépôt encore insuffisant des publications dans l'archive ouverte par leurs producteurs : notamment du fait d'une incertitude juridique des auteurs quant à savoir s'ils ont le droit de mettre leur article dans les archives ouvertes après la publication dans une revue scientifique, dans un contexte où les politiques très hétérogènes des maisons d'édition augmentent l'incertitude quant à une possible violation du droit d'auteur⁸⁹. Une étude conduite en 2019 sur un corpus d'environ 70 000 articles des SHS publiés entre 2010 et 2018 montre la faiblesse des taux de dépôt dans Hal, variant selon les disciplines du corpus, de 3% (histoire) à 10, 6% (géographie)⁹⁰. On observe toutefois que le dépôt de documents sur l'archive ouverte Hal augmente de 15% et à 20% au cours des dernière années.

⇒ Aujourd'hui les SHS représentent près de 25% de l'ensemble des dépôts dans Hal. Hal-SHS regroupe, en 2025, 448 000 documents en texte intégral.

◆ **La base OpenAlex :** [OpenAlex](#) est une base de données bibliographique internationale en accès libre lancée en 2022 par l'association à but non lucratif OurResearch, avec l'ambition de proposer un catalogue complètement ouvert de la recherche mondiale, complété par des outils bibliométriques. Le premier jeu de données, issu du Microsoft Academic Graph (MAG), est enrichi régulièrement par l'apport d'autres bases de données : Research Organization Registry, ORCID, Wikidata, etc. En 2024, OpenAlex revendique 250 millions de travaux scientifiques référencés provenant de 250 000 sources, 90 millions d'auteurs et autrices (désambiguïsés) et 100 000 institutions. Ces statistiques sont plus importantes que celles de *Scopus* ou du *WoS*, toutefois des études font apparaître que certaines données exigent d'être corrigées⁹¹.

OpenAlex, une alternative au WoS et à Scopus ?

- ⇒ En 2023, l'Université de Leyden annonce qu'elle utilisera désormais OpenAlex pour établir son classement des institutions de recherche de 2024.
- ⇒ Fin 2023, Sorbonne Université annonce ne pas renouveler son abonnement au WoS, dans l'objectif de s'affranchir des bases bibliométriques « propriétaires » et d'utiliser OpenAlex.
- ⇒ Janvier 2024, le CNRS a annoncé se désabonner de Scopus (tout en maintenant l'abonnement au WoS) et entend « opérer progressivement une bascule vers des outils bibliographiques libres » en mentionnant OpenAlex comme l'une des alternatives possibles.
- ⇒ Février 2024, le MESR annonce un partenariat pluriannuel avec OpenAlex, avec un soutien financier pour contribuer "à l'amélioration des données générales d'OpenAlex".

■ Les ateliers de la donnée

Afin d'apporter aux chercheurs une expertise dans la gestion raisonnée des données de recherche dans le cadre de la science ouverte et structurer l'écosystème « Recherche Data Gouv », ont été créés à partir de 2022 des **Ateliers de la donnée** proposant des services généralistes sur tout le territoire : en 2025 on dénombre 22 ateliers structurés en un [réseau national](#) doté d'un bureau, ainsi que 3 ateliers en trajectoire de labellisation.

Un exemple : ADN – accompagnement de la donnée à et avec Nanterre

L'Atelier de la donnée ADN – Accompagnement de la donnée à et avec Nanterre réunit et mutualise les compétences du Service Commun de Documentation (SCD) et de la Direction de la recherche et des études doctorales (DRED) de l'université Paris Nanterre, de la MSH Mondes et de La bibliothèque archives -musée La Contemporaine pour soutenir la communauté universitaire dans la gestion des données de recherche. ADN propose trois services complémentaires couvrant tout le cycle de vie de la donnée : 1. Accueil : guichet de première réponse sur la gestion, la protection et l'ouverture des données ; 2. Formation : actions de formation pour tous les acteurs de la recherche du site de Nanterre ; 3. Accompagnement : soutien personnalisé ou collectif, fondé notamment sur le plan de gestion de données (PGD/DMP), pour aider les projets à structurer leurs pratiques et à faire émerger des recommandations communes.

■ Les licences Creative Commons

Plutôt qu'un outil permettant l'abolition pure et simple du droit d'auteur dans le contexte académique, l'open access a été défini comme un instrument complémentaire permettant d'inscrire la connaissance scientifique parmi les *communs* : soit des biens dont la gestion est assurée par une communauté spécifique, à travers des mécanismes autres que la propriété privée⁹².

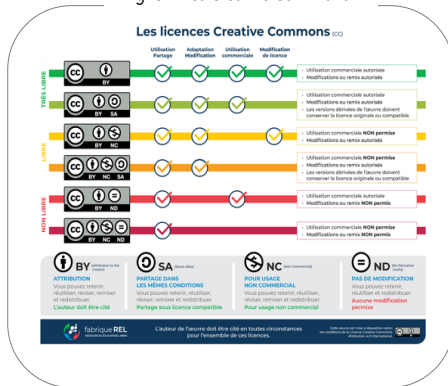
Corollairement au développement de l'open access ont été mises en place des licences Creative Commons (CC), contrats standardisés conçus comme instruments complémentaires au droit d'auteur pour assurer un accès ouvert et permanent au savoir scientifique. Imaginées par Lawrence Lessig en 2001, les Creative Commons sont des licences à géométrie variable constituées d'une condition obligatoire, attribuer l'œuvre à son auteur et de conditions optionnelles variant selon 4 clauses :

- **BY** (Attribution) : l'utilisateur doit créditer l'auteur de l'œuvre ;
- **SA** (ShareAlike / Partage dans les mêmes conditions) : toute œuvre dérivée doit être distribuée sous la même licence que l'original ;
- **NC** (NonCommercial / Pas d'utilisation commerciale) : l'œuvre ne peut pas être utilisée à des fins lucratives ;
- **ND** (NoDerivatives / Pas de modifications) : l'œuvre peut être partagée, mais non modifiée ni adaptée.

À partir de ces éléments, six licences principales existent, allant de la plus permissive à la plus restrictive :

1. **CC BY** : seule l'attribution est exigée, tout autre usage est permis.
2. **CC BY-SA** : attribution + obligation de partager sous la même licence
3. **CC BY-ND** : attribution, mais interdiction de modifier l'œuvre.
4. **CC BY-NC** : attribution, utilisation libre sauf à des fins commerciales.
5. **CC BY-NC-SA** : attribution, usage non-commercial et obligation de partage dans les mêmes conditions.
6. **CC BY-NC-ND** : attribution, usage non-commercial uniquement, sans modification – la plus restrictive.

Fig. 32. Les Creative Commons



→ À ces six licences a été ajoutée une septième forme de Creative Commons, appelée zéro (**CC0**), ou public domain. Sous cette licence, l'œuvre est considérée immédiatement en tant que bien collectif.

NB1. L'application de l'autorisation de modification de l'œuvre au domaine scientifique (CC BY et CC BY-SA) a soulevé des questions, notamment en ce qui concerne l'attribution de la contribution à l'avancement de la science.

NB2. Si trois de ces licences autorisent l'utilisation commerciale de l'œuvre, en pratique la finalité commerciale reste une condition peu claire, puisqu'elle n'a pas encore été définie ni par l'association des Creative Commons ni par la plupart des régimes juridiques⁹³.

Quelques points de vigilance relatifs au développement de la science ouverte en SHS

◆ **Les revues prédatrices.** Il a été souligné que le modèle Gold APC (auteur-payeur), où les recettes de l'éditeur dépendent du nombre d'articles publiés, a mené à l'émergence de revues prédatrices, caractérisées par un manque de transparence concernant la composition du comité éditorial et par la pratique de sollicitations massives auprès des chercheurs afin de les inciter à soumettre leurs manuscrits⁹⁴. Ces types de revues n'assurent pas toujours une validation sérieuse des résultats de recherche par les pairs.

◆ **Inégalités.** Rendre les données et publications librement disponibles exige du temps, des compétences et des moyens techniques dont toutes les institutions ne disposent pas de manière équivalente. Plusieurs points de vigilance à cet égard sont formulés par les communautés :

- Accentuation dans la mise en œuvre de la science ouverte, des écarts entre grandes institutions et équipes plus modestes.
- Risque de concentration des compétences, souvent déléguées aux personnels d'appui (insuffisants en SHS) et autres opérateurs techniques (archives, plateformes, bibliothèques) sans diffusion de compétences réelles parmi les chercheurs.
- Besoin massif de formation des communautés sans quoi la mise en œuvre des politiques de SO se réduit à une série d'obligations administratives ou techniques chronophages allant avec une conscience limitée des bénéfices de la science ouverte⁹⁵.
- Disparités disciplinaires et insuffisance des moyens alloués pour la mise en œuvre de la science ouverte en SHS où la bibliodiversité est importante.

Selon certains observateurs, le montant des APC peut en outre constituer de véritables barrières à la publication, non seulement pour les centres de recherches aux ressources financières les plus modestes, mais aussi pour les pays où le financement de la recherche représente déjà un problème⁹⁶.

◆ **Le modèle diamant et la liberté académique.** Le financement des publications en accès ouvert sous le modèle Diamant dépend largement de subventions publiques. Un rapport du Sénat⁹⁷ fait apparaître que privilégier ce modèle comme voie exclusive vers la science ouverte risque de mettre en cause le pluralisme nécessaire à la diffusion des connaissances. Selon ce rapport, parce que ce modèle conduit « vers une étatisation accrue de la recherche », il met en péril l'entière liberté académique des chercheurs.

◆ **La question des petits éditeurs en SHS.** Selon le médiateur du livre, l'édition en sciences humaines et sociales se distingue, par « l'existence en France d'un tissu dense et diversifié d'éditeurs qui présentent une forte diversité de taille, de mode d'organisation et de modèle économique »⁹⁸. Une politique de l'accès ouvert aux publications en SHS doit ainsi prendre en compte de la place du livre dans ce secteur et la présence de nombreux petits éditeurs nationaux qui sont loin des oligopoles et doivent leur survie à la vente d'ouvrages écrits par les chercheurs. La « *Loi pour une République numérique* » (2016), qui octroie aux auteurs de projets de recherche financés au moins à 50% par des fonds publics, le droit de déposer leur manuscrit accepté dans une archive ouverte distingue ainsi les périodes d'embargo : 6 mois après publication pour les sciences de la matière et du vivant et 12 mois pour les SHS. L'accès ouvert doit s'accompagner d'un soutien à la diversité des acteurs de la publication scientifique et des types de publications.

◆ **Les données en SHS.** La mise en accès libre de certaines données en sciences humaines et sociales (ethnographiques, sociologiques, historiques, etc.) peut poser des problèmes juridiques et éthiques spécifiques au secteur (confidentialité, enjeux d'anonymisation, de droit à l'oubli et de consentement éclairé, droit d'auteur)⁹⁹. Le principe « aussi ouvert que possible, aussi restreint que nécessaire » a été retenu pour apporter une réponse à cet enjeu de limitation de l'ouverture, qui suppose le développement de protocoles précis pour les données de SHS.

LA VALORISATION DE LA RECHERCHE EN SHS

La valorisation de la recherche désigne l'ensemble des processus qui permettent de transformer les résultats de la recherche académique en applications concrètes, qu'elles soient économiques, sociales, culturelles ou politiques. Elle implique le transfert formel vers des acteurs socio-économiques comme des entreprises, des associations, des collectivités, de travaux et résultats innovants issus de la recherche scientifique afin que ceux-ci s'en saisissent pour faciliter leur activité ou pour proposer de nouveaux produits et/ou services.

Une politique de l'innovation axée sur les sciences expérimentales

■ Une mission de la recherche

La question de la valorisation de la recherche occupe une place prépondérante dans les politiques scientifiques depuis le début des années 1980, période où est initiée une politique d'innovation visant à rendre plus efficace le couplage entre la sphère de la recherche publique et le monde économique, dans une optique de stimulation de la croissance et d'accélération de l'innovation : les structures de recherche sont invitées à valoriser leur activité scientifique, à travers notamment la revendication de droits de propriété intellectuelle sur les résultats et la conclusion de contrats d'exploitation avec les entreprises¹⁰⁰.

→ Cette orientation des politiques de recherche est formellement traduite dans la loi avec l'adoption de la « *Loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France* » du 15 juillet 1982, qui mentionne « la valorisation des résultats de la recherche scientifique » parmi les missions essentielles de la recherche publique, au côté de « la diffusion des connaissances ».

→ Autres étapes importantes : la *Loi sur l'innovation et la recherche de 1999*¹⁰¹ (loi Allègre) rend possible la participation des fonctionnaires de la recherche publique à la création et aux activités d'entreprises existantes (prime au brevet, concours scientifique) ; la loi du 22 juillet 2013¹⁰² (loi Fioraso) témoigne de la volonté de l'État de développer la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat, d'accompagner la croissance des entreprises innovantes et de mettre en place les instruments d'une politique publique de l'innovation¹⁰³ ; la *Loi PACTE du 22 mai 2019* comprend des volets qui font évoluer la loi sur l'innovation et la recherche de 1999 afin de simplifier le parcours des chercheurs souhaitant créer ou participer à la vie d'une entreprise.

Dispositifs de valorisation

Quelques exemples de dispositifs mis en place pour soutenir la mise œuvre de cette politique d'innovation :

- En 1981 : création des **Conventions industrielles de formation par la recherche** (CIFRE) qui permettent de subventionner les entreprises embauchant un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public (*voir infra*, p. 66.)
- En 1983, création du **Crédit impôt recherche** (CIR), une réduction d'impôt calculée sur la base des dépenses de recherche et développement (R&D) engagées par les entreprises.
- On assiste alors au développement d'une véritable filière de recherche aval appliquée : services de valorisation, pôles de compétitivité, Agences Régionales de l'innovation, Instituts Carnot.
- En 2012, les programmes des Investissements d'Avenir confortent cette orientation avec la **création des Sociétés d'accélération et du transfert de technologie** (SATT) qui assurent le relais entre les laboratoires de recherche et les entreprises et financent les phases de maturation des projets et de preuve de concept (*voir infra*, p. 68)
- Des appels à projets spécifiques de l'ANR permettent de renforcer les partenariats de recherche entre acteurs publics et privés : « **chaires industrielles** » (à partir de 2011) et « **Labcoms** » (2013) (*voir infra* pp. 70-71).
- Au début des années 2020 sont lancés, dans le cadre du plan France 2030, les programmes de « **Pôles Universitaires d'Innovation** » (PUI) qui doivent permettre d'accélérer les dynamiques territoriales d'innovation et de répondre aux défis contemporains en générant davantage de projets novateurs (*voir infra* p. 68).
- Dans la même période sont créés des **Consortiums de prématuration et maturation*** adossés aux PEPR (*voir supra* p. 46) afin d'accompagner la montée en maturité des projets d'innovation.

* **Un exemple** : le **consortium ICCARE « Maturation - Pré-maturation »** (2025-2029) est dédié à la valorisation (transfert vers des solutions brevetables) des projets de recherche en SHS soutenus par la stratégie nationale « industries culturelles et créatives ». *Pilote* : AMU. *Partenaires* : UGA, Avignon U., Sorbonne U., PSL, U. Côte d'Azur, 9 SATT ; INRIA, CNRS.

■ La prééminence du transfert de technologie et de la valorisation économique de la recherche

Dans un contexte de forte compétition économique internationale, la valorisation préconisée par la puissance publique a d'abord été pensée à travers le prisme des sciences expérimentales, avec une forte orientation vers l'innovation technologique. Qu'il s'agisse d'une valorisation « techno-push », c'est-à-dire partant des résultats de la recherche pour les rendre utilisables et/ou commercialisables par des tiers, ou au contraire d'une valorisation « bottom-up », partant d'une demande émanant du monde économique qui devra ensuite être traduite en question de recherche¹⁰⁴, le transfert est très polarisé, comme l'indique le nom de la loi de 1982, vers le « développement technologique de la France ».

Cette valorisation essentiellement économique de la recherche qui relie le monde académique et le monde marchand prend différentes formes¹⁰⁵ :

- Signature de contrats de recherche par les universités et les centres publics de recherche avec les entreprises.
- Exploitation des résultats de la recherche (dépôt de brevets par les universités et négociation de licences d'exploitation).
- Mobilité des chercheurs : doctorants conduisant leur thèse au sein d'une entreprise (Cifre) ; chercheurs apportant leur concours scientifique ou leur conseil à une entreprise, etc.
- Création d'entreprises par les chercheurs eux-mêmes.

Il s'agit alors d'optimiser les performances de la recherche en la faisant fructifier, en s'appuyant notamment sur le brevet qui constitue un élément central des dispositifs législatifs de valorisation de la recherche publique. Il s'agit aussi de favoriser par l'innovation la création d'entreprises à forte croissance (start-up) capables de créer des emplois¹⁰⁶.

⇒ Dans le droit fil de cette politique est lancé en 2019 le plan DeepTech qui vise à structurer un écosystème d'innovation de rupture et propose un financement Bpifrance dans l'optique de doubler le nombre de start-up issues de la recherche publique à l'horizon 2023.

■ Adapter les pratiques de valorisation aux résultats de la recherche en SHS

Dans un environnement institutionnel dominé par les approches technologiques et l'économie industrielle, la valorisation de la recherche en sciences humaines et sociales s'est trouvée marginalisée : les sciences humaines et sociales ont parfois été qualifiées de sciences « peu valorisables » ou inaptes à produire de l'innovation. Cette remarque doit être rapportée au fait que les pratiques de transfert et de valorisation modélisées sur les sciences expérimentales sont souvent inadaptées aux SHS.

◆ Une valorisation des SHS longtemps circonscrite au rôle de « supplément d'âme » des transferts de technologie et/ou de l'évaluation de l'acceptabilité des innovations

Dans un tel cadre, la valorisation des SHS est longtemps restée cantonnée, selon l'expression bien connue de Claudie Haigneré¹⁰⁷ reprise par Jacques Fontanille, au rôle de « **supplément d'âme** » dans des montages pluridisciplinaires où leur fonction consiste à « traiter les problèmes "socio-culturels" posés par les sciences et technologies »¹⁰⁸. Si de tels montages peuvent être enrichissants pour les chercheurs des SHS (neurosciences et philosophie ; STIC et sociologie, biotechnologies et éthique, etc.), J. Fontanille fait observer que le rôle des sciences humaines et sociales dans ces innovations est « ancillaire » et n'est pas propre à valoriser les SHS en tant que telles : leur intervention est envisagée seulement après-coup, comme un complément de valorisation, en aval du projet, voire en « aval de l'aval ».

Une autre valorisation réductrice des disciplines du secteur, située celle-ci en amont du développement de la technologie, dans le « marketing de l'innovation », consiste dans « l'étude de marché » qui peut être confiée aux SHS afin de déterminer le **degré d'acceptabilité** du projet¹⁰⁹. Là encore, les sciences humaines et sociales, sans être totalement absentes des procédures d'intervention et de financement publics, n'en sont pas moins réduites à un rôle instrumental.

◆ Vers un déploiement de la valorisation des sciences humaines et sociales

Au tournant des années 2010, tandis que les services mutualisés de valorisation des Pôles de recherche et enseignement (PRES) supérieur se développent, la communauté des sciences humaines et sociales commence à se structurer autour des enjeux de transfert et de valorisation propres au secteur, notamment via :

- la Commission SHS du Réseau Curie ;
- le Réseau Thématique Pluridisciplinaire (RTP) « Valorisation des SHS » de l'InSHS du CNRS¹¹⁰ ;
- la création du Consortium de valorisation thématique de l'alliance Athéna (CVT Athéna)

◆ Spécificité des pratiques de valorisation de la recherche dans le domaine SHS

On observe une hétérogénéité des actions de valorisation et pratiques de transfert de la recherche en SHS vers la société. Une actualité récente du réseau SATT (voir *infra* p. 68) souligne cette variété et l'inadéquation corolaire, dans certains cas, des modèles de valorisation issus des sciences de l'ingénieur :

"La production d'actifs et la formalisation des résultats de recherche regroupent [en SHS] des formes diverses – développement de logiciels ou de bases de données, élaboration de contenus ou de médias, création de services à valeur ajoutée – qui imposent un traitement sur-mesure des projets. Si certaines innovations peuvent s'appuyer sur les outils bien connus de la propriété intellectuelle et du transfert, d'autres nécessitent des modes de protection et de valorisation économique adaptés, passant par exemple par des droits d'auteur ou des collaborations de recherche avec des acteurs sociaux-économiques"¹¹¹.

Les SHS produisent des innovations propres à leurs champs de recherche :

- Elles **ne s'inscrivent pas exclusivement dans le paradigme technologique et peuvent être immatérielles** (concepts, modèles, analyses, méthodes, données qualitatives).
- Elles **concernent des publics diversifiés** – au-delà du seul secteur industriel – tels que les administrations publiques, les associations, ou l'économie sociale et solidaire.
- Le plus souvent, **la valorisation des sciences humaines et sociales n'est pas seulement économique** mais s'inscrit dans une logique hybride ; le transfert peut viser un **impact social, sociétal, environnemental, culturel** : contribution au débat public, à la cohésion sociale, à l'éducation, participation à des politiques publiques.
- Les innovations en SHS reposent quasi-systématiquement sur **une démarche interdisciplinaire**.
- La valorisation en SHS est **souvent collective** et parfois très ancrée dans des contextes locaux ; elle **peut impliquer une co-construction avec les citoyens et citoyennes de projets de recherche-création/recherche-action/recherche-intervention** dans une perspective de transfert vers la société.

◆ Une valorisation « au service de la société »

La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche, en même temps qu'elle fixe le cap d'une politique publique de l'innovation, marque une légère rupture par rapport à une approche purement économique du transfert, dans la mesure où le texte stipule que la valorisation doit être mise « **au service de la société** »¹¹². Dans un contexte où la recherche publique se trouve sollicitée pour répondre aux grands défis sociétaux, si la valorisation économique par le biais de la prise de propriété intellectuelle reste importante, celle-ci ne doit « *pas constituer l'alpha et l'oméga d'une politique de transfert des connaissances* »¹¹³, selon le Rapport Le Déaut au Sénat (2012).

NB. Un certain nombre d'observateurs ont souligné l'articulation parfois difficile entre les deux missions de la recherche : la valorisation des résultats passant par la réservation privative, et la diffusion des connaissances par la publication, attachée au principe de science ouverte. Au sein des communautés SHS, hors l'expression d'une inquiétude relative au maintien de leur indépendance dans une R&D financée par le secteur privé, certains chercheurs se trouvent démunis lorsqu'il s'agit de mettre œuvre le transfert vers le monde socio-économique de résultats de recherche non brevetables qui suppose la mise en place d'une rétribution par le droit d'auteur parfois contradictoire avec l'accès ouvert.

À cette valorisation « au service de la société » est parfois associée la notion d'« **innovation sociale** », très présente dans le discours public, qui « consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales »¹¹⁴. La littérature montre que les SHS sont fortement impliquées dans cette forme de valorisation qui peut emprunter entre autres modalités, celle d'une recherche participative s'appuyant sur des entretiens, des conférences, des forums citoyens, etc.¹¹⁵

Une autre catégorie d'innovation associée aux sciences humaines et sociales est celle de l'**innovation par l'usage**, à travers le design (notamment dans le secteur des industries culturelles et créatives, des politiques publiques, etc.)¹¹⁶. Ces formes de transfert côtoient des pratiques de **valorisation de la recherche en SHS plus classiques** (productions issues des humanités numériques comme le Trésor de la Langue Française numérique ; création de contenus pédagogiques ; prestation de conseil et expertises, etc.)

Pluridisciplinarité. Face à l'enjeu majeur que constitue la perspective des multiples transitions qui s'imposent au monde contemporain (énergétique, climatique, environnementale, sanitaire, alimentaire, numérique, etc.), a émergé la prise de conscience d'une nécessaire mobilisation des sciences humaines et sociales avec les sciences et techniques pour produire (et co-construire) par la voie pluridisciplinaire des réponses applicables dans le monde socioéconomique.

⇒ On peut citer pour exemple de cette mobilisation les *Cross Disciplinary Programs* (CDP) mis en place par l'Université Grenoble Alpes depuis 2016, ambitieux projets de recherche transdisciplinaires destinés à faire progresser la science, l'innovation et apporter des réponses à 4 grands enjeux du XXI^e siècle : « Planète et société durables », « Santé, bien-être et technologie » ; « Le numérique au service des êtres humains et de la société » ; « Comprendre et soutenir l'innovation », qui offrent une place prépondérante aux sciences humaines, politiques et sociales¹¹⁷.

Salon Innovatives SHS

⇒ L'Institut SHS du CNRS a organisé en 2013 le premier *salon Innovatives SHS*, événement destiné à mettre en évidence les nouvelles pratiques de la recherche en sciences humaines et sociales. Depuis, cinq autres salons se sont succédés, en 2015, en 2017, en 2019, en 2022 puis en 2024 sous le nouveau nom d'*Innov' SHS*. Au fil des éditions, cet événement est devenu une vitrine des productions innovantes des chercheurs et enseignants-chercheurs français en SHS, dont un exemple emblématique est le projet pluridisciplinaire déployé autour du chantier scientifique Notre Dame de Paris pour accompagner l'étude scientifique et la restauration de la cathédrale, présenté au salon de 2022. À l'occasion du salon 2024 a été créé « le Prix de l'innovation », qui a couronné trois inventions : DysApp, un « jeu sérieux » sur tablette tactile qui aide les élèves à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ; INTACT, un outil de veille et d'aide à la prise de décision en contexte d'urgence sur les réseaux sociaux ; ODLab, un système logiciel de partage et de mutualisation de la capacité de calcul et des compétences en neuro-imagerie et pathologies cérébrales ouvert aux chercheurs et aux cliniciens.

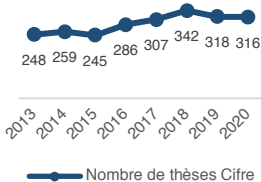
⇒ Un autre exemple de valorisation dans le domaine des ICC : le projet CISAM+ (Cités de l'innovation et des savoirs Aix-Marseille), porté par AMU (voir *supra* p. 44) vise à valoriser les contenus (textes, images photos) produits au sein des laboratoires SHS sur le site Aix-Marseille. Dans ce cadre, le projet « Musée en Ville » vise à créer des parcours numériques intégrant les productions des chercheurs et des enseignants-chercheurs pour valoriser le patrimoine matériel et immatériel à destination des populations locales des touristes.

Les CIFRE et COFRA : leviers de valorisation des savoirs SHS

Les CIFRE : une évolution positive pour la valorisation des SHS¹¹⁸

Dispositif majeur de valorisation de recherche en France, la convention industrielle de formation par la recherche (Cifre) permet à un acteur socio-économique de bénéficier d'un financement pour recruter un doctorant dont les recherches, encadrées par un laboratoire public, conduiront à la soutenance d'une thèse. Si les SHS sont restées pendant longtemps à la marge de cet instrument initialement conçu pour favoriser les collaborations science-industrie, les nouvelles conditions d'éligibilité établies par l'ANRT¹¹⁹ en 2006 ont permis d'ouvrir des terrains d'étude et de définir de nouvelles problématiques de recherche contribuant à une meilleure intégration des SHS dans de nombreuses sphères d'activité de la société.

Fig. 33. Évolution du nombre de thèses Cifre financées en SHS 2013-2020



Source étude Athéna 2021

◆ L'étude conduite en 2021 par l'alliance Athéna sur la base de données de l'ANRT montre que les CIFRE en SHS ont augmenté de 27% entre 2013 et 2020 (Fig 33).

⇒ Les SHS représentent en 2020 annuellement plus de 20% des CIFRE dont le périmètre s'est élargi à l'ensemble des secteurs d'activité.

◆ Par ailleurs, tandis que seuls l'économie, le droit, la gestion, les finances et les ressources humaines étaient mobilisées dans le cadre des CIFRE avant les années 2000, toutes les disciplines de SHS ont, en 2020, pu expérimenter le dispositif, avec une prééminence néanmoins persistante des recherches *a priori* plus facilement applicables et appropriables : droit, économie, gestion, psychologie, ergonomie, sociologie, démographie (Fig. 34).

⇒ Un tel constat ne doit pas occulter l'intérêt qu'ont pu avoir des recherches plus fondamentales (en lettres, philosophie, archéologie notamment) pour améliorer la compréhension du contexte d'action des partenaires.

Exemples de CIFRE en Lettres et langues :

- Edition électronique d'un corpus de textes littéraires occitans, entre 1850 et 1914 et élaboration d'applications et d'outils de lecture en ligne

- Sociétés multiculturelles et identité nationale : comparatif des politiques culturelles des municipalités de Saint-Denis de La Réunion et de Cape Town en Afrique du Sud.

Exemples de CIFRE en philosophie :

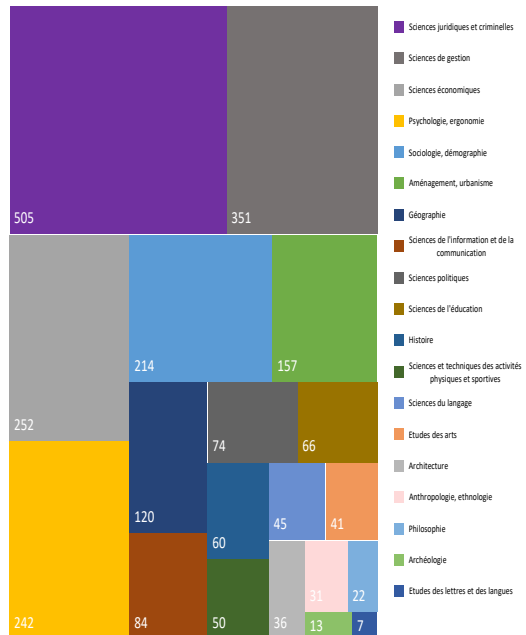
- La vulnérabilité différenciée des pays et individus aux impacts du changement climatique : quelles politiques publiques à l'échelle globale ? Le cas des mécanismes assurantiels climatiques.

- La normativité des technologies numériques : approche d'une éthique « by design » dans les entreprises.

Exemple de CIFRE en archéologie :

- Approche paléocéologique des paysages anciens au cours de l'Holocène. L'apport de la carpologie.

Fig. 34. Répartition des thèses CIFRE en SHS par disciplines 2013-2020



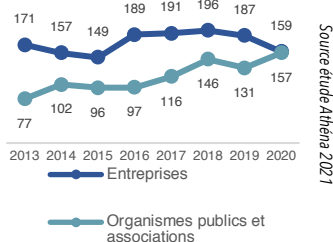
Source étude Athéna 2021

◆ Il apparaît que les thèses Cifre en sciences humaines et sociales ont pris leur essor au moment où les structures associatives et publiques devenaient éligibles au dispositif, lesquelles représentent en 2020 environ la moitié des conventions signées en SHS.

⇒ Cette ouverture à l'action publique et sociétale a permis de diversifier notablement le champ d'application des thèses CIFRE menées en SHS. Dans le secteur privé, les domaines d'activités qui n'étaient que peu couverts par les entreprises sont désormais accessibles par le biais des associations, qui permettent notamment aux doctorants de conduire des recherches dans les domaines de l'action sociale, humanitaire et caritative, de l'éducation et de la formation.

⇒ Parmi les partenaires publics des CIFRE en SHS, les collectivités territoriales représentent 37%, des signataires. On dénombre par ailleurs principalement des établissements publics : métropoles, communautés d'agglomération, agences régionales de santé, centres hospitaliers, chambres consulaires, musées, etc. Quelques thèses ont également été conduites dans des groupements d'intérêt public ou, plus rarement, dans des autorités administratives indépendantes.

Fig. 35. Évolution du profil des structures d'accueil des CIFRE en SHS, 2013-2020



La loi de programmation de la recherche 2021-2030 a prévu d'augmenter de 50% le nombre de CIFRE délivrées en SHS à échéance de 2027. Un travail de mise en visibilité de l'ANRT s'avère essentiel pour que tous les doctorants aient connaissance de cette modalité de financement particulièrement opportune dans un secteur de recherche où les thèses sont encore très mal financées. Ce dispositif reste encore aujourd'hui méconnu de certains établissements.

■ Expérimentation et pérennisation des COFRA

Le Ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a lancé en mars 2022 une expérimentation portant sur des conventions de formation par la recherche en administration (COFRA), dispositif calqué sur la CIFRE permettant à un doctorant de préparer sa thèse au sein d'un employeur de la fonction publique de l'État, en liaison avec son unité de recherche. Cet instrument qui prolonge l'ouverture des CIFRE aux organismes publics et aux associations est particulièrement adapté aux champs de recherche en SHS.

L'expérimentation a permis de lancer, en deux vagues, une trentaine de projets doctoraux (sur les 100 contrats qui avaient été annoncés par le ministère en 2022) portant sur des thématiques diverses (politique d'innovation agricole, commande publique durable, utilisation de l'IA pour des données sensibles) impliquant une proportion notable de doctorants en SHS.

⇒ Le ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a annoncé, le 1^{er} juillet 2025, la pérennisation du programme COFRA dans une version révisée.

Les SHS dans les structures de valorisation des établissements publics : SATT, PUI

Créées au début des années 2010 dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), les **Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies** (SATT) sont des filiales créées par un ou plusieurs établissements (universités et organismes de recherche), chargées de détecter et d'évaluer les inventions issues de laboratoires de la recherche publique pour les accompagner jusqu'à leur transfert vers des entreprises. Elles ont pour mission de traduire les découvertes et compétences de la recherche publique en applications concrètes et de répondre aux besoins des entreprises, à travers une activité qui allie dépôts de brevets, opérations de preuve de concept, créations de start-up, licensing, etc.

Dans la continuité de cette dynamique et des ambitions du plan DeepTech lancé en 2019, les **Pôles Universitaires d'Innovation** (PUI), instaurés à partir de 2021, visent à structurer et à coordonner l'ensemble des acteurs de l'innovation au sein d'un même territoire – établissements d'enseignement supérieur, organismes de recherche, SATT, incubateurs et collectivités. Ce dispositif auquel l'état alloue une enveloppe de 166 millions d'euros ambitionne de renforcer la cohérence, la visibilité et l'impact économique de l'écosystème français de l'innovation issue de la recherche publique. Il doit « permettre le réflexe de l'innovation derrière chaque découverte scientifique, d'encourager la prise de risque et de générer davantage de projets innovants issus de la recherche publique, au profit de la société et de l'économie. »¹²⁰

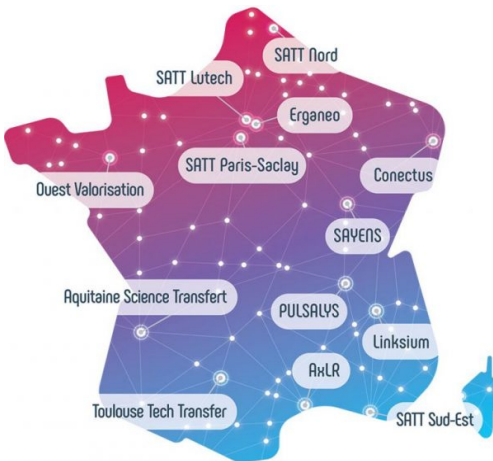
■ La faible proportion de recherche SHS dans les projets soutenus par les SATT et les PUI

En 2025, on dénombre **13 SATT** réunies dans le réseau SATT (auxquelles s'ajoutent en 2025 six SATT expérimentales¹²¹) et **29 PUI** : il apparaît ainsi que certaines sociétés d'accélération recouvrent plusieurs pôles universitaires d'innovation (notamment Ouest valorisation, la SATT Sud-Est, SATT Paris-Saclay, Erganeo, Sayens, SATT Nord).

La place allouée aux recherches en sciences humaines et sociales au sein de ces dispositifs très orientés vers l'accompagnement de la montée en maturité technologique des inventions est globalement faible :

⇒ **Depuis 2012, les SATT ont soutenu 3230 projets¹²² dont 185 en SHS¹²³ (soit moins de 6%).**

Fig.36. Les SATT en 2025



Carte réseau SATT

Quelques exemples de projets SHS soutenus :

- [kosmopolit:] (PULSALYS) : jeu de société coopératif et immersif autour de la diversité linguistique.
- DERI (Toulouse Tech Transfer) : solution pour la création de visuels interactifs accessibles aux personnes malvoyantes.
- VIENS ON DANSE (SATT Lutec) : programme audiovisuel produit par Arte sur les origines des danses urbaines aux États-Unis.
- Mobi.deep (Ouest Valorisation) : startup développant des dispositifs immersifs favorisant le changement des comportements de mobilité.
- JokaJobs (SATT Paris-Saclay) : application mobile de recherche d'emploi sous forme de serious game favorisant la mobilité et le réseautage professionnel.
- Eduscript Doctor (SATT Conectus) : kit de scénarisation pédagogique pour concevoir des cours et formations, initialement destiné aux MOOC, aujourd'hui élargi à tous types de formations.

Fig. 37. Les PUI en 2025

Nom du PUI	U. cheffe de file
Bluebox	UBO
Campus Innovation	U. de Rennes
CY Transfer	CY U
FIT InnovE	UGA
Impulse	Comue U. de Lyon
InnoRem	URCA
Innovation Alliance U. Paris Saclay	U. Paris-Saclay
IP3 (IPCube)	Inst. Polytechnique de Paris
L-VORTEKS	U. de Lille
Le PUI de Montpellier	U. de Montpellier
Loire Valley Innov'	U. de Tours
Med'Innov	U. Côte d'Azur et U. de Corse
OpenCampusInnov	La Rochelle U.
Pôle PSL Innovation	U. PSL
Predict	Comue Angers-Le Mans

Nom du PUI	U. cheffe de file
PUI Alsace	UNISTRA
PUI ASU	Sorbonne U.
PUI BFC	UMLP
PUI CAPI-Terr	UCA
PUI Nantes U.	Nantes U.
PUI Normandie	Normandie U.
PUI Provence	AMU
PUI@Bordeaux	U. de Bordeaux
Seville	Comue Paris-Est
Sud Aquitain Innovation	UPPA
U. Toulouse Innovation	U. de Toulouse
Unys	U. de Lorraine
Valiotech	U. de La Réunion
ValoCité	U. Paris Cité

⇒ La présence généralement mineure des SHS dans ces dispositifs est modulée par certaines exceptions comme le PUI de CY Cergy Paris Université, qui inscrit les SHS dans sa stratégie d'innovation :

CY Transfert, un pôle universitaire d'innovation intégrant pleinement les SHS

Le Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) CY Transfert, porté par CY Cergy Paris Université attribue aux SHS une place stratégique dans la dynamique d'innovation par leur contribution à la compréhension des usages, à l'analyse des transformations sociales et à la conception de solutions adaptées aux contextes humains et territoriaux. Cette orientation se traduit concrètement par le lancement d'un programme de prématuration SHS, « Innovations et sociétés », par l'implication de laboratoires de SHS dans plusieurs axes structurants du PUI : « ville durable et inclusive » (sociologie, géographie, urbanisme) ; « transition numérique et organisationnelle » (psychologie du travail, sciences de gestion), etc., et par la création d'un incubateur dédié aux jeunes entreprises issues des SHS. Le PUI encourage une logique d'interdisciplinarité et de co-construction entre les SHS, les sciences de l'ingénieur et le design, notamment à travers le dispositif CY Alliance.¹²⁴

⇒ Une volonté d'intégration des SHS se manifeste par ailleurs au sein du PUI IMPULSE.

PUI IMPULSE

Le pôle Universitaire d'Innovation de Lyon Saint-Etienne a consacré en mars 2025, dans le cadre de sa Semaine de l'Innovation, un webinaire à la valorisation et l'innovation des sciences humaines et sociales, sous le titre : « De l'idée à l'action : innover et valoriser en SHS ». Outre cet événement, l'intérêt du PUI pour les SHS transparaît dans son guide d'accueil 2025, « Innover et Valoriser », dont le 5^e chapitre porte sur la thématique : « Innover en SHS »¹²⁵.

■ La question de l'évolution

L'un des enjeux pour les SATT – dans l'éventualité où celles-ci devraient être pérennisées¹²⁶ – et plus durablement, peut-être, pour les PUI est lié à l'amélioration de l'inclusion des SHS. Si la valorisation des SHS au sein des SATT et PUI est « encore en voie de structuration » selon le réseau SATT, le même réseau indique qu'une évolution en cours :

« Plusieurs PUI et SATT commencent à développer des approches plus inclusives, intégrant la valorisation sociale, culturelle, juridique ou éducative. Dans ce cadre, les SHS peuvent proposer des innovations immatérielles : nouveaux cadres juridiques, outils de médiation, dispositifs participatifs, méthodologies de concertation, design de politiques publiques, etc. Cela suppose un changement de paradigme au sein des structures de valorisation, qui doivent apprendre à détecter, accompagner et financer des formes d'innovation qui ne reposent pas nécessairement sur des inventions techniques, mais sur des transformations de pratiques ».¹²⁷

⇒ Le réseau évoque « un travail de fond dans la prise en compte de la communauté des Sciences Humaines et Sociales », en cohérence avec les stratégies nationales d'accélération et les objectifs fixés par l'État dans le cadre de France 2030 : le but affiché étant de faire émerger des solutions à fort impact sociétal, culturel et économique, notamment dans les domaines de l'enseignement, du numérique et des industries culturelles et créatives.

⇒ Pour que les PUI et SATT remplissent pleinement ce rôle d'accélérateur d'innovation en SHS, cela suppose :

- une mise en visibilité des projets de valorisation en sciences humaines et sociales qui démontrent leur faculté à impulser, accompagner et accélérer le développement d'innovations majeures pour la société et le bien commun.
- un travail de sensibilisation auprès des équipes de recherche visant « à leur faire prendre conscience du potentiel, notamment économique, de leurs recherches et à démontrer l'intérêt d'une valorisation par transfert technologique pour des innovations dont la valeur d'impact social, sociétal et environnemental est déterminante ».

Cette volonté d'accueil des SHS dans les dispositifs d'innovation se concrétise dans diverses initiatives récentes :

⇒ la SATT Ouest valorisation a publié en 2025 un large dossier thématique sur la valorisation des SHS¹²⁸.

⇒ Au sein des PUI :

- un post-doctorat a été accordé en 2024 à l'Université Bordeaux Montaigne, financé par le PUI Bordeaux, pour travailler sur la valorisation de l'innovation en sciences humaines et sociales.
- après le webinaire organisé en mars 2025 par le PUI IMPULSE, le pôle PSL Innovation a organisé en juin 2025 un webinaire sous le titre : « De la recherche en Sciences Humaines & Sociales à l'impact : la valorisation avec l'échelle Societal Readiness Level (SRL) »¹²⁹.
- Une autre marque de cette évolution est précisément la mise en place par l'ANR en 2025 de cette nouvelle échelle SRL pour mesurer la montée en maturité des projets, axée sur la maturité sociétale (voir infra p. 74).

L'ouverture aux SHS des Labcom et des Chaires industrielles

■ Les LabCom

Les **LabCom** constituent un partenariat public-privé cofinancé par l'ANR qui unit par contrat une unité de recherche et une entreprise autour d'un projet de développement sur quatre ans renouvelable, avec une gouvernance commune. Chaque LabCom nécessite l'élaboration d'un programme de recherche co-construit et co-dirigé avec le partenaire ainsi que des engagements humains, matériels et budgétaires partagés. Contrairement aux contrats de collaboration de recherche mis en place autour d'un projet précis, les LabCom reposent sur un programme et des objectifs mis à jour annuellement. L'orientation de ce programme peut varier dans le temps. Pour les laboratoires, les LabCom permettent l'accès à des équipements, plateformes et corpus de données ; ils donnent lieu à une abondante production scientifique et mènent également à la création et au dépôt de brevets ainsi qu'à l'exploitation des résultats. Pour les entreprises, ils garantissent l'excellence scientifique et facilitent l'émergence d'innovations techniques et logicielles fortement créatrices de valeur.¹³⁰

Les communautés de sciences humaines et sociales sont de manière générale faiblement représentées au sein des LabCom.

Le bilan établi par l'ANR à l'occasion des 10 ans du programme¹³¹ indique qu'entre 2013 et 2022 :

- Le domaine SHS représente **3% des projets financés**.
- Les SHS sont à l'origine de **1,1% des publications** issues du programme

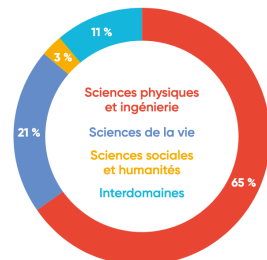


Fig. 38. Domaines scientifiques représentés dans les projets LabCom 2013-2022

⇒ S'agissant des trois dernières années, sur la cinquantaine de LabCom financés entre 2022 et 2024 on dénombre 8 LabCom ayant un axe SHS.

Fig. 39. LabCom financés 2022-2024 ayant un axe SHS

Les disciplines de SHS les plus présentes dans les LabCom sur la période récente sont : Sciences cognitives, psychologie et ergonomie (LAMAE, SEAMIND, AIDA) ; Sociologie, économie et humanités numériques (MIXTAPES, TADAC, SmartLogiLab) ; Sciences du sport et santé publique (CITSAP) ; SHS environnementales / géographiques (RT-Twin).

Elles sont le plus souvent mobilisées en intersectoriel : IA & robotique sociale ; SHS appliquées aux usages numériques & musique ; Santé et prévention ; Agriculture numérique ; géosciences sociales.

LAMAE – Laboratoire sur les Agents Multimodaux Autonomes et Empathiques	Sciences cognitives, psychologie sociale, interaction homme-machine, linguistique
MIXTAPES – Méthodes et données mixtes pour l'analyse des pratiques d'écoute en streaming	Sociologie, ethnographie, humanités numériques, économie de la culture
CITSAP – Centre d'Innovations Techniques sur la Santé par l'Activité Physique	Sciences du sport, psychologie, sociologie de la santé
SEAMIND – Prévention de la santé cognitive par la nutrition	Psychologie cognitive, neurosciences, comportement alimentaire
TADAC – Traitement et Analyse de Données Agronomiques complexes pour un Conseil agricole augmenté	Économie agricole, sociologie des usages, SHS numériques
AIDA Lab – Alpha Imaging and Data Analysis Laboratory	Perception visuelle, ergonomie cognitive (SHS appliquées à l'imagerie)
RT-Twin – Jumeau numérique d'observations satellitales	Géographie, analyse de territoire, SHS environnementales
SmartLogiLab – Smart Logistics Laboratory	Économie / gestion / sciences de l'organisation

Le LabCom DESTINS, laboratoire commun dédié à l'innovation sociale

La MSHS de Poitiers et l'agence coopérative en innovation sociale ScopEllyx¹³² ont créé avec le soutien de l'ANR le LabCom DESTINS, *Dynamique des Entreprises, de la Société, et des Territoires vers l'INnovation Sociale* (2019-2022). Ce programme portant sur l'analyse des démarches d'innovation sociale présentant une forte capacité de transformation sociale visait à penser une nouvelle génération d'outils, de méthodologies et de dispositifs d'appui à l'innovation sociale à fort impact, à l'attention des entreprises, des collectivités territoriales, des pouvoirs publics et de la Société civile. Le LabCom DESTINS s'est donné pour objet de caractériser, parmi les processus d'innovation sociale, les facteurs qui favorisent la conception, la structuration et le déploiement de démarches de « rupture », présentant une forte contribution en termes d'intérêt général et s'incarnant à travers une évolution des représentations et des pratiques sociales, des normes et des lois, des politiques publiques, des biens et des services, des outils et de méthodes. Ce programme s'est articulé autour de 4 axes :

Axe 1. Analyse des trajectoires d'émergence et de consolidation des innovations sociales de rupture et mise en perspective des spécificités ; **Axe 2.** Modalités d'adaptation des environnements institutionnels et financiers et exploration de nouvelles formes de coopération entre acteurs socio-économiques et structures de recherche autour des enjeux de société ; **Axe 3.** Partage de la valeur et enjeux de propriété intellectuelle des innovations sociales ; **Axe 4.** Indicateurs de mesure d'impact des innovations sociales de rupture. Le LabCom a permis de développer une approche interdisciplinaire de ces enjeux, en s'appuyant sur les ressources propres d'Ellyx, de la MSHS et ses équipes de recherche spécialisées : en sciences économiques (CRIEF, centre de Recherche sur l'Intégration Economique et Financière) ; en géographie humaine (RURALITES, Rural Urbains Acteurs Liens Territoires Environnement Sociétés) ; en sciences de gestion (CEREGE, Centre de Recherche en Gestion) ; en sciences juridiques (CECOJI, Centre d'Étude sur le Coopération Juridique Internationale). Entre autres réalisations, le LabCom Destins a œuvré à l'élaboration d'une nouvelle échelle de mesure de la montée en maturité des projets axée sur l'innovation sociale, qui sera adoptée par l'ANR à partir de 2026 (voir infra p. 74).

⇒ Un nouveau LabCom impliquant largement les SHS, créé à Rennes en juillet 2025, unit pour la première fois la recherche publique et une collectivité territoriale :

Le LabCom RENNAT : collectivité territoriale et recherche publique

Le Laboratoire Commun RENNAT – Rennes, Nature & Adaptation Territoriale, créé en juillet 2025 par Rennes, Ville et Métropole, le CNRS et l'Université Rennes 2 (UMR LETG), incarne un partenariat inédit entre une collectivité territoriale et la recherche publique. Ce dispositif unique en France a pour ambition de mieux comprendre la place des arbres en ville et leur rôle dans l'adaptation au changement climatique. En associant les compétences des scientifiques et des agents métropolitains, RENNAT vise à cartographier les bénéfices écosystémiques rendus par la végétation urbaine – biodiversité, régulation thermique, disponibilité en eau – et à produire des données homogènes et reproductibles au service des politiques publiques. Le projet inclut la formation aux méthodologies scientifiques des agents de la Ville qui seront équipés d'outils d'analyse nomades afin de suivre la dynamique de la canopée, l'état de santé du patrimoine arboré et les effets sur les îlots de chaleur urbains. Les travaux du LabCom RENNAT doivent permettre de renforcer la résilience du territoire et à éclairer la prise de décision locale face aux enjeux climatiques.

■ Les Chaires industrielles

Le programme des **Chaires Industrielles** de l'ANR soutient des partenariats durables (durée maximale de 4 ans) entre la recherche publique et les entreprises autour de projets scientifiques ambitieux, visant à renforcer l'innovation, la formation et le transfert de connaissances au service des grands enjeux économiques et sociétaux. Ce programme poursuit un triple objectif : 1) permettre à des enseignants-chercheurs ou des chercheurs de notoriété internationale, français ou étrangers, en mobilité ou non, de travailler sur un programme de recherche ambitieux, innovant et de portée industrielle indiscutable ; 2) construire et structurer des actions de recherche scientifique collaboratives dans des domaines prioritaires et stratégiques pour les acteurs publics et privés impliqués dans la chaire industrielle via un partenariat fort et durable ; 3) assurer une formation par la recherche de qualité au plus haut niveau international en offrant aux doctorants et post-doctorants des laboratoires de recherche académique une vision à long terme, des méthodologies et l'expérience d'acteurs du monde économique.

⇒ Ces programmes recouvrent très peu de projets de recherche en sciences humaines et sociales.

- Ainsi une actualité de l'ANR présente en 2024 la chaire REASONS, lauréate portée par l'Université de Pau Pays de l'Adour (UPPA), le CNRS et TotalEnergies, comme « la première chaire industrielle cofinancée par l'Agence nationale de la recherche dans le domaine des sciences sociales ».

Le projet pluridisciplinaire REASONS (*Renewable Energy Age : Social Notices*) est destiné à l'analyse des débats sociétaux autour des énergies renouvelables, l'étude des perceptions, l'acceptation, l'opposition sociale, la communication, l'exploration des réseaux sociaux.

Outre ce projet, on dénombre parmi les lauréats récents, 3 Chaires industrielles impliquant des SHS :

- 2023 : WinESCA (Chaire industrielle développée elle aussi à l'UPPA) dédiée à la lutte agroécologique contre la maladie du bois de la vigne « esca ». Les SHS sont impliquées dans l'évaluation de l'aspect économique des solutions proposées et des bénéfices que les viticulteurs pourront en retirer ; et l'acceptation sociétale du biocontrôle, par les viticulteurs et les consommateurs.
- 2024 : HBM4SEAT (portée par l'université Gustave Eiffel). Plateforme de tests virtuels pour évaluer le confort des sièges avec modélisation biomécanique du corps humain, ergonomie et biomécanique. Des chercheurs en ergonomie et sciences cognitives sont impliqués.
- 2025 : CAIRHOS : Robotique sociale en santé, transformation des pratiques et acculturation des professionnels et usagers. Projet qui implique des chercheurs en psychologie cognitive.

NB. Thibault Cantat, Directeur des opérations scientifiques de l'Agence nationale de la recherche, a évoqué lors du colloque 2025 des vice-présidents recherche de France Universités, des réflexions conduites autour d'un possible abaissement du montant minimal de financement pour les chaires industrielles : deux tickets d'entrée pourraient être proposés, l'un à 250 000 et l'autre à 500 000 euros. Un tel abaissement pourrait profiter aux sciences humaines et sociales.

Adoption de l'échelle Societal Readiness Level par l'ANR¹³³

Une avancée importante pour la valorisation des sciences humaines et sociales pourrait résider dans la mise en place par l'ANR, à l'occasion de son plan d'action 2026, d'une échelle « **Societal Readiness Level** » (SRL) dans la description des projets de recherche partenariale, outil destiné à mesurer la montée en maturité des projets d'innovation selon une approche centrée sur l'innovation sociale ou sociétale et non plus centrée sur la technologie.

Inspirée par l'échelle « **Technology readiness Level** » (TRL) créée par la NASA dans les années 1970 qui est désormais utilisée dans les entreprises et les organismes publics (dont l'ANR) pour financer la R&D, l'échelle SRL s'inscrit dans une démarche qui vise à renouveler la vision purement technologique et économique de l'innovation, en s'attachant à mesurer la contribution réelle de la recherche au progrès de société. Il s'agit alors d'aborder les projets innovants sous l'angle de leur capacité à répondre à des besoins humains et sociaux variés : vieillissement, éducation, santé, logement, citoyenneté, etc.

Partie d'une idée européenne, initiée par le *Danish Innovation Fund* en 2010 et finalisée grâce aux travaux du LabCom Destins (voir *supra* p. 72), l'échelle SRL est un outil méthodologique facilement compréhensible, construit (comme la TRL) autour de 9 niveaux correspondant à des paliers de montée en maturité sociétale des projets d'innovation.

Elle est utilisable non seulement par les porteurs de projets et chargés d'accompagnement, mais aussi par les professionnels de l'innovation, afin de mieux orienter la valorisation et le transfert des résultats de leur recherche.

Fig. 40. L'échelle SRL mise en place par l'ANR, plan d'action 2026



⇒ L'échelle SRL ne se substitue ni ne s'oppose à la TRL ou à tout autre type de grille d'évaluation (comme la *Business Readiness Level*, par exemple) mais peut être utilisée seule ou en complémentarité avec une ou plusieurs de ces autres échelles, en fonction du projet et des finalités visées.

⇒ L'échelle ne doit pas être réservée aux SHS : toutes les disciplines peuvent être concernées par l'utilisation de cet outil permettant d'évaluer des projets qui, jusqu'à présent, n'arrivaient pas à se positionner sur une échelle TRL en vue d'un financement de prématuration et maturation.

Hors du seul contexte des appels ANR, cette échelle constitue un pas vers le « changement de paradigme » qui doit permettre la mise en œuvre d'une politique de l'innovation dont l'action concrète soit réellement au service de la société et à la hauteur des enjeux qui se posent à la recherche.

LES SHS DANS LE DIALOGUE SCIENCES, RECHERCHE, SOCIÉTÉ

La [loi de programmation de la recherche](#) (LPR) de 2021 a fait du développement des interactions entre sciences, recherche et société un objectif prioritaire pour l'ESR. Il s'agit à la fois de renforcer les liens entre la recherche scientifique et la société, favoriser la médiation scientifique, la participation citoyenne à la science, et promouvoir la culture scientifique. Diverses mesures sont mises en place qui doivent intensifier les pratiques existantes : dispositifs valorisant l'engagement des personnels de la recherche (médaille du CNRS pour la médiation scientifique, prix INRAE pour la recherche participative, chaires « médiation scientifique » à l'IUF, etc.), réseaux d'initiatives adossés aux sites universitaires, dispositifs d'accompagnement national autour de missions d'animation, d'évaluation et de prospective et articulation avec les programmes européens et internationaux...

■ La stratégie « science avec et pour la société » (SAPS)

L'une des principales initiatives inscrites dans la [feuille de route publiée en avril 2021](#) par le MESR est la création d'un programme de labellisation « science avec et pour la société » en direction des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Assorti d'une dotation financière, ce dispositif de labellisation (pour 3 ans) par appel à projet vise à renforcer la structuration du paysage institutionnel à travers la création d'un réseau partenarial adossé aux EPSCP et à faciliter le déploiement des politiques publiques en faveur du dialogue entre sciences, recherche et société au cœur des territoires.

⇒ Quatre critères doivent être remplis pour obtenir le label SAPS :

- 1) Un engagement stratégique porté par l'équipe de gouvernance du site ;
- 2) une diversité d'actions ordonnées autour de 4 axes :
 - Valorisation de la recherche et de ses enjeux auprès de tous les publics et notamment auprès des scolaires
 - Formation à la médiation, la communication et à la démarche scientifiques
 - Valorisation de l'actualité et de l'expertise scientifique dans les médias
 - Participation citoyenne à la recherche
- 3) un partenariat fort avec les professionnels du territoire ;
- 4) la mise en place d'un dispositif d'autoévaluation.

◆ Lauréats

À l'issue des trois vagues d'appels (2021¹³⁴, 2022, 2023) : **34 projets structurants pour le dialogue sciences, recherche, société ont été labellisés**. S'agissant d'un dispositif transdisciplinaire, la plupart des projets intègrent une composante SHS (plus ou moins marquée) au côté des autres sciences :

Les SHS sont notamment mobilisées dans :

- des initiatives de médiation et des partenariats citoyens (Sorbonne U., U. Paris-Est Créteil, U. de Lille, U. de Lorraine, etc.)
- des projets science-société incluant des volets socio-culturels et territoriaux (U. Polynésie française, U. Nouvelle Calédonie, U. des Antilles, U. de Corse, etc.)
- des projets de recherche participative autour des transitions environnementales et sociétales (U. La Rochelle, U. de Bordeaux, U. Clermont -Auvergne, etc.)
- la mise en place d'observatoires (U. Grenoble-Alpes¹³⁵ : *Observatoire sciences-société* (OSS) ; Aix-Marseille U. : *Observatoire des publics et des pratiques de la culture*).

⇒ Parmi les lauréats, 3 projets sont portés par des universités tertiaires lettres et sciences humaines (U. Lyon 2, U. Bordeaux-Montaigne, U. Paris Nanterre) et présentent une dimension SHS particulièrement marquée ; c'est aussi le cas de certains projets SAPS portés par des établissements pluridisciplinaires (voir encadré p 76).

Exemples de projets SAPS mobilisant fortement les SHS

Université Lumière Lyon 2 – projet [LYSiERES²](#)

Projet articulant formation, recherche participative et incubation d'initiatives (ex. « Boutique des sciences ») ; vise aussi la lutte contre la désinformation via rencontres médias-sciences. Mise en place d'un « Pôle de référence sur la recherche participative », une école SAPS et des actions contre la désinformation : actions où les SHS (sociologie, communication scientifique, éthique) sont structurantes.

Université Bordeaux Montaigne – projet « [Soyons SAPS](#) »

Projet centré sur la création de lieux/temps de dialogue, la valorisation de l'expertise et la construction d'une « culture d'établissement » orientée vers des savoirs critiques. la volonté de « construire une culture d'établissement axée sur la construction de savoirs critiques au service de la société » et de développer des lieux de dialogue impliquant médias, acteurs culturels et associations – formulations typiques des SHS (humanités, réflexivité, débat public).

Université de Nanterre – projet [Sciences in cité](#)

Projet visant à créer des espaces pour faire participer citoyens, acteurs non-scientifiques-professionnels, de façon active et délibérée, qu'il s'agisse d'individus ou de groupes, à la production de formes de connaissances scientifiques. Université à dominantes sciences humaines et sociales : les SHS sont embarquées dans l'ensemble des actions du programme annuel d'évènements des publics diversifiés (grand public, scolaires, publics éloignés) le label SAPS permet en outre le développement d'une chaire "Science avec la société pour le monde démocratique de demain".

Nantes Université – projet [FORGER](#)

Projet de création d'une « forge des médiations scientifiques » (modèle chaire), visant à renouveler les formats de dialogue science-société en mobilisant « l'ensemble des sciences, des humanités et des recherches artistiques ». Le projet FORGER mobilise humanités et recherches artistiques pour interroger controverses et pratiques de médiation.

Université de Tours (consortium) – projet [Teepee](#)

Consortium régional structurant un réseau d'acteurs (culture, collectivités, associations) pour la médiation, la formation et la recherche participative ; inclut des volets art-science et éthique.
Forte intégration des SHS notamment dans les deux axes la recherche participative éthique et dialogue art-science réflexion d'une intégration.

Alliance Universitaire de Bretagne – projet [STREAMS](#)

Projet régional (Sciences – Terre – Recherches – Éducation – Arts – Mer – Société) visant à mobiliser recherche et médiation sur les questions terre/mer, éducation et arts.
STREAMS met en œuvre des actions éducatives, des partenariats culturels et médiation territoriale : combinaison sciences & SHS/arts pour questionner enjeux sociétaux.

Université Nice d'Azur - projet [SCIENCE AZUR](#)

Impliquant un large réseau d'acteurs académiques, d'associations de médiation et de musées et de collectivités territoriales et de partenaires éducatifs, le projet SCIENCE AZUR a pour ambition, notamment à travers la création d'un univers virtuel immersif, de permettre à une majorité de citoyens d'être en mesure de faire la différence entre savoir et croyance, d'apprendre à faire preuve d'esprit critique face à la désinformation et ainsi d'être apte à prendre des décisions éclairées de manière autonome.

NB. Nous donnons ici quelques exemples. D'autres projets impliquent largement les SHS comme celui d'AMU avec son axe dédié à l'Observatoire des publics et des pratiques de la culture et les programmes développés de science participative en SHS, tel le programme REAP (voir infra p 78).

◆ Hors labellisation

L'ensemble des établissements de l'ESR engagent une politique scientifique qui prend en compte cette stratégie SAPS inscrite dans la LPR.

→ À titre d'exemple, l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis a adopté en janvier 2024 une stratégie « Science avec et pour la société (SAPS) », visant à i) développer les sciences et recherches participatives ; ii) renforcer la place de la recherche dans le débat public et de l'expertise scientifique dans la décision publique ; iii) soutenir la diffusion de la culture scientifique sur le territoire.

→ L'Université Toulouse 2 J. Jaurès, développe des actions de médiation scientifique dans le cadre de sa Commission science et société, finance depuis 2017 un appel à projet science et société et participe, en tant que membre de Communauté d'établissements de Toulouse, à l'« Observatoire SAPS » :

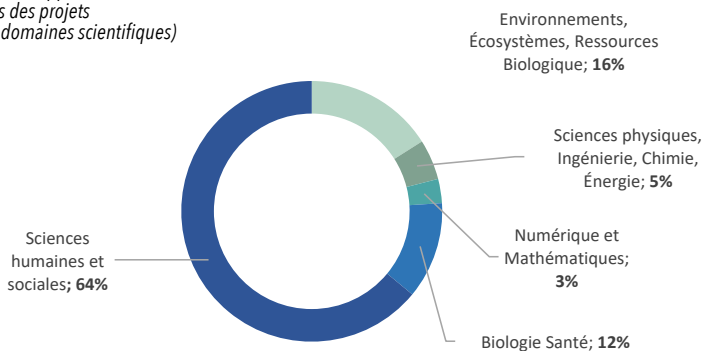
L'Observatoire Science Avec et Pour la Société étudie la diversité des interactions entre le monde de la recherche et la société en Occitanie ouest (...). Il vise à analyser comment chercheurs, enseignants-chercheurs et acteurs partenaires (associations, entreprises, collectivités, établissements scolaires, culturels, sociaux, sanitaires, médias, ...) collaborent pour faire avancer les connaissances et répondre aux enjeux de société. Piloté par le service Science Avec et Pour la Société (SAPS) de la Communauté d'universités et d'établissements de Toulouse, et soutenu par le programme [TIRIS](#) dans le cadre de l'initiative ExcellenceS (voir *supra* p 44), l'Observatoire mène des enquêtes sociologiques pour mieux comprendre ces partenariats.

■ La recherche participative en SHS

Dans le cadre de la stratégie SAPS, l'ANR a lancé, outre les appels à labellisation en direction des établissements, cinq appels à projets « Recherche-action » : 1 appel « Recherches sur la médiation et la communication scientifique (2021) », 4 appels « Recherches participatives » (2022, 2023 (x2) et 2024), visant à soutenir des projets émanant de collectifs déjà constitués autour d'une problématique scientifique conjointement élaborée (co-construite) par des acteurs académiques et des acteurs non-académiques, porteurs d'enjeux sociétaux.

⇒ Selon le « [Premier bilan du programme SAPS](#) » établi par l'ANR en octobre 2025, les thématiques des projets lauréats de ces 5 appels s'inscrivent en large majorité (plus de 60%) dans le secteur des sciences humaines et sociales :

Fig. 41. Lauréats des appels ANR Recherche-action 2021-2024
Les thématiques des projets
(répartition des domaines scientifiques)



Données ANR recueillies pour 67% des projets financés

Source <https://anr.fr/fileadmin/documents/2025/ANR-SAPS-oct2025.pdf>

⇒ En examinant les résumés des projets lauréats aux appels « recherche participative » publiés par l'ANR (appels 2022 et 2023¹³⁶), il apparaît qu'une petite quarantaine de projets embarquent les sciences humaines et sociales : on observe que la plupart des sous-domaines SHS sont impliqués, avec **une portion importante de chercheurs des sous-domaines SH3** (*Le monde social et ses interactions*), SH4 (*L'esprit humain et sa complexité*), SH7 (*Mobilité humaine, environnement, espace*), dans une moindre mesure de SH8 (*Étude des cultures et des arts*), SH1 (*Individus, marché, organisations*), SH6 (l'étude du passé humain).

◆ Quelques exemples de recherches participatives mobilisant les SHS

• Recherches autour de la transition écologique et solidaire

Les projets de recherche autour de la transition écologique et solidaire se prêtent particulièrement à des démarches de recherche participative alliant SHS et sciences du vivant, à l'exemple du projet Equipact, lauréat de l'appel ANR 2023 :

Projet EQUIPACT

EQUIPACT - EQUIPer les ACTeurs pour plus d'impact dans les transitions (lauréat 2023) est une recherche-action qui implique sept associations, deux laboratoires publics (LISIS et TRACES), une maison des sciences de l'homme, deux infrastructures de recherche et un musée. Il vise à améliorer la qualité et les impacts de la participation des citoyens et des associations aux co-recherches dans la perspective de transitions écologiques et solidaires. Les terrains d'étude et les méthodes sont apportés par les membres du consortium : méthodes participative, recherche-action, recherche interventionnelle, et pratiques d'éducation populaire éprouvées. EQUIPACT s'appuie sur des travaux de la plateforme multiacteurs ALLISS et sur les réalisations de ses membres, travaux qui ont permis d'identifier un certain nombre de besoins auxquels le projet a pour objectif de répondre.

NB. Sur ce sujet des acteurs de la recherche participative dans le champ de la transition écologique et solidaire, [un rapport de 2024](#)¹³⁷ analysant le programme de recherche participative CO3 - co-construction des connaissances pour la transition écologique et solidaire (agence ADEME, fondation de France, fondation Carasso et Agropolis fondation), apporte un ensemble d'éclairages. L'analyse conduite sur 19 projets financés entre 2018 et 2022 montre notamment que les laboratoires de disciplines SHS sont fortement présents parmi les coordinateurs de projets, en particulier les laboratoires SHS des ONR.

• Recherche participative SHS/ art

Projet REAP : Recherche, art et participation

Le programme [Recherche, art et participation](#) (REAP) propose de mettre en œuvre au cours des années 2024-2025 une série d'expériences à la croisée des sciences humaines et sociales, de l'art et de la science participative pour tester différents modes d'enquête et de diffusion des résultats de la recherche. Porté par le laboratoire PRISM, il réunit des anthropologues, des sociologues, des historiens, des politistes, des cinéastes, ainsi que des plasticiens, des artistes sonores et du spectacle vivant. Collaboratif et participatif, il intègre les citoyens dans les processus de recherche, de production et de circulation du savoir et de la création. Cette démarche vise trois objectifs : 1) Réévaluer les capacités de nos dispositifs de recherche contemporains à saisir les changements de notre monde ; 2) Explorer d'autres positionnements des chercheurs et des artistes dans la société ; 3) Renouveler les modes de co-production, de partage et de circulation du savoir.

NB. Dans le même champ de réflexion, un workshop a été organisé en octobre 2025 la Mshbx (Maison des Sciences Humaines Bordeaux) sur la thématique : « [La recherche-action participative : méthodologies et pratiques au croisement des arts, des sciences sociales et du design numérique](#) ».

- Une co-enquête en sociologie : Prix INRAE 2025 de la recherche participative

« Considérer l'hospitalité des centres d'hébergement »

Lauréat en 2025 du Prix INRAE de la recherche participative, catégorie « Co-construction », pour sa démarche de co-enquête, [ce projet](#) a rassemblé (2021-2023) des chercheurs, des travailleurs sociaux et des personnes ayant connu l'hébergement, dans le collectif *Soif de connaissance*, autour de problèmes liés à la sortie des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et à l'accès au logement. Cette recherche a été coordonnée par un sociologue et a impliqué vingt-et-une personnes. Toutes les étapes de ce travail (question de recherche, méthode, collecte de données, analyse, rédaction) étaient co-dirigées. Il a mis l'accent sur la reconnaissance des savoirs d'expérience des personnes concernées et tente d'intégrer des recommandations pratiques dans les politiques publiques. Cette recherche a abouti à la publication à l'automne 2025 de l'ouvrage *Considérer l'hospitalité des centres d'hébergement. Une enquête participative*, aux presses de Rhizome¹³⁸.

■ Un projet européen de soutien à la recherche participative en SHS : COESO

Le projet [COESO](#) (*Collaborative Engagement on Societal Issues*), lancé en janvier 2021 et financé par l'Union européenne dans le cadre du programme Horizon 2020 – *Science with and for society* (SWAFS), a été mis en place afin de renforcer la collaboration entre sciences humaines et sociales et recherches participatives. Coordonné par OpenEdition Center (EHESS) et soutenu par l'infrastructure OPERAS, il a réuni sur une durée de trois ans 15 partenaires de 6 pays européens.

Les travaux conduits ont suivi deux orientations :

- La réalisation de dix projets-pilote impliquant chercheurs en SHS, artistes, journalistes, associations ou collectivités, autour de thèmes sociaux variés (tourisme de masse, éducation et genre, résilience, criminalité, migration...).
- L'étude de ces collaborations afin de créer un « *collaboratoire* », une plateforme facilitant la co-création de connaissances.

Deux axes transversaux complètent le projet :

- L'exploration de nouvelles formes de narration en SHS.
- L'étude de nouveaux modèles de financement pour la recherche participative, en lien avec des fondations publiques et privées.

⇒ Les travaux ont abouti notamment au développement d'un écosystème virtuel pour l'activation de la recherche (VERA), une plateforme conçue comme un « laboratoire collaboratif » fournissant un ensemble d'outils pour identifier des partenaires potentiels, définir et co-concevoir les activités, co-créer de nouvelles connaissances et solutions, et les diffuser auprès de la société.

La plateforme : <https://vera.operas-eu.org/en/home>

NOTES

¹ Les informations présentées dans cette note sont le fruit de croisements de données réalisés à partir d'un ensemble de documents hétérogènes (Rapports du MESR sur l'enseignement supérieur et la recherche, notes du SIES, sites internet, etc.) et de la base de données des structures de la recherche en SHS (index des sciences humaines et sociales) établie par l'alliance Athéna. En l'absence d'un véritable système d'information de la recherche, il convient de s'attacher aux ordres de grandeur et aux grandes tendances plus qu'aux nombres eux-mêmes.

² Dénombrement établi pour mars 2025 dans le *Projet annuel de performances - Annexe au projet de loi de finances pour 2026 ; enseignement supérieur et recherche*, p. 113 : [<https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/30751>].

³ Nous corrigeons le décompte du PAP 2026 (qui compte 18 étb¹⁵ publics expérimentaux et 6 g^{ands} étb¹⁵) car l'U. Paris Panthéon Assas a changé de statut en septembre 2025.

⁴ G^{ds} établissements répertoriés parmi les « universités et assimilés » : CY Cergy Paris Université ; Université Grenoble Alpes ; Université Côte d'Azur ; Université Paris sciences et lettres ; Université de Lorraine ; École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE, Université Paris Panthéon Assas.

⁵ Créé en 2012, l'établissement public Campus Condorcet est un EPA chargé d'assurer la réalisation et le fonctionnement du Campus Condorcet, campus interuniversitaire consacré aux sciences humaines et sociales réunissant onze établissements, universités et instituts : Le CNRS ; L'EHESS ; L'École nationale des chartes ; L'EPHE ; La FMSH ; L'INED ; L'U. Paris 1 Panthéon-Sorbonne ; L'U. Sorbonne Nouvelle Paris 3 ; L'U. Paris 8 Vincennes-Saint-Denis ; L'U. Paris Nanterre ; L'U. Sorbonne Paris Nord.

⁶ Un exemple frappant des biais d'évaluation liés à la variabilité du périmètre SHS s'incarne dans la nomenclature du classement de Shanghai, qui ne prend pas en compte les arts et humanités. Pour une synthèse de ces variations dans l'ESR français, voir la note d'analyse de l'alliance Athéna : Thibault, F., Baladé, A. *Les SHS françaises au prisme de la diversité des nomenclatures*, alliance Athéna, octobre 2021 [<https://www.alliance-athena.fr/note-danalyse-de-lalliance-athena-les-shs-francaises-au-prisme-de-la-diversite-des-nomenclatures/>].

⁷ Les 31 sections CNU : Groupe 1 : Section 01 - Droit privé et sciences criminelles ; Section 02 - Droit public ; Section 03 - Histoire du droit et des institutions ; Section 04 - Science politique ; Groupe 2 : Section 05 - Sciences économiques ; Section 06 - Sciences de gestion ; Groupe 3 : Section 07 - Sciences du langage ; Section 08 - Langues et littératures anciennes ; Section 09 - Langue et littérature française ; Section 10 - Littératures comparées ; Section 11 - Études anglophones ; Section 12 - Études germaniques et scandinaves ; Section 13 - Études slaves et baltes ; Section 14 - Études romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes ; Section 15 - Langues et littératures africaines, asiatiques et, d'autres aires linguistiques ; Groupe 4 : Section 16 - Psychologie et ergonomie ; Section 17 - Philosophie ; Section 18 - Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art ; Section 19 - Sociologie, démographie ; Section 20 - Ethnologie, préhistoire, anthropologie biologique ; Section 21 - Histoire, civilisations, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux ; Section 22 - Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain, de l'art, de la musique ; Section 23 - Géographie physique, humaine, économique et régionale ; Section 24 - Aménagement de l'espace, urbanisme ; Groupe 12 (pluridisciplinaire) : Section 70 - Sciences de l'éducation ; Section 71 - Sciences de l'information et de la communication ; Section 72 - Épistémologie, histoire des sciences et des techniques ; Section 73 - Cultures et langues régionales ; Section 74 - Sciences et techniques des activités physiques et sportives ; Section 76 - Théologie catholique ; Section 77 - Théologie protestante.

⁸ Les 11 sections CNRS : Institut principal InSHS : Section 32 - Mondes anciens et médiévaux ; Section 33 - Mondes modernes et contemporains ; Section 34 - Sciences du langage ; Section 35 - Philosophie, littératures, art ; Section 36 - Sociologie et sciences du droit ; Section 37 - Économie et gestion ; Section 38 - Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines Section 39 - Espaces, territoires et sociétés (institut secondaire : INEE) ; Section 40 - Politique, pouvoir, organisation ; Institut secondaire InSHS : Section 26 - Cerveau, cognition, comportement (institut principal : INSB) ; Section 31 - Hommes et milieux : évolution, interactions (institut principal : INEE).

⁹ Un 8^e panel a été ajouté en 2024 aux 7 panels SHS existant précédemment à l'ERC, notamment pour réduire la taille du panel 5 (« Cultures et productions culturelles »).

¹⁰ Pour une meilleure fluidité dans la lecture, l'écriture adoptée dans cette note de synthèse suit les accords de la grammaire classique sans rejet du « masculin générique » que l'on envisagera comme un neutre. Le choix de ne pas employer l'écriture inclusive n'implique pas que les contributeurs ne sont pas concernés par la question du genre.

¹¹ SIES-MESR enquête annuelle auprès des écoles doctorales. Source : *Open data MESR « Effectifs des doctorants et docteurs des écoles doctorales et durées de thèse par domaine scientifique »*. <https://www.data.gouv.fr/datasets/effectifs-des-doctorants-et-docteurs-des-ecoles-doctorales-financements-des-doctorants-et-cotutelles/>

¹² Note Flash SIES n°11 juin 2023.

¹³ SIES-MESR enquête écoles doctorales. *Ibid.*

¹⁴ Sauf mention particulière, l'ensemble des chiffres de cette section sur les effectifs sont puisés au rapport du SIES *L'état de l'emploi scientifique en France 2025* qui applique au EC le coefficient de 0.5 du dénombrement en ETP. Le référentiel inclut les sciences médicales dans les décomptes, les IR et contractuels des EPST sont classés parmi les chercheurs, les STAPS sont ici agrégées au SHS.

¹⁵ Chiffres incluant les STAPS, source : Note d'information DGRH n°24-03. *Fiches démographiques des sections du CNU* année 2023.

¹⁶ Leur part s'élève à 48% en excluant les sciences médicales.

¹⁷ Source : *Zento Insituts Novembre 2024*, en ligne sur le site de l'InSHS [<https://www.inshs.cnrs.fr/fr/cnrs-sciences-humaines-sociales-en-chiffres>], consulté le 5/05/2025.

¹⁸ <https://www.inshs.cnrs.fr/fr/cnrs-sciences-humaines-sociales-en-chiffres>, consulté le 1^{er} juillet 2025.

¹⁹ Les 4 BAP : E - Informatique, statistiques et calcul scientifique ; F - Culture, communicat°, product° et diffus°des savoirs ; G - Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention ; J - Gestion et pilotage.

²⁰ Notamment : Harfi M. (2013) Les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs : Les raisons d'une « exception française », CGSP n°2013-07 octobre.

²¹ Enquête biennale lancée par le Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche (DGESIP, DGRI, Service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche, SIES) qui interroge les docteurs sur leur situation professionnelle un an, trois ans et cinq ans après l'obtention de leur diplôme.

²² Note flash du SIES n°2024-25.

²³ Note flash du SIES n°2025-16.

²⁴ Tableau croisé notes flash du SIES n°2024-25 et 2025-16.

²⁵ Source : index de la recherche en SHS établi par l'alliance Athéna, pour l'ensemble de cette section.

²⁶ Les Maisons des sciences humaines et sociales ont été renommées Maisons des sciences sociales et des humanités dans la convention 2024 du GIS de leur réseau.

²⁷ Pour la cartographie des réseaux, voir « Les réseaux de Recherche », alliance Athéna, *Repères* n°2, 2022.

²⁸ Nouveau nom depuis 2024 du Réseau national des maisons des sciences de l'homme.

²⁹ <https://www.ird.fr/sites/irdfr/files/2025-02/FR%20flyer%20IRN%202025.pdf>, consulté le 7 juillet 2025.

³⁰ La FMSH est, avec le CNRS, une des tutelles du GIS RnMSH.

³¹ Quatre Alliances ont été supprimées en 2024 : Avisan (*Alliance nationale pour les sciences de la vie et la santé*), ALL'Envi (*alliance nationale de recherche pour l'Environnement*), Ancre (*Alliance Nationale de coordination de la recherche pour l'Énergie*), ALLISTENE (*Alliance nationale des sciences et technologies du numérique*). Les sept agences de programme créées à leur place sont : « Climat, biodiversité et sociétés durables » (pilotée par le CNRS) ; « Agralife » (Agriculture et alimentation durables, forêts et ressources naturelles associées ; pilotée par l'INRAE) ; « Énergies décarbonées » (pilotée par le CEA) ; « Numérique » (pilotée par l'INRIA) ; Santé (pilotée par l'INSERM) ; « Du composant aux systèmes et infrastructures numériques » (pilotée par le CEA) ; « Spatial » ((pilotée par le CNES).

³² Elles réunissent des États-membres de l'UE, des pays participant au programme Erasmus+, depuis 2023 l'ensemble des Balkans occidentaux. États membres du processus de Bologne comme le Royaume Uni et l'Ukraine peuvent être associés depuis 2022). Pour la cartographie des alliances d'universités européennes, voir : <https://education.ec.europa.eu/education-levels/higher-education/european-universities-initiative/map>, consulté le 8/09/2025.

³³ Voir supra pp.8-9.

³⁴ Supiot, A., *Pour une politique des sciences de l'homme et de la société*, PUF, Paris, 2001.

³⁵ Marcerou, P. *L'adaptation des bâtiments des bibliothèques universitaires aux nouveaux usages : bilan des constructions récentes et perspectives*, rapport n°2016-A04 de l'inspection générales des bibliothèques, novembre 2016.

³⁶ *Bibl. de la Sorbonne (Antiquité) ; Bibl. générale de l'École normale supérieure (Antiquité) ; Bibl. de l'Institut national d'histoire de l'art (Art et archéologie) ; Bibl. Cujas (Droit) ; U. Paris-Dauphine (Économie, gestion) ; Médiathèque du Musée du quai Branly (Ethnologie) ; Bibl. de la Sorbonne (Géographie) ; Bibl. de géographie (Inst. de géo. de Paris) (Géographie) ; Bibl. de la Sorbonne (Histoire moderne (XV^e - XVII^e siècle) ; BNU de Strasbourg (Lang. litt. et civil° germaniques) ; SICD de*

l'U. Grenoble-II et l'U. Grenoble-III (Langues, litt. et civil^o italiennes) ; SCD de l'U. Paris-III (Langues, litt. et civil^o des mondes anglophones) ; Bibl. Angellier - SCD de l'U. Lille-III (Langues, litt. et civil^o des mondes anglophones) (SCD de l'U. Toulouse-II (Langues, litt. et civil^o ibériques et ibéro-américaine) ; SCD de l'U. Bordeaux-III (Langues, litt. et civil^o ibériques et ibéro-américaine) ; Bibl. de la Sorbonne (Moyen Âge V^e au XV^e siècle) ; SCD de l'U. de Poitiers (Moyen Âge V^e au XV^e siècle) ; SCD de l'U. d'Aix-Marseille(Orient méditerranéen, colonialisme français) ; BNU de Strasbourg (Religions - christianisme) ; Bibl. Diderot de Lyon (Sciences de l'éducation) ; Fondat^o nationale des sciences politiques (Sciences politiques) ; Bibl. de l'Institut français d'urbanisme (Urbanisme) ; Université Paris-Est-Marne-la-Vallée (Urbanisme) ; SCD de l'université de Caen (XIX^e siècle) ; Bibl. de doc^o internationale contemporaine (XX^e siècle).

³⁷ SDC : Service Commun de documentation.

³⁸ <https://esgbu.esr.gouv.fr/>, consulté le 23 juillet 2025.

³⁹ Du fait de son rôle essentiel pour l'édition numérique en SHS, OpenEdition est inscrite sur la feuille de route dans les deux catégories « infrastructures en information scientifique (IS) » et « infrastructures en SHS ». Nous la décrivons dans la section suivante « infrastructures de recherche en IS ».

⁴⁰ Nouveau nom du Réseau national des Maisons des sciences de l'homme depuis la convention 2024 du GIS RnMSH.

⁴¹ Depuis 2016, le secteur « sciences humaines et sociales » de la roadmap ESFRI été renommé « Social and Cultural Innovation ».

⁴² Le développement des grandes plateformes internationales de publication et l'essor des outils scientométriques ont notamment bouleversé les équilibres socio-économiques existants ; le mouvement pour l'accès ouvert aux publications scientifiques qui s'organise au même moment en réaction à la monopolisation du marché de l'édition scientifique par quelques éditeurs privés, fait émerger de nouveaux modèles de diffusion de l'information scientifique.

⁴³ Sur la première feuille route, BSN figurait dans la section « infrastructures en sciences humaines et sociales », il faudra attendre la deuxième feuille route en 2012 pour qu'une rubrique dédiée en propre aux infrastructures en information scientifique soit créée.

⁴⁴ Cette dernière est créée sous le nom de Numedif avant de devenir Métopes sur la feuille de route 2018.

⁴⁵ Le modèle « open accès Diamant » (ou Platinum) est un modèle dans lequel les revues n'imposent aucun prix à la publication. Promu par des organisations non-commerciales, il assure non seulement un accès ouvert aux résultats scientifiques, mais aussi leur libre réutilisation pour toute finalité non-commerciale. Son financement suppose le plus souvent l'octroi de fonds publics.

⁴⁶ Ondarçuhu, I., Thibault, F., *Les sciences humaines et sociales à l'agence nationale de la Recherche (2005-2019)*, alliance Athéna, 2021).

⁴⁷ La classification de 2021, antérieure à l'ajout du 8eme panel en mars 2024. Voir supra note 6.

⁴⁸ Les 4 axes dédiés aux SHS de l'AAPG entre 2014 et 2021 : « Innovation et travail », « Culture, créations, patrimoine », « Cognition, éducation, formation », « Inégalités, discriminations, migrations ».

⁴⁹ Voir la fiche du Point de Contact national Cluster 2 d'Horizon-Europe : [<https://www.horizon-europe.gouv.fr/sites/default/files/2022-05/fiche-les-shs-dans-horizon-europe-pdf-6320.pdf>], consultée le 30/07/2025.

⁵⁰ SSH flag : « This topic requires the effective contribution of SSH disciplines and the involvement of SSH experts ».

⁵¹ Source AEF, mercredi 27 août 2025 - dépêche n°73590 : « L'intégration des SHS dans Horizon-Europe : une tendance positive mais une évaluation incomplète ».

⁵² Les 9 IdEx confirmées entre 2016 et 2022 : Universités réunifiées d'Aix-Marseille, de Paris-Saclay, de Bordeaux, de Strasbourg, Université PSL, Université Paris-Cité, Comue Sorbonne université, Université Côte d'Azur, Université Grenoble Alpes.

⁵³ Les 8 I-SITE confirmées en 2022 : Universités réunifiées de Lorraine, de Lille, de Clermont-Auvergne, de Montpellier, Gustave Eiffel, Université de Pau pays de l'Adour, Nantes Université, CY Cergy Paris Université).

⁵⁴ « Annonce des résultats de l'appel à manifestations d'intérêt (AMI), Équipements Structurants pour la Recherche (ESR : EquipEx+) », MESR, 18 décembre 2020.

⁵⁵ Mochon & Vialle, *op. cit.*

⁵⁶ Un cinquième des publications analysées par une étude conduite en 2012-2013 sur un corpus de 220 revues françaises des disciplines économie-gestion, sociologie-démographie, anthropologie-ethnologie, science politique, philosophie-épistémologie, et psychologie éthologie ergonomie, Voir : Éric Brun, « Les revues françaises en sciences humaines et sociales : disciplines et pratiques éditoriales », *Biens Symboliques / Symbolic Goods* [En ligne], 12 | 2023, mis en ligne le 18 septembre 2023, consulté le 08 juillet 2025.

⁵⁷ Mochon & Vialle, *op. cit.*

⁵⁸ Aschehoug, A. Les pôles éditoriaux : contexte, état des lieux et perspectives. [Rapport de recherche] CNRS. 2022.

⁵⁹ *Rôle des MSH dans le paysage en évolution des sciences humaines et sociales*, la Lettre de l'InSHS n°74.

⁶⁰ Extrait du rapport de Caroline Dandurand (2022) : Dandurand, C. Préfiguration d'une structuration collective des éditeurs scientifiques publics engagés dans la science ouverte. Rapport de recherche] Comité pour la science ouverte. 2022, 86 p. [hal-03713434]

⁶¹ *Ibid.*

⁶² *Ibid.*

⁶³ Le *Web of Science* (WoS) est une plateforme de bases de données internationale gérée par la société Clarivate Analytics et originellement produite par la société ISI - *Institute for Scientific Information* de Thomson Scientific, division du groupe canadien Thomson Reuters. Issu du *Science Citation Index* (SCI) créé en 1964, le WoS indexe aujourd'hui plus de 20 000 périodiques, 100 000 livres, et plus de 8 millions de communications dans des actes de colloques et conférences. Les principales données du WoS sont réunies dans la *Web of Science Core Collection* : base de données bibliographiques et citationnelles multidisciplinaire constituée de 7 éditions correspondant aux types de documents (articles, ouvrages, actes de conférences) et à leur domaine scientifique : *Social Sciences Citation Index* (archives depuis 1975) ; *Arts & Humanities Citation Index* (archives depuis 1990) ; *Science Citation Index Expanded* (archives depuis 1975) ; *Emerging Source Citation Index* (archives depuis 2015) ; *Book Citation Index* (archives depuis 2005) ; *Conference Proceedings Citation Index* (archives depuis 1990) ; *Current Chemical Reactions and Index Chemicus* (archives depuis 1985 et 1993). À cet ensemble s'ajoute le *Web of Science Included*, bases de données additionnelles thématiques ou régionales : MEDLINE : principale base de données en sciences biomédicales et sciences de la vie publiée par la National Library of Medicine® (NLM®) des États-Unis ; KCI-Korean Journal Database : base de données bibliographiques sur la littérature savante publiée en Corée ; Russian Science Citation Index : base de données bibliographiques d'articles issus des principales revues russes de science, technologie, médecine et éducation ; ScieLO Citation Index : base de données bibliographiques d'articles publiés dans des revues de premier plan en libre accès d'Amérique latine, du Portugal, d'Espagne et d'Afrique du Sud.

⁶⁴ SCOPUS est une base de données transdisciplinaire de résumés et de citations de publications scientifiques lancée par l'éditeur scientifique Elsevier en 2004. Le contenu de Scopus atteint en 2020 plus de 76 millions de notices couvrant les publications de 1788 à 2019, et intègre chaque année environ 3 millions de nouvelles entrées : articles scientifiques, publications industrielles, collections d'ouvrages, actes de conférence. Le contenu de Scopus provient de plus de 39 100 titres de publications en série (le contenu le plus récemment publié étant indexé parmi plus de 24 500 titres), de 120 000 conférences et de 206 000 livres provenant de plus de 5 000 éditeurs du monde entier.

⁶⁵ Source : bibliothèque universitaire de CY Cergy Université : [<https://cyu.libguides.com/c.php?g=702070&p=5091317>].

⁶⁶ Gingras, Y., *Dérives et effets pervers de l'évaluation quantitative de la recherche : sur les mauvais usages de la bibliométrie* Association de recherche en soins infirmiers, « Recherche en soins infirmiers » 2015/2 N° 121, 2015.

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ Pour l'ensemble de la section voir le rapport de l'alliance Athéna : Thibault, F., Streliski, S. *Les indicateurs bibliométriques en SHS, état de la question*, Athéna, octobre 2022, accessible en ligne : [<https://www.alliance-athena.fr/rapport-de-l'alliance-athena-les-indicateurs-bibliometriques-pour-les-shs-etat-de-la-question/>].

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Bonaccorsi A., 2018. *Towards an Epistemic Approach to Evaluation in SSH*, in: Bonaccorsi, A. (Ed.), *The Evaluation of Research in Social Sciences and Humanities: Lessons from the Italian Experience*. Springer International Publishing, Cham, pp. 1-29.

⁷¹ La fenêtre de 2 ans du facteur d'impact est particulièrement inadaptée aux SHS. Malgré l'inclusion au *Journal Citation Report*, depuis 2007, d'un FI calculé avec une fenêtre de 5 ans, le FI sur 2 ans demeure le standard utilisé par les chercheurs, revues et éditeurs.

⁷² Une étude de 2018 montrait que 94% des articles du WoS étaient en anglais [cf. Dassa, M., Kosmopoulos, C., *Géographes, que valent vos articles ? Les bases de données commerciales en question*. La Lettre de l'InSHS, Institut des Sciences Humaines et Sociales - CNRS 2018] ; pour Scopus le taux d'articles en anglais dans les bases est un peu moindre, mais se situe néanmoins à plus de 80%.

⁷³ <https://www.helsinki-initiative.org/fr/read>

⁷⁴ Voir notamment l'étude conduite par M. Dassa sur la base RIBAC du CNRS : Dassa, M., *Comment caractériser les inconvénients au niveau des publications des différentes communautés SHS ?* Éléments de réflexion - Institut des Sciences Humaines et Sociales - CNRS - 28 juin 2019.

⁷⁵ Maddi, A., *La quantification de la recherche scientifique et ses enjeux : bases de données, indicateurs et cartographie des données bibliométriques*. Economies et finances. Université Sorbonne, Paris Cité, 2018.

⁷⁶ Maddi, A., *op. cit*

⁷⁷ <https://sfdora.org/read/read-the-declaration-french/>

⁷⁸ <http://corist-shs.cnrs.fr/OSTmanifesteLeiden>

⁷⁹ <https://coara.org/wp-content/uploads/2022/09/20220719rraagreementfinal.pdf>

⁸⁰ En lien avec ces travaux, Guillaume Cabanac a été distingué par la revue *Nature* comme l'un des dix scientifiques de l'année 2021.

⁸¹ Cette expression torturée sert de titre à l'article publié en 2022 par Cabanac et ses collègues : Cabanac, G., Labbé, C., & Magazinov, A. (2022). "Bosom peril" is not "breast cancer": How weird computer-generated phrases help researchers find scientific publishing fraud. *Bulletin of the Atomic Scientists*.

⁸² Voir Abalkina A, Aquarius R, Bik E, Bimler D, Bishop D, Byrne J, Cabanac G, Day A, Labbé C, Wise N. 'Stamp out paper mills' - science sleuths on how to fight fake research. *Nature*. 2025 Jan.

⁸³ Voir la note de l'alliance Athéna, Béchis, J., Streliski, S. La publication scientifique à l'ère numérique. Comprendre le « closed access » et l'« open access », *Repères # 3*, Athéna, décembre 2024, p.3 [https://www.alliance-athena.fr/reperes-3-la-publication-scientifique-a-lerenumerique-comprendre-le-closed-access-et-lopen-access/].

⁸⁴ Larivière, V., S. Haustein, and P. Mongeon (2015). The Oligopoly of Academic Publishers in the Digital Era. *PLOS ONE* 10 (6), e0127502. Public Library of Science.

⁸⁵ Larivière, & al, *op. cit* (2015).

⁸⁶ « La science ouverte est la diffusion sans entrave des résultats, des méthodes et des produits de la recherche scientifique. Elle s'appuie sur l'opportunité que représente la mutation numérique pour développer l'accès ouvert aux publications et - autant que possible - aux données, aux codes sources et aux méthodes de la recherche. » [https://www.ouvrirlascience.fr/initiez-vous-a-la-science-ouverte/]

⁸⁷ Thibault, F., Streliski, S. *op.cit* (2022)

⁸⁸ RIBAC (Recueil d'Informations pour un observatoire des activités de recherche en SHS) est un outil mis en place en 2011 par le CNRS pour caractériser et quantifier l'activité des acteurs de la recherche en SHS. Il constitue le dossier annuel d'activité des chercheurs CNRS en sciences humaines et sociales et il est renseigné par près de 98 % d'entre eux.

⁸⁹ Rowley, J., F. Johnson, L. Scaffi, W. Frass, and E. Devine (2017). Academics' behaviors and attitudes towards open access publishing in scholarly journals. *Journal of the Association for Information Science and Technology* 68 (5), 1201-1211.

⁹⁰ Étude E. Gayoso, in *Rapport d'étape 2017-2018, soutien à l'édition scientifique, Comité de suivi de l'édition scientifique* DGFIP, DGRI, DGMIC, fév. 2019 : [https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-09/le-rapport-d-tape-2017-2018-soutien-l-dition-de-revues-scientifiques-10874.pdf].

⁹¹ Bordignon, F. (26 février 2024). OpenAlex : révolution ou défi pour la bibliométrie ? *Carnet IST*. Consulté le 18 septembre 2025 à l'adresse <https://doi.org/10.58079/vwjv>

⁹² Pour toute la section, nous renvoyons au numéro 3 des *Repères* Athéna : Bechis, J, Streliski, S. *op. cit*.

⁹³ Hagedorn, G., D. Mietchen, R. A. Morris, D. Agosti, L. Penev, W. G. Berendsohn, and D. Hobern (2011). Creative Commons licenses and the non-commercial condition : Implications for the re-use of biodiversity information. *ZooKeys* (150), 127-149.

⁹⁴ Fuchs, C. and M. Sandoval (2013). *The Diamond Model of Open Access Publishing : Why Policy Makers, Scholars, Universities, Libraries, Labour Unions and the Publishing World Need to Take Non-Commercial, Non-Profit Open Access Seriously*. *Triple C : Communication, Capitalism & Critique*. *Open Access Journal for a Global Sustainable Information Society* 11 (2), 428-443.

⁹⁵ Maire, S., Caporali, A., Dacos, M., Où en sommes-nous dans la mise en oeuvre de la politique de science ouverte ? Résultats de l'enquête auprès des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Comité pour la Science Ouverte. 2025. (<hal-04842977v2>)

⁹⁶ Scheufen, M. (2015). *Copyright Versus Open Access : On the Organisation and International Political Economy of Access to Scientific Knowledge*. *International Law and Economics*. Springer International Publishing.

⁹⁷ *Pour une science ouverte réaliste, équilibrée et respectueuse de la liberté académique*, Rapports d'office parlementaire, Rapport n° 573 (2021-2022), déposé le 9 mars 2022 [https://www.senat.fr/rap/r21-573/r21-5734.html#fn127]

⁹⁸ Mochon, J. P., Vialle, S. Projet d'avis du médiateur du livre sur l'édition scientifique dans le contexte des politiques en faveur de la science ouverte, mars 2022.

⁹⁹ Chartron, G. « Open access et SHS : Controverses », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], 52-1 | 2014

- ¹⁰⁰ Robin, A., La valorisation. Définition dans le contexte de la recherche scientifique. *Lex Electronica*, 2017, Droit, sciences et techniques : des concepts aux régimes, 22, pp.138-152.
- ¹⁰¹ Loi n° 9-587 du 12 juillet 1999 sur l'innovation et la recherche.
- ¹⁰² Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.
- ¹⁰³ J.-L. Beylat et P. Tambourin, *L'innovation, un enjeu majeur pour la France. Dynamiser la croissance des entreprises innovantes*, Rapport au Ministère du redressement productif et au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, avr. 2013, cité par A. Robin, *op.cit.*
- ¹⁰⁴ Brossaud, C. *Valoriser l'innovation sociale et responsable avec les SHS : nouveau défi pour le XXIème siècle ?* 2013.
- ¹⁰⁵ Laperche, B. (2002). Le carré organique de la valorisation de la recherche Le cas d'une jeune université dans un contexte de crise. *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur*, no 14(3), 171-198.
- ¹⁰⁶ Guillaume, H., sous la supervision, *La valorisation de la recherche*, Rapport IGAENR - IGF, *La Doc. Fr.*, 2007, cité par A. Robin, *op. cit.*
- ¹⁰⁷ Haigré, C. in *Lettre à tous ceux qui aiment l'école*, Luc Ferry et al, Ed. Odile Jacob, 2003.
- ¹⁰⁸ Fontanille J., La valorisation des SHS est-elle nécessairement le supplément d'âme des transferts de technologies ?, Université de Limoges, 2010.
- ¹⁰⁹ *Ibid.*
- ¹¹⁰ Institut des sciences humaines et sociales du CNRS, renommé « CNRS Sciences humaines & sociales » en 2024.
- ¹¹¹ « Comment le réseau SATT booste les SHS », actualités, réseau SATT, 10 décembre 2024 [https://www.satt.fr/shs/].
- ¹¹² LOI n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, art. L. 111-1 C.
- ¹¹³ Cl. Birraux et J.-Y. Le Déaut, *L'innovation à l'épreuve des peurs et des risques*, Rapport au Sénat (n° 286) et à l'AN (n° 4214), 2012, p. 80, cité par A. Robin, *op. cit.*
- ¹¹⁴ Définition du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire.
- ¹¹⁵ Brossaud, C. *op. cit.*
- ¹¹⁶ *Ibid.*
- ¹¹⁷ Voir la page du site de l'UGA : <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/les-cross-disciplinary-programs-cdp-/les-programmes-interdisciplinaires-de-recherche-de-l-universite-grenoble-alpes-cross-disciplinary-programs-cdp--709311.kjsp>.
- ¹¹⁸ Pour l'ensemble de la section, voir Angelier, C., Thibault F. (dir), *Les thèses Cifre en sciences humaines et sociales, ouvrir le champ des possibles*, éditions A. Athéna, Paris 2023.
- ¹¹⁹ ANRT : association nationale recherche technologie. L'ANRT contracte avec l'entreprise une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (Cifre) sur la base de laquelle une subvention annuelle de 14 000 € est versée à l'entreprise. À cette subvention peut s'ajouter le crédit d'impôt recherche (CIR).
- ¹²⁰ Communiqué de presse du ministère du 10/07/2023 : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/poles-universitaires-d-innovation-24-projets-laureats-et-5-projets-complementaires-finances-pour-une-91733>
- ¹²¹ Les SATT expérimentales : Normandie, PSL, Clermont Auvergne Innovation, Centre-Val-de-Loire, Limoges et Poitiers.
- ¹²² Jaune 2025, *Rapport sur les politiques nationales de recherche et de formations supérieures 2025, Annexe au projet de loi de finances pour 2025*.
- ¹²³ Source, réseau SATT : [<https://www.satt.fr/shs/>].
- ¹²⁴ Source : [<https://www.pui-cy-transfer.fr/shs/>].
- ¹²⁵ PUI IMPULSE « Innover et valoriser », guide 2025, p. 22 : [https://www.pui-impulse.fr/_files/ugd/901486_5be2a9d88b5446b48ece5ef1becb71b8.pdf].
- ¹²⁶ Valorisation : "La prolongation des Satt exige une amélioration de leur fonctionnement" (rapport de l'Assemblée nationale), article AEF du 18/07/2025.
- ¹²⁷ Actualité du réseau SATT, décembre 2024 : [<https://www.satt.fr/shs/>], pour toute la section « une amorce d'évolution.
- ¹²⁸ Disponible en ligne : [<https://www.ouest-valorisation.fr/dossiers-d-experts/sciences-humaines-et-sociales/>]
- ¹²⁹ [<https://psl.eu/agenda/de-la-recherche-en-sciences-humaines-sociales-limpact-la-valorisation-avec-lechelle-societal>]
- ¹³⁰ Source : site du CNRS SHS : [<https://www.inshs.cnrs.fr/fr/les-outils-de-valorisation>].
- ¹³¹ Source : [<https://anr.fr/fileadmin/documents/2023/ANR-Focus-LabCom-nov2023.pdf>]
- ¹³² Labellisée CDT, Ellyx porte la seule Cellule de diffusion Technologique en Innovation sociale et en Sciences humaines et sociales. Elle a publié en 2020 un livre blanc pour contribuer à renforcer la place de la recherche en sciences humaines et sociales au sein de l'écosystème d'innovation [<https://www.ellyx.fr/inspirations/livre-blanc-recherche-et-societe/>].

¹³³ Source : actualité InSHS 2023 : [<https://www.inshs.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/un-nouvel-outil-devaluation-de-la-maturite-des-projets-en-sciences-humaines-et-sociales>]

¹³⁴ Pour l'année 2021, le recueil des projets examinés par l'ANR portait uniquement sur l'analyse des dossiers soumis à l'appel à projets « Excellence sous toutes ses formes » du programme d'investissements d'avenir.

¹³⁵ Volet secondaire de l'initiative SAPS de l'UGA dont le projet phare a été la création de l'espace muséographique « Lab[O]trésor pour la valorisation du patrimoine scientifique et technique de l'UGA.

¹³⁶ Les résultats de l'appel 2024 ne sont pas encore publiés.

¹³⁷ Rémi Barré. Les projets de recherche participative et leurs acteurs. LISIS, Univ Gustave Eiffel, ESIEE Paris, CNRS, INRAE. 2024, 69 p.

¹³⁸ Uribelarrea G., Alves de Carvalho D., Amaré S., Hadj-Brahim Y., Kalonji B., Koné Y., Lévy J., Machet V., Mendo-Medjo Y. et Ruiz P. 2023, Considérer l'hospitalité des centres d'hébergement. Une enquête participative, Les Presses de Rhizome.

Sources

Institutions, disciplines, effectifs

p. 5

- Liste Universités et assimilés : Projet annuel de performances - Annexe au projet de loi de finances pour 2026 ; enseignement supérieur et recherche, p. 113 : [<https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/30751>] ; Légifrance – code de l'éducation, art. D711-1 : [<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article/c/LEGIARTI0000436818201&D711-6-1>] [<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article/c/LEGIARTI000044073959>].
- Liste ONR : MESR [<http://www.recherche.gouv.fr/organisme/index.htm>] la liste est actuellement en cours de refonte ; pour les EPIC : [<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/etablissements-publics-caractere-industriel-et-commercial-epic-45851>].
- Liste Grands établissements : Legifrance, code de l'éducation art. D711-3 : [<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article/c/LEGIARTI000043824448>] ; Projet annuel de performances - Annexe au projet de loi de finances pour 2026 ; enseignement supérieur et recherche, p. 113 : [<https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/30751>].
- Liste Grandes Écoles : [<https://www.cge.asso.fr/membres/ecoles/>].

p. 6

- Les 31 sections CNU : [<https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>].
- Les 11 sections CNRS : [<https://www.cnrs.fr/comitenational/sections/intitsec.php>].
- Détail des 8 panels SHS nomenclature ERC 2025 : [<https://erc.europa.eu/sites/default/files/2023-03/ERCpanelstructure2024calls.pdf>].
- Liste des disciplines « dites rares » : [<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/cartographie-des-disciplines-rares-46362>].

p. 7

- Effectifs étudiants 2022-2023 : État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°17 [<https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/EESR17ES12/lesetudiantsenformationdanslenseignementsuperieur/#ILLEESR17ES1203>].
- Doctorants et docteurs : pour l'ensemble de la section : enquête annuelle auprès des écoles doctorales, SIES-MESR, Open data MESR « Effectifs des doctorants et docteurs des écoles doctorales et durées de thèse par domaine scientifique » [<https://www.data.gouv.fr/datasets/effectifs-des-doctorants-et-docteurs-des-ecoles-doctorales-financements-des-doctorants-et-cotutelles/>].
- Pour la durée des thèses : Note Flash SIES 2023-11 : [<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/baisse-du-nombre-de-premieres-inscriptions-en-doctorat-en-2022-en-particulier-dans-les-domaines-91897>].
- Personnels de recherche en nombre d'individus : État de l'emploi scientifique en France 2025, pp. 33 et 75 : [<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2025-05/l-tat-de-l-emploi-scientifique-en-france--rapport-2025-36858.pdf>].

p. 8 et 9

- Pour l'ensemble des données sur les effectifs : L'État de l'emploi scientifique en France 2025, rapport du SIES, (voir *supra*) pp. 75, 93 & 95.
- Pour les effectifs d'enseignants-chercheurs des universités : Note d'information DGRH n°24-03. Fiches démographiques des sections du CNU année 2023 : [<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2024-10/section-24--am-nagement-de-l-espace-urbanisme---2023-34834.pdf>]
- Pour les effectifs des ONR : Note flash du SIES n°2024-26, L'emploi scientifique dans les organismes de recherche en 2023 : [<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2024-09/nf-sies-2024-26-34717.pdf>] ; Zento Instituts Novembre 2024, en ligne sur le site du CNRS Sciences humaines et sociales : [<https://www.inshs.cnrs.fr/fr/cnrs-sciences-humaines-sociales-en-chiffres>].

L'insertion professionnelle des docteurs en SHS

pp. 10 à 13

- Pour l'ensemble du chapitre : Note flash du SIES n°2024-25, L'insertion professionnelle à 1 an des docteurs diplômés en 2020 : [<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2024-09/nf-sies-2024-25-34686.pdf>] ; Note flash du SIES n°2025-16, L'insertion professionnelle à trois ans des docteurs diplômés en 2020 : [<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2025-07/nf-sies-2025-16-37504.pdf>]

Les unités de recherche et de soutien à la recherche

pp. 13 à 19

- Pour l'ensemble du chapitre : les données utilisées pour les analyses sont extraites de la base de données des structures de recherche publique française en SHS établie par l'alliance Athéna et téléchargeable sur Etalab : Index Athéna de la recherche en SHS 2025 [<https://www.data.gouv.fr/datasets/base-de-donnees-des-structures-de-recherche-publiques-francaises-en-sciences-humaines-et-sociales-en-2025>].
- Les unités de recherche à l'étranger : [<https://www.inshs.cnrs.fr/fr/un-reseau-unique-dunites-de-recherche-letranger>] ; les UMFRE et IFRE : [<https://www.umifre.fr/ifre>] ; les Écoles françaises à l'Étranger : [<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/ecoles-francaises-l-etranger-efe-46534>] ; les Laboratoires mixtes internationaux de l'IRD : [<https://www.ird.fr/laboratoires-mixtes-internationaux-lmi>].
- Les UAR : pour la description des 21 MSH et la carte : [<https://www.msh-reseau.fr/>] ; pour les autres UAR liste établie selon les données de l'Index Athéna de la recherche en SHS 2025.

Dispositifs de collaboration, fondations, alliances

Pour l'ensemble du chapitre : cartographie des réseaux de recherche établie en 2022 par l'alliance Athéna : « Repères n°2, Les réseaux de recherche, 2022 : [<https://www.alliance-athena.fr/reperes-n2-les-reseaux-de-recherche-en-shs-note-de-lalliance-athena-2/>].

pp. 20 à 22

- Les GIS, les Réseaux Thématiques et les Réseaux Prospectifs : croisement de données cartographie des réseaux Athéna 2022 ; site du CNRS SHS [<https://www.inshs.cnrs.fr/fr/reseaux-en-shs>] ; pages de description des réseaux sur les sites internet des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
- Les Fédérations de recherche : croisement de données cartographie des réseaux Athéna 2022 ; Index Athéna de la recherche en SHS 2025 [<https://www.data.gouv.fr/datasets/base-de-donnees-des-structures-de-recherche-publiques-francaises-en-sciences-humaines-et-sociales-en-2025>].
- Les IRN et IRP du CNRS : données de la cartographie Athéna 2022 ; pour les IRN de l'IRD : [<https://www.ird.fr/international-research-network-irn>].
- Laboratoires européens EURETES : [<https://www.ehess.fr/fr/euretes>].

pp. 23 et 24

- Les associations : croisement de données cartographie des réseaux Athéna 2022 ; « CTHS - L'annuaire des sociétés savantes », sur cths.fr [<https://cths.fr/an/annuaire.php>].
- Les fondations : [<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-fondations-de-la-recherche-46293>] ; [<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-fondations-universitaires-et-partenariales-46014>] ; [<https://www.data.gouv.fr/datasets/fondations-reconnues-d-utilite-publique>].

pp. 25 et 26

- Sur l'évolution des alliances de recherche : rapport P. Gillet (2024) : [<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-06/rapport--mission-sur-l-cosyst-me-de-la-recherche-et-de-l-innovation-28193.pdf>] ; alliance Athéna [<https://www.alliance-athena.fr/presentation/>].
- EASSH : [<https://eassh.eu/About>].

- Les alliances d'universités européennes : [<https://education.ec.europa.eu/fr/education-levels/higher-education/european-universities-initiative/map>], liste des membres français : [<https://www.campusfrance.org/system/files/medias/documents/2025-04/20250401universiteuropeennesparticipantsfrancais.pdf>].

Les instruments pour la recherche

pp. 27 et 28

- Les CADIST : répertoire Ministère de l'Éducation nationale (Van Dooren, 1992) ; page wikipedia : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Centre_d%27acquisition_et_de_diffusion_de_l%27information_scientifique_et_technique].
- Les bibliothèques [<https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/explore/dataset/fr-esr-bibliotheques-de-l-enseignement-superieur/table/?refine.regnom=%C3%8ELe-de-France>] ; [<https://esgbu.esr.gouv.fr/>].

p. 29

- Les équipements fédérés de laboratoires des MSH : [<https://www.msh-reseau.fr/plateformes>].

pp. 30 à 35

- Les infrastructures nationales de recherche en SHS : Feuille de route nationale des infrastructures de recherche 2021 : [<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-03/feuille-de-route-nationale-des-infrastructures-de-recherche---2021-v2--17318.pdf>] ; note Athéna « Repères n°4 » (2025) : Les infrastructures de recherche en SHS [<https://www.alliance-athena.fr/reperes-4-les-infrastructures-de-recherche-en-shs/>]
- Les infrastructures européennes de recherche en SHS : Roadmap ESFRI 2021 [<https://roadmap2021.esfri.eu/media/1250/rm21-part-1.pdf>] ; [<https://roadmap2021.esfri.eu/media/1262/rm21-part-2-sci.pdf>].
- Les infrastructures de recherche en information scientifique : Note Athéna « Repères 5 » (2025) Les infrastructures de recherche en information scientifique : [<https://www.alliance-athena.fr/reperes-5-les-infrastructures-de-recherche-en-information-scientifique/>] ; Pour BSN : [<https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=1357>] ; Feuille de route 2008 des Très grandes infrastructures de recherche : [<https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Infrastructuresderecherche/62/2/feuillede-route-gir2008527622.pdf>] ; Feuille de route nationale des infrastructures de recherche 2021 (*voir supra*).

La recherche sur projet en SHS

pp. 38 à 42

- Les 7 axes SHS mis en place pour l'appel à projet générique 2022 : [<https://anr.fr/fileadmin/aap/2022/aapg-2022-v1.1a.pdf>] ; aperçu sur les résultats des SHS aux AAPG 2021-2024 : [<https://www.alliance-athena.fr/note-de-synthese-athena-les-resultats-de-lappel-a-projets-generique-2024-focus-sur-les-shs-analyses-et-trajectoire/>] ; plan d'action ANR 2026 [<https://anr.fr/fileadmin/documents/2025/ANR-PA-2026-Plan-Action.pdf>] ; programmes d'aides de l'ANR et programmes internationaux : [<https://anr.fr/fr/anr/instruments-de-financement/>].
- Les SHS dans le programme Horizon-Europe : fiche du Point de Contact national Cluster 2 d'Horizon-Europe : [<https://www.horizon-europe.gouv.fr/sites/default/files/2022-05/fiche-les-shs-dans-horizon-europe-pdf-6320.pdf>] ; [<https://www.horizon-europe.gouv.fr/les-shs-dans-les-autres-clusters-thematiques-34474>] ; état des lieux de l'intégration des SHS dans Horizon-Europe [<https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/6cf8db13-62bb-11f0-bf4e-01aa75ed71a1/language-en>].

pp. 43 à 50

- Les programmes des investissements d'avenir : PIA 3 : [<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/contentmigration/document/pia3livret853127.pdf>] ; PIA 4 [<https://www.info.gouv.fr/upload/media/organization/0001/01/sitesdefaultfilescontenupiece-jointe20210120210108dpprogrammedinvestissementsdavenirvdef.pdf>], France 2030 : [<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/france-2030>] ; [<https://anr.fr/fileadmin/documents/2024/France-2030-ANR-2024-fr.pdf>] -

- IdEx, I-Site: [<https://anr.fr/en/france-2030/call-for-proposals-details/call/initiatives-dexcellence-index-initiatives-science-innovation-territoires-economie-i-site/>]; <https://anr.fr/fileadmin/documents/2022/CPIdExI-site-20220310France-2030.pdf>
- Labex : [<https://anr.fr/fileadmin/documents/2019/CP-IA-103-labex-prolonges-5-ans-11.02.2019.pdf>].
- Excellence sous toutes ses formes : [<https://anr.fr/fr/france-2030/actions-et-projets-finances/excellences-exes/>]
- Equipex : [<https://anr.fr/fileadmin/aap/2020/selection/ia-ami-esr-CP-resultats.pdf>].
- PPR : [<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000035600023>]; PPR autonomie : [<https://ppr-autonomie.com/nos-actions/>].
- PEPR : [<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043596479>]; [<https://anr.fr/fr/france-2030/programmes-et-equipements-prioritaires-de-recherche-pepr/pepr-des-strategies-nationales/>]; [<https://anr.fr/en/france-2030/programmes-et-equipements-prioritaires-de-recherche-pepr/pepr-exploratoires/>]; <https://www.cnrs.fr/sites/default/files/page/2022-09/ListedesPEPR.pdf>]; Stratégies d'accélération : [<https://www.info.gouv.fr/organisation/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi/strategies-d-acceleration-pour-l-innovation>]; PEPR ICCARE : [<https://pepr-iccare.fr/>].
- AMI « programmes de recherche en SHS » : [<https://anr.fr/fr/actus/details/news/lancement-de-lappel-a-manifestation-dinteret-programmes-de-recherche-en-sciences-humaines-et-soci/>]; [<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/france-2030-6-projets-laureats-du-dispositif-programmes-de-recherche-en-sciences-humaines-et-98168>].
- Appels du ministère de la culture : [<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/services-numeriques-innovants-sni>]; [<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/appel-a-projets-france-2030-culture-immersive-et-metavers>]; [<https://www.culture.gouv.fr/presse/communiques-de-presse/france-2030-lancement-de-l-appel-a-projets-poles-territoriaux-d-industries-culturelles-et-creatives>]; [<https://www.culture.gouv.fr/presse/communiques-de-presse/france-2030-lancement-d-un-appel-a-projets-pour-accompagner-l-appropriation-de-l-intelligence-artificielle-et-du-numerique-par-les-industries-cul>]; [<https://www.culture.gouv.fr/presse/communiques-de-presse/France-2030-La-ministre-de-la-Culture-annonce-les-68-projets-laureats-de-la-Grande-Fabrique-de-l-image>].

La publication scientifique en SHS

pp. 50 à 54

- Structuration de l'édition scientifique en SHS : Projet d'avis du médiateur du livre (Mochon & Vialle, 2022) : [<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/71239-avis-du-mediateur-du-livre-sur-l-edition-scientifique-dans-le-contexte-des-politiques-en-faveur-de-la-science-ouverte.pdf>]; rapport C. Dandurand (2022) : [https://hal-lara.archives-ouvertes.fr/hal-03713434v1/file/Dandurand_Rapport_Edition_scientifique_publique_2022.pdf]; Rapport de recherche Achehoug, A. (2022) : [<https://hal.science/hal-03616773>]; Lettre de l'InSHS n°74, p 16 : [https://www.inshs.cnrs.fr/sites/institut_inshs/files/download-file/lettre_infoINSHS_74_1.pdf].
- ALEF : [https://presses-pnso3.sciencesconf.org/data/GUITON_Alef_presentation.pdf]

pp. 54 à 56

- Les indicateurs bibliométriques : pour l'ensemble de la section : rapport Athéna sur les indicateurs bibliométriques en SHS (2022) [<https://www.alliance-athena.fr/rapport-de-lalliance-athena-les-indicateurs-bibliometriques-pour-les-shs-etat-de-la-question/>];
- Le Web of Science : [<https://clarivate.com/academia-government/scientific-and-academic-research/research-discovery-and-referencing/web-of-science/>]; SCOPUS [www.elsevier.com/fr-fr/products/scopus]; fonctionnement des indicateurs : [<https://cyy.libguides.com/c.php?g=702070&p=5091317>].
- Initiative d'Helsinki : [<https://www.helsinki-initiative.org/fr/read>];
- DORA : [<https://sfedora.org/read/read-the-declaration-french/>];
- Manifeste de Leiden : [<http://corist-shs.cnrs.fr/OSTmanifesteLeiden>];
- COARA : [<https://coara.org/wp-content/uploads/2022/09/20220719rraagreementfinal.pdf>].
- Papermills : Cabanac (& al) (2022, 2025) : [<https://thebulletin.org/2022/01/bosom-peril-is-not-breast-cancer-how-weird-computer-generated-phrases-help-researchers-find-scientific-publishing-fraud/>]; [<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/39870791/>].

pp. 57 à 62

- Le développement de la science ouverte : note Athéna, Repères n°3 (2024) : [<https://www.alliance-athena.fr/reperes-3-la-publication-scientifique-a-ler-n-umerique-comprendre-le-closed-access-et-lopen-access/>].
- Oligopole : [<https://arxiv.org/abs/2406.17893>].
- PNSO 1 : [https://www.ouvrirelascience.fr/wp-content/uploads/2018/08/PLAN_NATIONAL_SCIENCE_OUVERTE_978672.pdf];
- PNSO 2 : [<https://www.ouvrirelascience.fr/deuxieme-plan-national-pour-la-science-ouverte/>].
- Appels FNSO 1, 2, 3 et 4 : [<https://www.ouvrirelascience.fr/resultats-du-premier-appel-a-projet-du-fonds-national-pour-la-science-ouverte-en-faveur-de-ledition-scientifique-ouverte/>]; [<https://www.ouvrirelascience.fr/resultats-du-deuxieme-appel-a-projets-du-fonds-national-pour-la-science-ouverte-en-faveur-de-ledition-scientifique-ouverte/>]; [<https://www.ouvrirelascience.fr/resultats-du-troisieme-appel-a-projets-du-fonds-national-pour-la-science-ouverte-en-faveur-de-la-publication-scientifique-ouverte/>]; [<https://www.ouvrirelascience.fr/resultats-du-quatrieme-appel-a-projets-du-fonds-national-pour-la-science-ouverte-en-faveur-de-ledition-scientifique-ouverte/>].
- Hal : [<https://www.inshs.cnrs.fr/fr/hal-shs/>]; OpenAlex : [<https://openalex.org/about>].
- Ateliers de la donnée : [<https://recherche.data.gouv.fr/fr/ateliers-de-la-donnee>].
- Creative Commons : Athéna Repères n°3 (2024).

La valorisation de la recherche en SHS

pp. 63 à 66

- Définition de la valorisation : Robin (2017) : [<https://shs.hal.science/halshs-01563079v1>];
- Mission de la recherche : Loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 : [<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000691990>];
- Loi n° 9-587 du 12 juillet 1999 : [<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000759583>];
- Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 [<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027735009>];
- Loi PACTE du 22 mai 2019 [<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038496102>].
- Rapports : Beylat & Tambourin (2014) : [https://www.economie.gouv.fr/files/rapport_beylat-tambourin.pdf];
- IGAENR (Guillaume, 2007) : [<https://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/Rapports%20de%20mission/2007/2006-M-016.pdf>];
- Birraux & Le Déaut (2012) : [<https://www.senat.fr/rap/r11-286-1/r11-286-10.html>].
- « Comment le réseau SATT booste les SHS » : (2024) : [<https://www.satt.fr/shs/>].
- UGA, Cross disciplinary programs : [<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/about/ambition-and-strategy/cdp/interdisciplinary-research-programs-at-universite-grenoble-alpes-cross-disciplinary-program-cdp-621315.kjsp>]

pp. 67 et 68

- Les thèses Cifre en SHS : pour l'ensemble de la section : voir Angelier, Thibault (2023) : [<https://books.openedition.org/allianceathena/2328?lang=fr>].
- COFRA : [<https://www.anrt.asso.fr/fr/cofra-convention-de-formation-par-la-recherche-en-administration-37208>]; [<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-mesr-annonce-la-perennisation-du-programme-de-convention-de-formation-par-la-recherche-en-99506>]

pp. 69 et 70

- SATT : [<https://www.satt.fr/societe-acceleration-transfert-technologies/>];
- Jaune 2025 [<https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/30751>]
- PUI : [<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/poles-universitaires-d-innovation-24-projets-laureats-et-5-projets-complementaires-finances-pour-une-91733>]; CY transfert : [<https://www.pui-cy-transfer.fr/shs/>];
- PUI IMPULSE : [<https://www.pui-impulse.fr/files/ugd/9014865be2a9d88b5446b48ecec5ef1becb71b8.pdf>].
- Pour toute la section « une amorce d'évolution » : [<https://www.satt.fr/shs/>].
- SATT Ouest Valorisation : [<https://www.ouest-valorisation.fr/dossiers-d-experts/sciences-humaines-et-sociales/>].
- Post-doctorat valorisation PUI Bordeaux-Montaigne : [<https://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/actualites/recrutement/annee-2024-2025/l-universite-recrute-un-e-post-doctorant-e-chercheur-e-chaire-d-excellence-diasporas-africaines-et-transculturalite.html>]

- Webinaire PSL Innovation [<https://psl.eu/agenda/de-la-recherche-en-sciences-humaines-sociales-limpart-la-valorisation-avec-lechelle-societal>]

pp. 71 à 74

LabCom : [<https://anr.fr/fileadmin/documents/2023/ANR-Focus-LabCom-nov2023.pdf>]

Lauréats 2022-2024 : [<https://anr.fr/fileadmin/aap/2022/selection/AAP-LABCOM-2022-v1-selection.pdf>];

[<https://anr.fr/fileadmin/aap/2022/selection/AAP-LABCOM-2022-v2-selection.pdf>];

[<https://anr.fr/fileadmin/aap/2023/selection/LabCom-selection-2023-vague1.pdf>];

[<https://anr.fr/fileadmin/aap/2023/selection/LabCom-selection-2023-vague2.pdf>];

[<https://anr.fr/fileadmin/aap/2024/selection/aap-labcom-2024-selection-vague-1.pdf>];

[<https://anr.fr/fileadmin/aap/2024/selection/aap-labcom-2024-selection-vague-2.pdf>]

LabCom Destins : [<https://mshs.univ-poitiers.fr/la-recherche/laboratoire-commun-destins/>].

LabCom Rennat : [<https://presse.metropole.rennes.fr/a-rennes-la-place-de-larbre-en-ville-au-coeur-dun-nouveau-projet-de-recherche-collaboratif/>].

- Chaires Industrielles : [<https://anr.fr/fileadmin/aap/2023/financement/chind-financement-2023.pdf>];

[<https://anr.fr/fileadmin/aap/2024/selection/aap-chind-2024-financement.pdf>];

[<https://anr.fr/fileadmin/aap/2025/selection/aap-chind-2025-selection.pdf>].

- Échelle SRL : actualité InSHS 2023 : [<https://www.inshs.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/un-nouvel-outil-devaluation-de-la-maturite-des-projets-en-sciences-humaines-et-sociales>];

[https://journecorvalo2024.sciencesconf.org/data/pages/Presentation_echelle_SRL_Maria_Teresa_2024.06_finale.pdf]

Les SHS dans le dialogue sciences, recherche, société

pp. 75 à 79

- Programme de labellisation SAPS : [<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/criteres-du-label-science-avec-et-pour-la-societe-saps-49490>]; établissements lauréats des trois vagues [<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/la-labellisation-science-avec-et-pour-la-societe-96772>].

- Recherche participative en SHS : résultats des 5 appels à projets de recherche-action 2021/2024 :

[<https://anr.fr/fileadmin/aap/2021/selection/saps-selection-2021.pdf>];

[<https://anr.fr/fileadmin/aap/2022/selection/saps-ra-rp1-2022-selection-v2.pdf>];

[<https://anr.fr/fileadmin/aap/2023/selection/aap-saps-ra-rp2-2023-selection.pdf>]

[<https://anr.fr/fileadmin/aap/2023/selection/aap-saps-ra-ai-selection-2023.pdf>]

[<https://anr.fr/fileadmin/aap/2024/selection/aap-saps-ra-rp2-2024-selection.pdf>]

- Bilan du programme SAPS : [<https://anr.fr/fileadmin/documents/2025/ANR-SAPS-oct2025.pdf>].

- EQUIPACT : [https://hal.science/hal-05308652v1/file/Monographie_EQUIPACT_HAL_finale.pdf]

- Recherche, art et participation (REAP) : [<https://www.antiatlas.net/recherche-art-et-participation-2024-2025-seminaires-et-ateliers/>]

- Prix INRAE recherches participatives 2025 : [<https://science-ouverte.inrae.fr/fr/actualites/prix-de-la-recherche-participative-les-laureats-2025>].

Projet COESO : [<https://www.ehess.fr/fr/%C3%A9chos-recherche/coeso-projet-europ%C3%A9en-soutien-recherches-participatives-en-shs-port%C3%A9-par-lehess>]

Références bibliographiques

- Abalkina, A., Aquarius R., Bik E., Bimler D., Bishop D., Byrne J., Cabanac G., Day A., Labbé C., Wise N. "Stamp out paper mills" – science sleuths on how to fight fake research. *Nature*, janvier 2025.
- Angelier, C., Thibault F. (dir.), *Les thèses Cifre en sciences humaines et sociales, ouvrir le champ des possibles*, éditions A. Athéna, Paris, 2023.
- Aschehoug, A., *Les pôles éditoriaux : contexte, état des lieux et perspectives*. Rapport de recherche, CNRS, 2022.
- Barré, R. *Les projets de recherche participative et leurs acteurs*. LISIS, Univ. Gustave Eiffel, ESIEE Paris, CNRS, INRAE, 2024, 69 p.
- Bechis, J., Streliski, S. *La publication scientifique à l'ère numérique. Comprendre le « closed access » et l' « open access », Repères n°3*, Athéna, décembre 2024.
- Beylat, J.-L., Tambourin, P. *L'innovation, un enjeu majeur pour la France. Dynamiser la croissance des entreprises innovantes*. Rapport au Ministère du redressement productif et au MESR, avril 2013.
- Birraux, Cl., Le Déaut, J.-Y. *L'innovation à l'épreuve des peurs et des risques*. Rapport au Sénat (n°286) et à l'AN (n°4214), 2012.
- Bonaccorsi, A., (2018). *Towards an Epistemic Approach to Evaluation in SSH*, in Bonaccorsi A. (dir.), *The Evaluation of Research in Social Sciences and Humanities*, Springer, pp. 1–29.
- Bordignon, F., (26 février 2024). *OpenAlex : révolution ou défi pour la bibliométrie ?* *Carnet'IST*.
- Brossaud, C., *Valoriser l'innovation sociale et responsable avec les SHS : nouveau défi pour le XXIe siècle ?* 2013.
- Brun, É., *Les revues françaises en sciences humaines et sociales : disciplines et pratiques éditoriales*, *Biens Symboliques / Symbolic Goods*, n°12, 2023.
- Cabanac, G., Labbé, C., Magazinov, A. (2022). "Bosom peril" is not "breast cancer". *Bulletin of the Atomic Scientists*.
- Chartron, G., *Open access et SHS : controverses*, *Revue européenne des sciences sociales*, 52-1, 2014.
- Dandurand, C., *Préfiguration d'une structuration collective des éditeurs scientifiques publics engagés dans la science ouverte*. Rapport de recherche, Comité pour la science ouverte, 2022.
- Dassa, M., *Comment caractériser les inconduites au niveau des publications des différentes communautés SHS ?* *INSHS-CNRS*, 28 juin 2019.
- Dassa, M., Kosmopoulos, C. *Géographes, que valent vos articles ?* *La Lettre de l'InSHS*, CNRS, 2018.
- De Carlo, L., *L'intégration des SHS dans Horizon-Europe : une tendance positive mais une évaluation incomplète*, *AEF*, 27 août 2025.
- Fontanille, J., *La valorisation des SHS est-elle nécessairement le supplément d'âme des transferts de technologies ?* *Université de Limoges*, 2010.
- Fuchs, C., Sandoval, M. (2013). *The Diamond Model of Open Access Publishing*. *Triple C*, 11(2), 428-443.
- Gayoso, E., *Étude*, in *Rapport d'étape 2017-2018*, Comité de suivi de l'édition scientifique, février 2019.
- Gillet, P. *Mission sur l'écosystème de la recherche et l'innovation, rapport à la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*, 2024.

- Gingras, Y., Dérives et effets pervers de l'évaluation quantitative de la recherche, Recherche en soins infirmiers, n°121, 2015.
- Guillaume, H., (dir.) La valorisation de la recherche. Rapport IGAENR-IGF, La Documentation française, 2007.
- Hagedorn, G., et al. (2011). Creative Commons licenses and the non-commercial condition. ZooKeys, 150, 127-149.
- Haigneré, C., Lettre à tous ceux qui aiment l'école, Luc Ferry et al., Odile Jacob, 2003.
- Harfi, M., (2013). Les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs. CGSP, n°2013-07.
- IMPULSE, PUI Lyon-Saint-Étienne. Innover et valoriser, guide 2025.
- InSHS, Rôle des MSH dans le paysage en évolution des SHS, Lettre de l'InSHS, n°74, novembre 2021.
- InSHS, La lettre Innovation, juillet 2023.
- Jankowiak, J., La prolongation des SATT exige une amélioration de leur fonctionnement, AEF, 18 juillet 2025.
- Laperche, B., (2002). Le carré organique de la valorisation de la recherche. Politiques et gestion de l'enseignement supérieur, 14(3).
- Larivière, V., Haustein S., Mongeon P. (2015). The Oligopoly of Academic Publishers in the Digital Era. PLOS ONE, 10(6).
- Lhoste, E., Millet, F., Cadenne, O., Duray, C., Fourat, E. et al.. Outiller la recherche participative : les résultats du projet EQUIPACT. INRAE. 2025, 35 p.
- Maddi, A., La quantification de la recherche scientifique et ses enjeux. Université Paris Cité, 2018.
- Maire, S., Caporali A., Dacos M. Où en sommes-nous dans la mise en œuvre de la politique de science ouverte ? Comité pour la science ouverte, 2025.
- Marcerou, P. L'adaptation des bâtiments des bibliothèques universitaires aux nouveaux usages. Rapport IGB, novembre 2016.
- Marian, M et S Groudiev, « La Bibliothèque scientifique numérique », *Arabesques* [En ligne], 65 | 2012.
- Mochon, J.-P., Vialle, S., Projet d'avis du médiateur du livre sur l'édition scientifique, mars 2022.
- Réseau SATT, Comment le réseau SATT booste les SHS, actualités, 10 décembre 2024.
- Robin, A., La valorisation. Définition dans le contexte de la recherche scientifique. Lex Electronica, 2017.
- Rowley, J. et al., (2017). Academics' behaviors and attitudes towards open access publishing. JASIST, 68(5).
- Scheufen, M., (2015). Copyright Versus Open Access. Springer.
- Streliski, S., Les réseaux de recherche, Repères n°2, Athéna, 2022.
- Streliski, S., Les résultats des appels 2024 de l'ERC : Focus sur les SHS françaises, note de synthèse Athéna 2025.
- Streliski, S., Les résultats de l'appel à projets générique 2024 de l'ANR. Focus sur les SHS : analyses et trajectoires, note de synthèse Athéna 2025.
- Supiot, A., Pour une politique des sciences de l'homme et de la société, PUF, 2001.
- Thibault, F., Balaudé, A. Les SHS françaises au prisme de la diversité des nomenclatures, Athéna, octobre 2021.
- Thibault, F., Ondarçuhu, I. Les SHS à l'ANR (2005-2019), Athéna, 2021.
- Thibault, F., Streliski, S. Les indicateurs bibliométriques en SHS, Athéna, octobre 2022.
- Thibault, F., Streliski, S. Les infrastructures de recherche en SHS, Repères n°4, Athéna, 2025.
- Thibault, F., Streliski, S. Les infrastructures de recherche en Information scientifique, Repères n°5, Athéna, 2025.

-
- Uribelarrea, G. et al., *Considérer l'hospitalité des centres d'hébergement*. Presses de Rhizome, 2023.
 - Van Dooren, B., *Des bibliothèques de recherche au service de l'enseignement supérieur*, les Cadist, Ministère de l'Éducation nationale, Direction de la programmation et du développement universitaire La Documentation française, 1992.

Textes institutionnels

- Loi n° 99-587 du 12 juillet 1999 sur l'innovation et la recherche.
- Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.
- Gouvernement. Jaune 2025. *Rapport sur les politiques nationales de recherche et de formations supérieures*, annexe au PLF 2025.

MESR

- Les Très grandes infrastructures de recherche, feuille de route française édition 2008.
- Stratégie nationale des infrastructures de recherche, édition 2021.
- DGRH, Note d'information n°24-03. Fiches démographiques des sections du CNU, 2023.
- État de l'Enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation en France (2024) n°17, SIES, Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2024.
- État de l'emploi scientifique en France 2025, SIES, Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2025.
- Note flash 2023-11 du SIES, Baisse du nombre de premières inscriptions en doctorat en 2022 en particulier dans les domaines scientifiques.
- Note flash n°2024-25 du SIES, L'insertion professionnelle à un an des docteurs diplômés en 2020.
- Note flash 2024-26 du SIES, L'emploi scientifique dans les organismes de recherche en 2023.
- Note flash n°2025-16 du SIES L'insertion professionnelle à trois ans des docteurs diplômés en 2020.

Europe

- European Strategic Forum for Research Infrastructure (ESFRI) : Roadmap 2021 – Strategy report on research infrastructures
- Commission européenne, Direction générale pour la recherche et innovation, *Integration of social sciences and humanities in Horizon Europe – First monitoring report on SSH-flagged projects funded under Pillar II of Horizon Europe – 2021-2023*, Publications Office of the European Union, 2025.